

# **BURKINA FASO**

**Unité-Progress-Justice**



## **CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE**

**QUATRIEME RAPPORT NATIONAL**

**A**

**LA CONFERENCE DES PARTIES**

**Juillet 2010**

## **SOMMAIRE**

<b>SIGLES ET ABREVIATIONS .....</b>	<b>3</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX, CARTE ET ANNEXES.....</b>	<b>5</b>
<b>RESUME ANALYTIQUE.....</b>	<b>7</b>
<b>CHAPITRE I - APERÇU DE L'ETAT ET DES TENDANCES DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE, AINSI QUE DES MENACES QUI PESENT SUR ELLE .....</b>	<b>17</b>
1.1. Les écosystèmes et habitats .....	17
1.2. Les espèces .....	29
1.3 Menaces sur la diversité biologique .....	54
<b>CHAPITRE II - ETAT D'AVANCEMENT DES STRATEGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE .....</b>	<b>63</b>
2.1. Rappel de la stratégie nationale et du plan d'action du Burkina Faso .....	63
2.2. Etat de la mise en œuvre des activités prioritaires du plan d'action .....	65
2.3. Ressources financières affectées aux activités prioritaires du SN/PA .....	74
2.4. Efficacité de la stratégie et du plan d'action national .....	78
<b>CHAPITRE III - INTEGRATION OU DEMARGINALISATION SECTORIELLES ET INTERSECTORIELLES DES CONSIDERATIONS SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE...79</b>	<b>79</b>
3.1. Mesures juridiques .....	79
3.2. Les Politiques .....	80
3.3. Programmes et Projets des secteurs autres que l'environnement .....	81
3.4. Organisations de la société civile et du privé .....	82
3.5. Médias .....	84
<b>CHAPITRE IV - CONCLUSION: PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA POURSUITE DE L'OBJECTIF DE 2010 ET DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATEGIQUE .....</b>	<b>85</b>
<b>APPENDICE I : RENSEIGNEMENTS SUR LA PARTIE PRESENTANT LE RAPPORT ET SUR LE PROCESSUS UTILISE POUR LA PREPARATION DU RAPPORT .....</b>	<b>92</b>
<b>A - PARTIE PRESENTANT LE RAPPORT .....</b>	<b>92</b>
<b>B – PROCESSUS DE PREPARATION DU RAPPORT .....</b>	<b>93</b>
<b>APPENDICE II : AUTRES SOURCES D'INFORMATION .....</b>	<b>100</b>
<b>APPENDICE III – PROGRES ACCOMPLIS POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE LA STRATEGIE MONDIALE POUR LA CONSERVATION DES PLANTES ET DU PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LES AIRES PROTEGEES.....</b>	<b>101</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>107</b>

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

- ABS:** African Biofortified Sorghum
- ADAP :** Association pour le Développement des Aires Protégées
- AGEREF:** Association inter villageoise de Gestion des Ressources Naturelles et de la Faune
- ANB:** Agence Nationale de Biosécurité
- CDB:** Convention sur la Diversité Biologique
- CGCT:** Code Général des Collectivités Territoriales
- CIRAD:** Centre International de Recherche Agronomique pour le Développement
- CIRDES:** Centre International de Recherche Développement sur l'Élevage en zone Sub-humide
- CNRST:** Centre National de Recherche Scientifique et Technologique
- CNSF:** Centre National de Semences Forestières
- CPF :** Confédération Paysanne du Faso
- CT:** Collectivité Territoriale
- CVGT :** Comité Villageois de Gestion de la Faune
- DAFor:** Direction des Aménagements Forestiers
- DEA:** Diplôme d'Etudes Approfondies
- DFC :** Direction de la Faune et des Chasses
- DGCN:** Direction Générale de la Conservation de la Nature
- DIFOR :** Direction des Forêts
- DRRA :** Direction Régionale des Ressources Animales
- DSES:** Direction du Suivi Ecologique et des Statistiques
- FAO:** Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
- FNUGGF:** Fédération Nationale des Unions de Groupements de Gestion Forestière
- GGF :** Groupement de Gestion Forestière
- GIRE :** Gestion Intégrée des Ressources en Eau
- ICRISAT :** Centre International de Recherche sur les Cultures des Zones Tropicales  
Semi Arides
- IDR :** Institut du Développement Rural
- INERA :** Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles
- IRBET:** Institut de Recherche en Biologie et Ecologie Tropicales
- JICA:** Agence Japonaise de Coopération Internationale
- LPDRD:** Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé
- MECV:** Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie
- MED :** Ministère de l'Economie et du Développement
- OFINAP:** Office National des Aires Protégées
- OGM:** Organisme Génétiquement Modifié
- PAG :** Plan d'Aménagement et de Gestion
- PAGEN:** Projet de Partenariat pour l'Amélioration de la Gestion des Ecosystèmes Naturels
- PAGREN:** Projet d'Appui à la Gestion Participative des Ressources Naturelles

**PASE:** Projet d'Accès aux Services Energétiques  
**PASE Ω :** Projet d'Appui au Secteur de l'Energie, phase de sortie  
**PAUCOF :** Projet d'Appui aux Unités de Conservation de la Faune  
**PFNL:** Produits Forestiers Non Ligneux  
**PNGT:** Programme National de Gestion des Terroirs  
**PNIA:** Programme National d'Investissements Agricoles  
**PNKT:** Parc National de Pô dit Kaboré Tambi  
**PRECAGEME:** Programme de Renforcement des Capacités en Gestion Minière et de l'Environnement  
**PRIA:** Programme Régional d'Investissements Agricoles  
**PROGEPAF:** Projet de Gestion Participative et Durable des Forêts  
**PROGEREF:** Projet de Gestion Durable des Ressources Forestières  
**RG A :** Recensement Général de l'Agriculture  
**RPTES :** Regional Program for Traditional Energy Sector  
**SDR:** Stratégie de Développement Rural  
**SILEM :** Sahel Integrated Lowland Ecosystem Management program  
**SNEE :** Stratégie Nationale d'Education Environnementale  
**SNGFMR:** Stratégie Nationale de Gestion des Feux en Milieu Rural  
**SN/PA :** Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique  
**SP/CONAGESE :** Secrétariat Permanent du Conseil National pour la Gestion de l'Environnement  
**SP/CONEDD:** Secrétariat Permanent du Conseil national pour l'Environnement et le Développement Durable  
**UC/RPTES :** Unité de Coordination du RPTES  
**UFR/SVT :** Unité de Formation et de Recherche en Science de la Vie et de la Terre  
**UICN :** Union Internationale pour la Conservation de la Nature  
**UNPCB :** Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina  
**ZOVIC :** Zone Villageoise d'Intérêt Cynégétique  
**ZICO :** Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux

## LISTE DES TABLEAUX, CARTE ET ANNEXES

### TABLEAUX

**Tableau 1** : Situation de la production des plants et des reboisements au Burkina Faso de 2000 à 2009

**Tableau 2** : Récapitulatif des tendances évolutives des surfaces et leur destination (ha)

**Tableau 3** : Evolution des superficies (ha) consacrées à la culture du coton : cas de la Région Est du Burkina Faso

**Tableau 4** : Répartition des agro-businessmen selon la superficie des exploitations en 2002 et en 2009

**Tableau 5** : Evaluation des taux de réussite des plantations période 2006-2008

**Tableau 6** : Espèces prolifiques signalées au Burkina Faso

**Tableau 7** : Production halieutique nationale au cours des 5 dernières années (2005-2009)

**Tableau 8** : Genres et Espèces de poisson à bonne valeur commerciale

**Tableau 9** : Production de poissons du lac Kompienga

**Tableau 10** : Inventaires taxinomiques de la diversité biologique,

**Tableau 11** : Inventaire taxinomique de la flore herbacée aquatique

**Tableau 12** : Situation des recouvrements des recettes de services du Ministère de l'environnement et du Cadre de vie de 2004 à 2008

**Tableau 13** : Recettes issues de la faune tirées par les populations

**Tableau 14** : Evolution des productions agricoles de 1995 à 2003

**Tableau 15** : Statistiques des exportations (en tonnes) de fruits et légumes du Burkina Faso vers l'Union Européenne et vers la sous région de 1995 à 2002

**Tableau 16** : Evolution des exportations de bétail sur pied de 1993 à 2002

**Tableau 17** : Nombre actualisé des ressources phytogénétiques du Burkina

**Tableau 18** : Nombre d'observations, d'individus et densité (individu/km<sup>2</sup>) d'éléphants par aire faunique de la région de l'Est.

**Tableau 19** : Nombre d'observations, d'individus et densité d'éléphants par aire faunique de la région du Centre-Sud

**Tableau 20** : Nombre d'observations, d'individus et densité d'éléphant par aire faunique de la région de l'Ouest.

**Tableau 21** : Acquis variétaux au cours des 4 dernières années et aussi pour les années à venir

**Tableau 22** : Appréciation des menaces sur la diversité biologique au Burkina Faso

**Tableau 23** : Evolution de la consommation de charbon (en tonnes) dans les principales villes du Burkina Faso

**Tableau 24** : Espèces végétales en péril dans les parties nord et centre-nord du Burkina Faso

**Tableau 25** : Situation des espèces ligneuses menacées du Burkina Faso

**Tableau 26** : Espèces de mammifères et de reptiles disparues, en voie de disparition, menacées et vulnérables sur le plan national

**Tableau 27** : Espèces d'oiseaux menacées du Burkina Faso

**Tableau 28** : Liste des Projets du Burkina Faso financés par le FEM pour la période 1991 – 2010

**Tableau 29** : Liste des Projets sous – régionaux et mondiaux financés par le FEM et dont a bénéficié le Burkina Faso pour la période 1991 – 2010

**Tableau 30**: Progrès accomplis dans la poursuite de l’objectif de 2010 et dans la mise en œuvre du Plan stratégique

## **CARTE**

**Carte1** : Situation des aires protégées du Burkina Faso

## **ANNEXES**

**Annexe 1** : Zones pastorales fonctionnelles ou actives

**Annexe 2** : Liste des sites Ramsar du Burkina Faso

**Annexe 3** : Distribution des principales espèces de mammifères au Burkina Faso

**Annexe 4**: Actions et activités prioritaires par objectif spécifique de la SN/PA sur la Diversité Biologique

**Annexe 5** : Situation des forêts en aménagement au Burkina Faso

**Annexe 6** : Aires fauniques en aménagement

## RESUME ANALYTIQUE

Pays Sahélien de 274 200 km<sup>2</sup> et enclavé au cœur de l'Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso a son économie essentiellement basée sur l'agriculture et l'élevage. Ces deux secteurs occupent au moins 85% de sa population d'où l'importance de l'agro-biodiversité pour la survie de cette dernière. En majorité rurale, la population burkinabè dépend à 97 % des ressources forestières (bois et charbon de bois) pour la satisfaction de ses besoins énergétique. Les produits forestiers non-ligneux, les ressources fauniques, pastorales et halieutiques jouent un rôle important dans l'alimentation, la pharmacopée et la constitution des revenus de cette population. Par exemple, la gestion participative des ressources forestières à travers la responsabilisation des Groupements de Gestion Forestière (hommes & femmes) sur les chantiers d'aménagement forestier, accroît les revenus de 40% pour les femmes et 36% pour les hommes. En matière d'aménagement faunique on peut noter l'augmentation croissante des revenus des populations enregistrée entre 1996 et 2007 qui sont passés de 3 515 440 FCFA à 66 265 100 FCFA respectivement. En moyenne, pour la période sus-évoquée, les aménagements fauniques ont rapporté annuellement à la population locale organisée, plus de 33 millions FCFA. Ces revenus tirés des ressources biologiques contribuent à la réduction de la pauvreté des populations et renforce leur engagement pour la conservation de la Diversité Biologique et les écosystèmes et habitats. Par ailleurs on note un accroissement des contributions des recettes de service du Ministère de l'Environnement et du cadre de vie au budget national. Ces recettes sont passées de 606 149 935 FCFA en 2004 à 915 764 475 FCFA en 2009 avec une contribution moyenne annuelle de 741 080 069 FCFA pour la période 2004-2009.

Au Burkina Faso, comme écosystèmes, on distingue les formations forestières, les écosystèmes agricoles, les écosystèmes pastoraux, les zones humides, les écosystèmes urbains, les montagnes et collines et les aires de conservation communautaire (ou bois sacrés). Ces écosystèmes abritent, outre les microorganismes (84 genres de virus, 413 genres de bactéries, 113 genres de champignons et moisissures), 128 espèces de mammifères, 516 espèces d'oiseaux, 60 espèces de reptiles et amphibiens, 121 espèces de faunes ichtyologiques, 1515 espèces d'insectes et 1915 espèces végétales connues et de nombreuses variétés et écotypes de cultures annuelles (céréales, légumes, tubercules, oléagineux, cultures maraichères, cultures fourragères). Ces statistiques sont appelées à évoluer avec les prospections en cours et à venir.

L'analyse de la dynamique des espèces et écosystèmes conduit à distinguer deux types de tendances évolutives : une tendance positive et une tendance négative. Ainsi, pour les écosystèmes, on note les évolutions positives suivantes : (a) une réhabilitation et une restauration des aires classées et des zones pastorales grâce à une volonté politique, (b) une augmentation du nombre de zones forestières, fauniques et pastorales sous aménagement, (c) la création de forêts communautaires et de zones de pâture par les collectivités

territoriales, (d) une structuration et une responsabilisation des populations pour la prise en main de la gestion des ressources biologiques, (e) la reforestation à travers les plantations d'arbres, (f) la protection des cours d'eau contre l'ensablement à travers la mise en œuvre d'un programme sous-régional, (g) la mise en application de la gestion intégrée des ressources en Eau, (h) les créations variétales adaptées aux nouvelles exigences climatiques et de résistance aux pathologies, etc.

Toutefois, ces évolutions positives des écosystèmes sont contrariées par des tendances évolutives négatives dont quelques unes sont : (a) poursuite de la déforestation (4% par an selon la FAO) ; (b) la réduction des superficies exploitables des plans d'eau et zones humides (c) la baisse des rendements des écosystèmes agricoles.

En ce qui concerne l'évolution des espèces, des tendances positives ont été notées dont : (a) une augmentation progressive du nombre d'espèces recensées (ex : 1350 espèces végétales en 1999, 1650 en 2006 et 1915 en 2010 soit près de 600 nouvelles espèces végétales recensées entre 1999 et 2010), (b) enrichissement de l'agro-biodiversité grâce à la création par les sélectionneurs de trente (30) variétés de cultures ces quatre (4) dernières années au niveau des différents programmes de recherche de l'INERA, (c) sécurisation des ressources biologiques notamment des variétés de céréales du Burkina dans des banques de gènes à l'étranger (Canada, Usa, Inde, France) grâce à la mise en œuvre d'accords, (d), le métissage de bovins entre Zébu du Nord (vulnérables à la trypanosomiase) et Taurins du Sud (plus résistantes à la Trypanosomiase).

Cependant, tout comme les écosystèmes, les espèces subissent des évolutions négatives qui se manifestent par : (a) la perte d'espèces surexploitées dans le domaine alimentaire, médicinal, pastoral, (b) la perte de l'agro-biodiversité suite à l'abandon des morphotypes par les paysans pour diverses raisons dont la non adaptation à l'évolution environnementale ou commerciale des zones de production, (c) la perte de collections de matériels biologiques suite aux défaillances des systèmes de conservation.

Aussi bien pour les écosystèmes que pour les espèces, globalement les tendances évolutives négatives sont prédominantes. On constate en plus, que diverses menaces pèsent sur les ressources biologiques et les écosystèmes qui les abritent.

Depuis quelques décennies on assiste à une baisse de la pluviométrie et à sa mauvaise répartition spatio-temporelle avec pour conséquences, entre autres, la désertification des milieux, la réduction des potentialités hydriques, la baisse des productions agro-sylvo-pastorales. Ces déficits pluviométriques sont attribuables aux changements climatiques.

Les systèmes de production agro-sylvo-pastoraux du pays sont toujours fortement dominés par la production extensive menée par une population dont l'essor démographique n'est pas maîtrisé, ce qui se traduit par la pression croissante sur les écosystèmes naturels, notamment forestiers, à travers les défrichements. Cette prédominance des systèmes de production extensive est liée au faible niveau d'équipement des producteurs, à la faiblesse du niveau d'adoption des innovations techniques de production, au faible niveau organisationnel des producteurs et à une insuffisance d'encadrement technique de proximité. En illustration, dans



la région de l'Est un accroissement des surfaces cultivables de près de 500% a été enregistré entre 1999 et 2006 du fait de la promotion de la culture du coton et des activités d'Agro-business.

L'essor de la population s'accompagne également d'un accroissement de la demande en produits forestiers. A cela s'ajoute la surexploitation des milieux et des ressources biologiques (surpâturage, surexploitation des ressources halieutiques, exploitation incontrôlée ou inadaptée des ressources forestières ligneuses et non-ligneuses). La surexploitation des ressources biologique est quant à elle due à la méconnaissance du potentiel, à l'inexistence ou à la faible mise en œuvre de plan d'aménagement et de gestion de ces ressources. La pauvreté des populations est également un facteur favorisant l'exploitation anarchique des ressources biologiques.

La dégradation des bassins versants des cours et plan d'eau expose ces derniers à l'ensablement, réduisant ainsi la ressource en eau et la diversité biologique y associée. Cette dégradation qui est liée à l'absence d'application de mesures d'aménagement et de gestion durable dans les systèmes de production au niveau des bassins versants des plans et cours d'eau, favorise le phénomène d'érosion qui conduit à l'ensablement de ce derniers. A cela s'ajouter la prolifération de nombreuses espèces envahissantes aquatiques (*Eichornia crassipes*, *Azolla africana*, *Mimosa pigra*, *Typha domingensis*, etc.) et terrestres (*Hyptis suaveolens*, *Senna occidentalis*, *Lippia chevalieri*, *Senna obtusifolia*, *Striga hermontheca* etc.), ayant pour conséquences l'appauvrissement de la diversité biologique de nombreux écosystèmes.

Les phénomènes de pollution inhérents à l'utilisation des pesticides et engrais chimiques dans l'agriculture, et aux activités industrielles contribuent aux menaces sur les ressources biologiques.

En cause, la faible adoption de la fumure organique et les insuffisances dans la gestion des déchets industriels.

Dans la partie soudanienne du pays, la pratique des feux de brousse non contrôlés, contribue à la dégradation de la végétation naturelle. Les causes de cette pratique sont multiples dont les feux de défrichement incontrôlés, le non respect des consignes techniques etc.

Dans le domaine des activités minières, des études d'impacts environnementaux sont menées, mais les insuffisances dans l'application des plans d'atténuation des impacts négatifs des activités d'exploitation minière accentuent les risques de dégradation de l'environnement autour des zones d'exploitation minière. Ces insuffisances sont liées à des faiblesses dans les mécanismes de suivi mais parfois à une inadéquation entre les mesures de réparation proposées et l'ampleur réelle de l'impact constaté.

Enfin il convient de signaler le développement des conflits Homme-faune, le braconnage ainsi que la fragmentation et la réduction de l'habitat, toute chose qui menace les ressources fauniques. Ces menaces renvoient aux problèmes d'aménagement du territoire, de mode de gestion durable de la faune, de lutte anti braconnage et de contrôle des défrichements agricoles anarchiques etc.

Au vu de la dépendance de la population burkinabè vis à vis des ressources biologiques, les menaces sus évoquées constituent des préoccupations majeures pour la survie et le bien être de cette population. De ce fait, il importe de cerner les causes sous-jacentes et d'y remédier de

manière durable. La stratégie nationale et le plan d'action devraient permettre de trouver des réponses efficaces aux menaces pesant sur la diversité biologique.

Conformément à ses engagements internationaux en matière de diversité biologique, le Burkina Faso s'est doté depuis 2001 d'une stratégie nationale et d'un plan d'action (SN/PA) qu'il s'efforce de mettre en œuvre par des moyens divers. Partant des trois objectifs énoncés à l'article 1<sup>er</sup> de la convention sur la diversité biologique, la SN/PA du Burkina se décline en 29 actions et 65 activités. En appréciation globale on peut dire que dans l'ensemble, les actions et activités prévues par la SN/PA du Burkina ont été abordées par les différents acteurs mais le niveau de réalisation est parfois insuffisant.

Au titre de la mise en œuvre de toutes les conventions ratifiées par le Burkina Faso, au plan institutionnel, il y eu la création de plusieurs programmes et services spécialisés dont les actions concourent à la réalisation des objectifs de la CDB. Au nombre de ces services et programmes spécialisés figurent le Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable doté d'un Secrétariat Permanent (SP/CONEDD) avec son Programme National de Gestion de l'information sur le Milieu (PNGIM). Les données des structures membres du PNGIM sont utilisées pour l'alimentation du Centre d'Echange d'informations sur la Diversité Biologique du Burkina. On note également la création de la Direction Générale de la Conservation de la Nature (DGCN) avec le programme national de gestion durable des forêts et la faune, de l'Office National des Aires protégées (OFINAP) chargés de l'exécution de projets et de directives en matière de gestion durable de la biodiversité, la mise en œuvre du PAGREN, du PROGEREF, du SILEM, etc.

On peut également citer entre autres structures et dispositifs, l'Agence Nationale de Biosécurité (ANB), le Système National d'Information sur l'Environnement (SNIE), le site web du Centre d'Echange d'Information sur la diversité biologique : <http://bf.chm-cbd.net>, le site web du SP/CONEDD : [www.spconedd.bf](http://www.spconedd.bf).

L'état de la diversité biologique et sa dynamique sont de plus en plus connus à travers les inventaires effectués aussi bien par les universités, les centres de recherche, les services techniques du ministère, les projets ainsi que par les ONG (La Fondation NATURAMA par exemple) et associations (AGEREF, ADAP). Ainsi depuis la réalisation de l'état des lieux sur la diversité biologique du Burkina Faso, une avancée significative a été faite en matière de connaissance tant des espèces que de leur milieu de vie. Par exemple le nombre d'espèces végétales qui se chiffrait à 1350 en 1999 est passé à 1650 en 2006 puis à 1915 en 2010. Le domaine animal n'est pas moins dynamique. La connaissance des espèces aviaires y compris leur habitat et leur dynamique s'est beaucoup améliorée, il en est de même de la faune mammalogique grâce à la mise en œuvre de projets tels que GEPRENAF, PAGEN, ECOPAS, etc. Les sites Ramsar tels que la Mare d'Oursi, le Parc du W, la Mare aux Hippopotames Réserve de la Biosphère connaissent une gestion rationnelle avec une contribution remarquable de la population, qui voit plus d'intérêt dans la conservation de ces zones pour des buts touristiques que cynégétiques. Le braconnage qui était fréquent dans ces

zones semble de plus en plus contrôlé grâce à la participation des populations. Une autre initiative entrant dans la connaissance de la diversité biologique est l'inventaire forestier national prévu pour 2010-2012. Cet inventaire contribuera sans nul doute à une meilleure connaissance de l'état du potentiel biologique et floristique du pays et permettra de tirer une conséquence sur la dynamique de ces formations par comparaison avec les inventaires réalisés par PARKAN en 1989, FONTES et GUINKO en 1994.

La conservation de la biodiversité passe par la protection et la gestion durable des réservoirs que constituent les formations forestières classées ou protégées. Le Burkina Faso, avec l'appui de ses partenaires financiers et techniques a pu accroître ces dernières années la superficie des formations forestières sous aménagement à travers la mise en œuvre de projets tels que : PAGEN, PAGREN, PROGEREF, PROGEPAF. Les différentes évaluations partielles ou finales de ces projets montrent des acquis certains, en matière de restauration des écosystèmes d'une part, mais surtout en renforcement des capacités humaines des populations bénéficiaires de ces projets d'autre part.

Parmi les nouvelles initiatives, il convient de noter l'implication de plus en plus accrue des ONG et associations (NATURAMA, New Tree, Tree Aid, AGEREF...) dans les questions de la diversité biologique. La promotion des mises en défens menée par l'ONG New Tree participe à la conservation de la diversité biologique dans des milieux où les menaces anthropiques sont réelles. NATURAMA et l'AGEREF Comoé-Léraba, à travers la gestion du Parc National de Pô dit KABORE Tambi, de la Forêt classée et Réserve Partielle de Faune de la Comoé-Léraba et le suivi des Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), participent à la préservation de la diversité biologique et à l'utilisation durable des ressources biologiques.

Dans le but de permettre une plus grande implication de la population à la base dans la gestion des ressources biologiques du Burkina Faso, le Code Général des Collectivités Territoriales indique que le transfert effectif des compétences et des ressources doit être progressif et négocié entre l'Etat et les collectivités sur la base de leurs capacités réelles à assumer ces nouvelles compétences. Un guide méthodologique pour la création et la gestion des espaces de conservation par les collectivités territoriales a été élaboré et est en phase de validation. Ce guide qui permettra aux collectivités territoriales d'organiser leurs espaces, donne des directives pour la conservation de la flore et de la faune.

Du point de vue de l'accès équitable aux ressources biologiques du Burkina Faso, plusieurs Groupements de Gestion Forestière aussi bien féminins que masculins assurent l'exécution des activités. Ces groupements formés aux techniques d'exploitation et de restauration entretiennent leurs massifs forestiers. Les chantiers d'aménagement forestier au Burkina sont une illustration des retombées bénéfiques de la gestion participative des ressources pour les populations. Le bilan de quelques années d'exploitation forestière dans

le Centre Ouest du Burkina Faso fait ressortir une contribution de 40,17% au revenu global des femmes et 35,63% à celui des hommes. La majeure partie de ce revenu étant tirée de la vente du bois énergie. Les produits forestiers non-ligneux représentent 43,96% et 26,02% respectivement pour les femmes et pour les hommes. Ces chantiers d'aménagement ont donc un impact très positif sur les populations qui en retour sont durablement engagées dans la préservation de ces massifs forestiers.

En plus des financements spécifiques, la stratégie et le plan d'action national sur la diversité biologique ont vu leurs activités prises en charge de manière importante et efficace dans les programmes et projets exécutés par les différents acteurs nationaux impliqués dans la gestion de la biodiversité. L'impact de l'application des activités consignées dans la stratégie et le plan d'action national se ressent à travers les résultats des efforts développés pour une meilleure connaissance de la biodiversité, son utilisation durable et le partage équitable des bénéfices tirés de son exploitation.

La SN/PA du Burkina Faso en matière de diversité biologique a montré une relative efficacité à juguler les menaces identifiées tels pesant sur la diversité biologique au moment de son élaboration. Cependant, l'évolution des contextes physiques et socioéconomiques de même que l'apparition de nouvelles menaces tels que la prolifération des espèces envahissantes, le développement incontrôlé de l'agrobusiness, le développement de conflits homme-faune, la fragmentation des habitats de la faune, etc. interpellent les acteurs à une mise à jour du SN/PA.

Au Burkina Faso, les efforts d'intégration ou de démarginalisation sectorielle et intersectorielle des considérations sur la diversité biologique se sont traduits en premier lieu dans l'approche utilisée pour élaborer la stratégie nationale et plan d'action du Burkina Faso en matière de diversité biologique. Cette approche a intégré tous les secteurs d'activité susceptible d'avoir un impact quelconque sur la diversité biologique, ce qui a abouti à une large concertation autour du SN/PA. En outre, diverses lois et politiques ont été adoptées par le gouvernement du Burkina Faso dans l'optique de favoriser directement ou indirectement l'atteinte des objectifs de la CDB. Des secteurs autres que l'environnement ont pu intégrer la dimension environnementale dans leurs projets et programmes. Il s'agit des secteurs miniers, agricoles, pastoraux et de l'éducation. Les organisations de la société civile et les médias ont aussi pris conscience de la question environnementale et s'efforcent de l'intégrer dans leurs activités. Chaque année, de nombreuses actions de reboisement sont menées.

Pour ce qui est de la démarginalisation, la Région de l'Est peut être citée en exemple dans le domaine de la faune. En effet la faune est considérée comme l'une des principales spécificités de la Région de l'Est en termes de potentialité valorisable pour contribuer au développement local. La chasse est assez bien organisée. En effet, elle se pratique essentiellement dans les Zones de Chasses et dans les Zones Villageoises d'Intérêt Cynégétiques (ZOVIC).

Le Burkina Faso compte vingt (24) concessions de chasse dont onze (11) dans la Région de l'EST qui sont : six (06) concessions dans la Kompienga (Pama Sud, Pama centre sud, Pama centre nord, Pama nord et Komkonbori, Singou), une (01) concession dans le Gourma (Wamou) et 04 concessions Tapoa (Kourtiagou, Koakrana, Pagou-Tandougou Piéni et Tapoa Djerma).

Quant aux ZOVIC, on en dénombre au total 75 ZOVIC dans la région dont seulement 32 ont été délimitées (Bationo et al. 2006). L'institution des ZOVIC ainsi que leur promotion autour des aires protégées contribuent à maintenir un potentiel faunique important dans les aires fauniques. Les membres des CVGF, principaux animateurs des ZOVIC sont aujourd'hui des interlocuteurs incontournables à la base, favorables au plaidoyer en faveur de la faune et de son habitat.

Cependant de nombreuses difficultés et insuffisances sont rencontrées dans le domaine de la faune. Il s'agit notamment de l'insuffisance de suivi continu des espèces exploitées et d'aménagement des aires fauniques (qui sont aujourd'hui à un peu plus de 50% de leurs capacités de charges), de la poursuite du braconnage et le développement du braconnage transfrontalier ainsi que la fragmentation des habitats et leur empiètement continu.

En 1994, a été lancé, le projet 8000 villages 8000 forêts qui encourageait chaque village du Burkina à réaliser une formation forestière. Suite à ce mot d'ordre soutenu dans certains cas par des financements, des forêts villageoises ont été réalisées et font aujourd'hui la fierté de ces villages. On peut citer également le projet de la Croix Rouge Burkinabè « Un espoir dans le désert », le Projet PFIE, qui, tous visaient l'inculcation d'une éducation environnementale aux élèves du primaire. L'initiative « une école un bosquet » toujours en cours, s'inscrit dans la même dynamique d'éducation environnementale. Les résultats dans certains cas sont assez éloquentes. En effet, certaines de ces écoles primaires sont entourées par de « véritables forêts ». Selon les données recueillies à la Direction des forêts, sur la période 2000-2008, on a recensé en moyenne, par an, 1186 pépinières fonctionnelles, 5 715 291 plants produits, 4 856 622 plants mis en terre et 10 533 ha reboisés sur l'ensemble du pays. Cela traduit un effort remarquable des pouvoirs publics et de la société civile dans la restauration du couvert végétal. L'ensemble de ces efforts entrent en droite ligne des actions de mise en œuvre des actes et recommandations de la convention sur la Biodiversité, à savoir restaurer les ressources naturelles et les gérer de manière durable.

Des facteurs nouveaux sont apparus. En effet on note la promotion de nouveaux acteurs dans les domaines des productions agricoles et pastorales, en l'occurrence les agrobusinessmen. Malheureusement, ces acteurs soustraient de grands espaces à l'utilisation communautaire ce qui pourrait accentuer la pression sur les formations forestières. De plus, si l'intensification de la production agricole recherchée dans l'agro-business rythme avec l'utilisation accrue de produits chimiques, il est à craindre que leur concentration dans les écosystèmes entraîne une perturbation des équilibres.

On observe que des réformes sont amorcées dans le domaine agricole pour sécuriser les producteurs et les rendre plus responsables en matière de gestion des ressources. Les communautés locales sont de plus en plus intéressées à s'impliquer dans la gestion des ressources naturelles. De nombreuses associations et ONG locales sont de plus en plus impliquées dans la mise en œuvre des politiques de développement, essentiellement axées sur la lutte contre la pauvreté. De telles initiatives sont judicieuses et peuvent concourir à une meilleure gestion des ressources naturelles. Cette dynamique interpelle le Burkina Faso à un approfondissement de la réflexion sur l'orientation de son développement socio-économique en prenant appui sur la recherche scientifique seule gage d'une préservation des ressources naturelles et de leur exploitation durable. Cela requiert un apport de moyen pour réactiver le plan stratégique de la recherche qui peut garantir les créations variétales adaptées au milieu, offrir des options pour une agriculture intensive et non extensive, et des technologies adaptées pour la gestion de l'environnement et la valorisation des ressources du milieu telle que l'énergie solaire qui est inépuisable au Sahel, etc.

L'année 2010 a été déclarée l'année de la diversité biologique et des objectifs. Dans la poursuite de l'objectif 2010, des progrès ont été enregistrés par le Burkina Faso mais ils restent dans l'ensemble insuffisants. Pour chacun des sept (7) thèmes, quelques constats peuvent être faits.

Pour le thème protection des éléments constitutifs de la diversité biologique, on note que les aires protégées du Burkina Faso couvrent à présent 15,19% du territoire, les sites Ramsar passent de 3 à 15, la promotion de la gestion participative des ressources forestières et fauniques est effective. De même des travaux sont menés sur l'agro-biodiversité en vue de la préservation de la diversité génétique.

Concernant le thème de la promotion de l'utilisation durable, il y a lieu d'évoquer les exemples heureux des chantiers d'aménagement forestier, des zones pastorales et des aires fauniques aménagées. Il convient cependant, d'indiquer que les écosystèmes sont de plus en plus pollués par les intrants agricoles et qu'il y a une prolifération des plantes invasives.

En ce qui concerne les mesures prises pour s'attaquer aux menaces pesant sur la diversité biologique, on peut noter qu'il y a des efforts mais qui n'ont pas encore permis de stabiliser et d'inverser les tendances de dégradation.

Dans le domaine de la préservation des biens et services fournis par la diversité biologique à l'appui du bien être humain, on note des progrès mais la préservation de la capacité des écosystèmes à fournir ces biens et services et celle des ressources biologiques restent une quête permanente.

En ce qui concerne la protection des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, des efforts sont faits au niveau de la recherche et on note même la création en 2009 par un particulier (un député), d'un Institut de recherche sur les savoirs traditionnels.

Pour le thème relatif à la garantie de partage juste et équitable des avantages résultant de l'utilisation des ressources génétiques on note des efforts à travers la responsabilisation des producteurs dans la gestion des ressources et la mise en œuvre de la décentralisation mais le manque d'information ne permet pas une évaluation du progrès.

Enfin concernant la garantie de fourniture de ressource adéquate, il y a toujours d'énormes efforts à faire. En 2006, une évaluation des sources de financement faisait état de 74% pour la contribution nationale contre 26% pour les financements extérieurs. Il n'a pas été signalé de transfert de technologie au Burkina en vue de lui permettre de s'acquitter effectivement de la mise en œuvre de ses engagements au titre de la convention, conformément au paragraphe 4.

Dans la poursuite des buts et objectifs du plan stratégique de la convention sur la diversité biologique, des progrès notables ont été enregistrés par le Burkina Faso dans les domaines couvrant les quatre (4) buts définis par le plan. Ainsi le pays a abrité en 2009 le sommet préparatoire de la rencontre de Copenhague sur les changements climatiques. Il y a des efforts de participation aux initiatives sous régionales touchant la diversité biologique. Le Burkina Faso a mis en place un dispositif juridique et institutionnel pour gérer les questions de biosécurité conformément au protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques. Les études d'impacts environnementaux sont devenues des passages obligés pour les projets de développement. Il met en œuvre des plans et programmes de gestion des aires protégées et des formations naturelles ainsi qu'un plan d'éducation environnementale. La responsabilisation des populations par rapport à la gestion des ressources naturelles se manifestent à travers la création des groupements spécifiques à chaque type de ressources.

Malgré ces efforts des faiblesses demeurent. Ainsi on note une absence de mise en œuvre systématique de programmes d'inventaire botanique et zoologique. De même un plan stratégique de la recherche scientifique et des programmes spécifiques de recherches sur la diversité biologique existent mais manquent de financement. Pourtant ce sont ces programmes qui auraient permis de mettre régulièrement à jour les connaissances sur les ressources biologiques.

Dans le domaine de la stratégie mondiale pour la conservation des plantes, des progrès notables ont été accomplis par le Burkina, pour la réalisation des objectifs malgré quelques insuffisances. Les connaissances sur les espèces se sont améliorées grâce aux inventaires. Trois grands herbiers sont fonctionnels et en cours de numérisation. Des efforts de protection des zones les plus importantes pour la diversité biologique sont déployés par différents acteurs etc.

En somme, sur les seize (16) objectifs de la stratégie mondiale, douze (12) font l'objet d'activités importantes. Parmi les quatre (4) objectifs restants, il manque des données pour évaluer deux (Objectifs 11 et 12) tandis que les deux autres (objectifs 8 et 10) n'ont pas encore fait l'objet d'activités d'envergure nationale.

Sur le plan des progrès accomplis par le Burkina Faso pour parvenir aux objectifs de travail sur les aires protégées, on peut retenir, la création d'aires de protection sous régionales tel que le parc W, la participation aux initiatives sous régionales (Burkina Faso, Benin, Niger) de conservations des aires protégées telles que l'exécution du projet ECOPAS (Ecosystèmes Protégés en Afrique Soudano-Sahélienne), la conduite avec la Côte d'Ivoire du projet

GEPRENAF intégrant des parc nationaux des deux pays, la promotion du système de concessions d'aires classées, la création de zones villageoises d'intérêt cynégétiques (ZOVIC). On peut ajouter également l'organisation et la responsabilisation des populations autour de la gestion des aires protégées avec une promotion de l'équité et du partage des avantages. La création d'un environnement favorable à la promotion des aires protégées, renforcée par l'éducation, la sensibilisation, la communication à travers les médias, ce qui participe fortement au programme de travail sur les aires protégées.

Il convient de relever l'absence dans le pays, de mécanisme d'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées.

Pour une amélioration des connaissances sur le potentiel biologique du pays, les efforts de prospection doivent être poursuivis surtout pour les écosystèmes encore mal connus. De manière plus générale, une mise à jour de la monographie nationale est à envisager pour actualiser les informations sur la diversité biologique dans son ensemble. De même une mise à jour de la SN/PA en matière de diversité biologique est rendue nécessaire par l'évolution des différents contextes et l'apparition de nouvelles menaces.



## **CHAPITRE I - APERÇU DE L'ETAT ET DES TENDANCES DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE, AINSI QUE DES MENACES QUI PESENT SUR ELLE**

### **1.1. Les écosystèmes et habitats**

#### **1.1.1. Etat des lieux**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique, les formations forestières, les écosystèmes agricoles, les zones humides, les montagnes et les collines, ont été identifiées comme écosystèmes et habitats abritant l'essentiel des espèces végétales et animales qui constituent les ressources biologiques du Burkina Faso. On peut aussi y adjoindre les centres urbains qui sont des milieux où prolifèrent de plus en plus des plantes exotiques ornementales dont la taxinomie reste mal connue et les lieux de culte (bois sacrés,) qui sont souvent des reliques boisées.

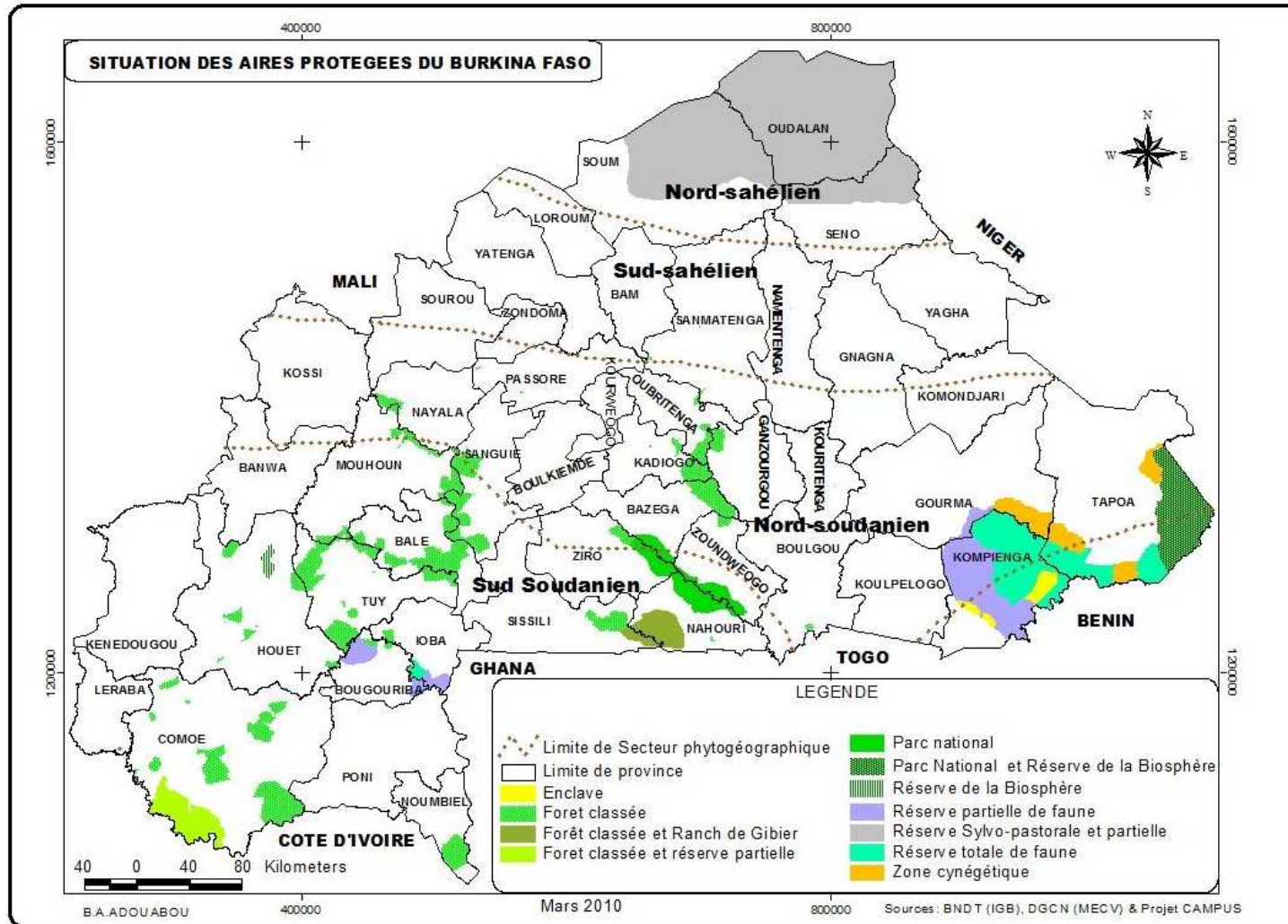
##### **1.1.1.1. Formations forestières**

Les formations forestières comprennent les forêts galeries, les forêts claires, les savanes arborées, les savanes arbustives, les steppes et les brousses tigrées qu'on regroupe en domaine classé (25%) et en domaine protégé (75%) (SP/CONEDD, 2002).

Selon la Direction des Forêts (DIFOR, 2007), le domaine forestier classé de l'Etat couvre une superficie totale estimée à 3,9 millions d'hectares, soit environ 14 % de l'étendue du territoire national. Il est composé de soixante dix sept (77) aires classées dont soixante cinq (65) forêts classées.

Un nombre important de forêts classées se situe le long des principaux cours d'eau du pays. De ce fait, les régions les plus arrosées du pays, disposent d'un nombre élevé de forêts classées. Il s'agit des Hauts – Bassins (15 forêts classées), des Cascades (13 forêts classées) et de la Boucle du Mouhoun (12 forêts classées). Globalement, le Centre et le Nord du pays disposent d'un nombre très restreint de forêts classées. Ces aires classées comportent deux (2) parcs nationaux de quatorze (14) réserves de faune. Ces entités constituent des écosystèmes favorables au développement de la faune et de la flore.

La carte 1 ci-dessous montre l'ensemble des aires protégées du pays.



Carte 1: Situation des aires protégées du Burkina Faso

### 1.1.1.2. Ecosystèmes agricoles

On estime à 8 970 000 ha la superficie des écosystèmes agricoles que sont les parcs agroforestiers, les jachères et les plantations (MECV, 2006). Les écosystèmes agricoles sont ces milieux où les producteurs éliminent la plupart des espèces végétales des forêts naturelles pour n'en laisser que quelques ligneux qui accompagnent les cultures annuelles. Entre 43 et 106 espèces d'arbres ont été recensées dans ces écosystèmes selon qu'on est au nord ou au sud du Burkina Faso (Gijbers et al., 1994 ; Boffa, 1995 ; Ouadba, 2003 ; Bayala et al., 2000, Bayala et al., 2009 ; Yaméogo, 2009 ).

Des 106 espèces dénombrées, 13 (*Azadirachta indica*, *Carica papaya*, *Cassia siamea*, *Delonix regia*, *Eucalyptus camaldulensis*, *Jatropha curcas*, *Jatropha gossypifolia*, *Mangifera indica*, *Parkinsonia aculeata*, *Psidium guajava*, *Tectona grandis*, *Gmelina arborea*, *Citrus aurantifolia*, etc.) sont exotiques. Du point de vue des espèces alimentaires cultivées en association avec ces ligneux, le MECV (2006) dénombre une quarantaine d'espèces.

### 1.1.1.3. Ecosystèmes pastoraux

Les écosystèmes pastoraux sont constitués par les espaces ouverts à la pâture et les espaces affectés à la pâture. La première catégorie d'espaces, c'est-à-dire les espaces ouverts à la pâture, comprend des espaces dont la vocation première est autre que pastorale mais qui supportent des droits d'usages pastoraux. Ce sont des champs de cultures après récolte, des terres agricoles en jachère et des espaces forestiers ouverts à la pâture. Dans ce paragraphe, nous traitons donc des espaces affectés à la pâture dont la vocation première est pastorale. Ils comprennent les espaces pastoraux d'aménagement spécial ou zones pastorales, les espaces de terroirs réservés à la pâture des animaux et les espaces de cultures fourragères destinés à la pâture directe des animaux.

Aujourd'hui, le Burkina Faso compte vingt sept (27) zones pastorales fonctionnelles ou actives qui couvrent une superficie totale d'environ 732 121ha (cf. annexe 1). Il faut y ajouter également plus d'une centaine de zones ou aires de pâture réparties sur tout le territoire national. Leur superficie totale peut être estimée à plus de 200 000ha. La délimitation de ces espaces pastoraux se fait suivant une approche participative avec une forte implication des populations locales. Ils constituent des espaces protégés reconnus ou non par les schémas (national, régional ou provincial) d'aménagement du territoire et font l'objet d'une gestion durable des ressources naturelles (eau, terres et ressources biologiques) à travers l'élaboration et la mise en œuvre de cahiers de charges spécifiques ou de conventions locales de gestion des ressources naturelles. A ce titre, ce sont des

écosystèmes qui jouent un rôle important dans la sauvegarde de la diversité biologique, notamment la conservation des espèces fourragères ligneuses et herbacées et de certaines essences médicinales. La richesse spécifique de ces espaces est variable selon les conditions agro-climatiques. On peut dénombrer un peu moins d'une centaine d'espèces herbacées ou ligneuses dans la zone sahélienne et plus de 200 espèces herbacées et environ une centaine d'espèces ligneuses dans la zone soudanienne. Par exemple, dans la zone pastorale de Sondré Est située dans la région du Centre-Sud, on a dénombré en 2009, 221 espèces herbacées dont les principales sont *Tephrosia pedicellata*, *Pennisetum pedicellatum*, *Brachiaria lata*, *Acroceras amplexans*, *Brachiaria jubata*, *Andropogon pseudapricus*, *Zornia glochidiata*, *Schoenefeldia gracilis* et *Setaria parviflora*, et 90 espèces ligneuses dont les principales sont *Acacia gourmaensis*, *Balanites aegyptiaca*, *Piliostigma thonningii*, *Combretum glutinosum*, *Piliostigma reticulatum*, *Detarium microcarpum*, *Anogeissus leiocarpus*, *Feretia apodanthera*, *Acacia dudgeoni*, *Combretum aculeatum*, *Acacia seyal* et *Sclerocarya birrea* (MRA, 2009).

Cependant, à l'instar des autres écosystèmes, les écosystèmes pastoraux subissent des pressions diverses qui nécessitent une attention permanente dans la protection et la sauvegarde de ces derniers.

#### **1.1.1.4. Les zones humides**

Dans le contexte d'un pays sahélien comme le Burkina, les zones humides représentent « les zones naturelles ou artificielles où l'eau est stagnante ou courante, permanente ou temporaire : ce sont les mares, marigots, lacs, barrages, cours d'eau, sources, plaines inondées » (Bognounou et al, 1994)

Le Burkina Faso dispose de plus de 1 347 plans d'eau comprenant des barrages, des mares, des lacs des seuils des boulis (Fondation 2iE, 2009). Environ 400 retenues sont pérennes (Zerbo et al. 2001) et sont constituées principalement des lacs de barrages de Bagré, de Moussodougou, de Ziga, du Sourou, de la Kompienga, de Oumarou Kanazoé, de Dem, de Bam, de Loumbila, de Douna, etc. Ces retenues d'eau totalisent près de 40% des superficies en eau pérenne. A ces retenues s'ajoutent les fleuves et rivières dont le Mouhoun, la Pendjari, l'Oti, la Comoé, la Kompienga, le Béli, la Faga, la Tapoa, la Léraba, la Sirba, le Goroual, le Nakambé et le Nazinon. Ces grands ensembles qui couvrent près de 200.000 hectares de superficies (soit près de 80% de la capacité de stockage d'eau du pays), constituent des lieux favorables au développement des ressources halieutiques, d'espèces animales comme les crocodiles, les hippopotames, etc. et une importante flore aquatique.

Pour une meilleure conservation de ses zones humides, le Burkina a adhéré depuis 1990 à la

convention de Ramsar (qui est relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitat des oiseaux d'eau). Cette convention fait obligation aux pays membres de tenir compte de la conservation des zones humides dans leurs plans d'aménagement des sols et de formuler et d'appliquer ces plans de façon à promouvoir, dans la mesure du possible, l'utilisation rationnelle des zones humides se trouvant sur leur territoire.

En tant que partie contractante à la convention de Ramsar, le Burkina Faso s'est engagé à promouvoir autant que possible une utilisation rationnelle des zones humides, leur conservation par l'établissement de réserves naturelles ainsi que la coopération pour la gestion des zones humides contiguës et des espèces dans ces zones (Sally et al. 1994). C'est ainsi que, de trois zones humides classifiées en 1990 comme zones humides d'importance internationale (Sites Ramsar) à savoir la Mare d'Oursi, la Mare aux hippopotames et le parc National W, le Burkina Faso en compte actuellement quinze (15) selon le Point Focal de la convention Ramsar. Des informations plus détaillées (date de reconnaissance, superficie, localisation) des quinze sites Ramsar sont données en annexe 2.

On estime le potentiel productif en poisson de l'ordre de plus de 100 espèces réparties dans environ 24 familles et 59 genres. Neuf (9) familles sont principalement exploitées : Cichlidae, Centropomidae, Mochokidae, Clariidae, Bagridae, Claroteidae, Characidae, Mormyridae, Osteoglossidae (CONAGESE, 1999).

Une compilation des plantes aquatiques fait état de 191 algues et 185 espèces de flore aquatique et semi-aquatique composées à majorité d'angiospermes et de cryptogames de grande taille. Ces chiffres établis à partir d'un nombre réduit de plans d'eau explorés incitent à croire que le Burkina Faso peut être un champ à grande potentialité de diversité biologique aquatique qu'il faut découvrir (SP/CNAGESE, 1999).

#### **1.1.1.5. Montagnes et collines**

Ces écosystèmes sont les moins explorés du point de vue de la connaissance de leur potentiel floristique et faunique, probablement à cause des difficultés d'accès à ces zones. Néanmoins, des travaux visant à connaître ce potentiel ont été entrepris au cours de ces dernières années et la communauté scientifique pourrait en savoir davantage dans un proche avenir avec la publication de ces travaux. Les résultats préliminaires de ces travaux font état de nouvelles espèces qui viendraient renforcer la liste des espèces végétales du Burkina Faso (com. pers. Louis Ouédraogo et Sébastien Kiéma, 2009). C'est le cas par exemple de *Sphenoclea geniculata*.

#### **1.1.1.6. Centres urbains**

A la différence des écosystèmes classiques, il est rarement fait mention de la flore des centres urbains qui est entretenue à des fins ornementales et d'ombrage. Pourtant, il est aujourd'hui établi qu'il y a une intense dynamique de la flore des centres urbains à la faveur des introductions d'espèces exotiques et de la création de nouvelles variétés d'espèces issues

des manipulations des fleuristes. Toutefois, des espèces locales y interviennent et la monographie sur la diversité biologique (SP/CONAGESE, 1999) mentionne les espèces suivantes : *Acacia* spp., *Cassia sieberiana*, *Heeria insignis*, *Stereospermum kunthianum*, *Bauhinia rufescens*, *Erythrina senegalensis*, *Feretia apodanthera*, *Securidaca longepedunculata*, *Strophanthus sarmentosus*, et *Cocos nucifera*.

Une étude menée en 2005 sur les plantes exotiques ligneuses introduites dans la ville de Ouagadougou (Ouédraogo 2005), a révélé que la ville renfermait 130 espèces réparties entre 96 genres et 42 familles.

Par ailleurs, concernant les plantes ornementales, 494 espèces et variétés existeraient au Burkina Faso (Sia, 2009 ; Belem, 2009, Com. Pers.).

#### **1.1.1.7. Aires de conservation communautaire**

Les aires de conservation communautaire ou bois sacrés sont des aires protégées sur le plan coutumier pour des rites sacrés. Ils constituent souvent de "véritables sanctuaires de la nature". Guinko (1985), par une analyse phytosociologique et phytogéographique des reliques boisées, a identifié trois principaux groupements:

- groupement à *Antiaris africana* et *Chlorophora excelsa* (dans les districts phytogéographiques de l'ouest Volta Noire et de la Comoé);
- groupement à *Anogeissus leiocarpus* et *Pterocarpus erinaceus* (le plus étendu, et situé dans le domaine phytogéographique soudanien septentrional);
- groupement à *Anogeissus leiocarpus* et *Combretum nigricans* variété *elliotii*.

Sur les espèces ligneuses et herbacées recensées dans ces différents groupements, 77,6 % sont des éléments de la flore soudano-zambézienne, et 3,5 % de la flore guinéo-congolaise, plus d'autres éléments phytogéographiques.

Lors des inventaires effectués dans le cadre de la caractérisation de la végétation des milieux anthropisés de la province du Bazèga, Ouadba (2003) a recensé dans les bois sacrés, 70 espèces ligneuses réparties dans 54 genres et 25 familles contre 51 espèces réparties dans 42 genres et 24 familles pour les zones agraires alentours. Les espèces herbacées recensées dans ces bois sacrés étaient composées de 59 espèces réparties dans 43 genres et 18 familles.

En termes de conservation de la biodiversité, le système de bois sacré représente une des meilleures formes de conservation par les sociétés traditionnelles.

#### **1.1.2. Tendances évolutives des écosystèmes**

##### ***1.1.2.1. Tendances positives***

La tendance positive au niveau des écosystèmes et habitats qui abritent l'essentiel des

ressources biologiques du Burkina Faso est qu'il y a une volonté politique affichée pour la défense, la conservation des écosystèmes et la reconstitution des milieux dégradés. Des mesures de délocalisation de populations sont engagées par le MECV dans les forêts classées et autres réserves forestières illégalement occupées et par le Ministère des Ressources Animales dans certaines zones pastorales. De ce point de vue, un privilège est accordé au dialogue avec les populations pour des solutions consensuelles. Toutefois, des mesures fermes sont parfois nécessaires pour faire respecter l'intégrité des aires classées face aux velléités d'empiètement ou d'occupation. Des exemples récents d'apurement réussi, sont ceux menés ces derniers temps dans plusieurs aires de protection telles que la forêt classée du Tuy et plus récemment dans les forêts classées de Dindéresso, du Kou, de Koulbi.

Pour soutenir les programmes d'action, des projets d'aménagement et de gestion participative des aires de protection sont planifiés et négociés par le gouvernement du Burkina Faso avec ses partenaires. Ces projets sont mis en œuvre dans l'optique d'inverser les tendances à la dégradation de la biodiversité de ces milieux, tout en procurant des moyens d'existence aux populations riveraines de ces aires de protection. C'est le cas des exemples suivants: (1) Projet de Partenariat pour l'Amélioration de la Gestion des Ecosystèmes Naturels du Burkina Faso (PAGEN); (2) Projet d'Appui à la Gestion Participative des Ressources Naturelles dans la région des Hauts Bassins (PAGREN) ; (3) Projet de Gestion Durable des Ressources Forestières dans les Régions Sud- Ouest, Centre-Est et Est (PROGEREF), le Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT) et le SILEM.

Dans la même optique, certaines aires ont fait l'objet de concession à des particuliers, ONG et associations avec des cahiers de charge visant à inverser les tendances de dégradation de la diversité biologique de ces milieux, tout en procurant des revenus aux acteurs et à la population riveraine. Sur le plan de la conservation de la faune, le Gouvernement a concédé 24 zones de chasse et créé une centaine de Zones villageoises d'Intérêt Cynégétique (ZOVIC).

Il a été créé également par les autorités du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, une Brigade Mobile Forestière chargée de la police forestière, tandis qu'au niveau local, des Groupements de Gestion Forestière (GGF) et des surveillants villageois sont formés et équipés en matériel pour la gestion et la surveillance de certaines aires protégées, c'est le cas de l'AGEREF. Dans la plupart des formations naturelles soumises à des aménagements participatifs, les GGF ont poursuivi la structuration et se sont regroupés pour former la Fédération Nationale des Unions des Groupes de Gestion Forestières (FNUGGF). A travers ces dispositifs, l'exploitation rationnelle de la faune et des forêts est en train de prendre le dessus sur le braconnage et les exploitations irrégulières du bois

Une nouvelle tendance positive est la création de forêts communautaires et de zones de pâtures, à la faveur de la décentralisation, par les collectivités locales qui ont pris conscience de l'importance de la conservation et de la gestion durable des ressources naturelles. Ces

initiatives locales sont souvent soutenues par des associations et des ONG ainsi que par certains partenaires au développement tels que la SNV et la Coopération italienne à travers le Fonds Italie-CILSS de lutte contre la désertification et de réduction de la pauvreté au Sahel.

Pour améliorer le couvert végétal, le gouvernement du Burkina mène une politique de reboisement intensif depuis les années 1970. Ainsi, chaque année, la saison pluvieuse est mise à profit pour des actions de plantation d'arbres, toutes espèces confondues avec néanmoins un accent plus accru pour les essences locales, et avec la participation des décideurs politiques, et des collectivités territoriales. Ces actions sont accompagnées de vastes campagnes médiatiques à travers les différents canaux de communication.

La FAO (2000) estimait les superficies reboisées (reboisements industriels, individuels, familiaux collectifs et périurbains) à 52.650 ha sur l'ensemble du territoire du Burkina Faso réparties comme suit :

- plantations à grande échelle (de 1973 à 1986) : 17 442 ha
- plantations périurbaines (de 1981 à 1988) : 593 ha
- plantations collectives, familiales et individuelles (1979-1999) : 34.615 ha

Ces plantations sont constituées pour la plupart d'espèces exotiques à croissance rapide (*Eucalyptus camaldulensis*, *Senna siamea*, *Gmelina arborea*, *Azadirachta indica*) et autres. L'évaluation faite récemment (MECV, 2007) indique que l'ensemble des plantations réalisées atteindrait aujourd'hui plus de 100 000 ha.

En 1994, a été lancé, le projet 8000 villages 8000 forêts qui encourageait les populations de tous les villages du Burkina à réaliser une formation forestière. Suite à ce mot d'ordre soutenu dans certains cas par des financements, des forêts villageoises ont été réalisées et font aujourd'hui la fierté de ces villages. On peut citer également le projet de la Croix Rouge Burkinabè « Un espoir dans le désert », le Projet PFIE, qui tous visaient l'inculcation d'une éducation environnementale aux élèves du primaire. Les résultats dans certains cas sont assez éloquentes. En termes de résultats, certaines de ces écoles primaires sont entourées par de « véritables forêts ».

Les efforts de restauration du couvert végétal se manifestent à travers les reboisements, les mises en défens, la création de forêts villageoises ou départementales, les défrichements contrôlés, la régénération naturelle assistée ainsi que la récupération des terres dégradées par labour. Le tableau 1 suivant fait le point sur les 10 ans (2000-2009) de la production des plants et des reboisements au niveau national. On constate un dynamisme remarquable ces dernières années pour ces activités de restauration du couvert végétal avec une grande implication du secteur privé. En outre, les services techniques intègrent de plus en plus l'évaluation des taux de survie de ces plantations dans la planification de ces activités de reforestation.



Tableau 1 : Situation de la production des plants et des reboisements au Burkina de 2000 à 2009  
(Source : Direction des Forêts, 2010)

Années	Nbre de pépinières fonctionnelles	Production totale des plants	Nombre total de plants mis en terre	Superficie totale plantée (ha)
2000	1 051	4 897 715	4131141	5 670,0
2001	641	3 904 207	3273208	2 919,0
2002	1 051	3 612 621	2812485	4 736,0
2003	857	3 536 996	3194889	5 952,0
2004	1 015	5 584 109	4956668	6 382,0
2005	1 155	7 848 407	6132433	9 582,0
2006	1 147	8 056 610	6837811	13 026,4
2007	1 322	8 969 781	7514820	14 306,0
2008	1 755	10 742 459	9712762	20 105,5
2009	1 862	11 050 000	10 678 655	22 651
<b>Totaux</b>	<b>11 856</b>	<b>57 152 905</b>	<b>48 566 217</b>	<b>105 330</b>
<b>Moyenne</b>	<b>1 186</b>	<b>5 715 291</b>	<b>4 856 622</b>	<b>10 533</b>

Avec la péjoration climatique et les exigences du marché de certains produits, la tendance de l'agro biodiversité est à la hausse avec la création et l'introduction de nouvelles variétés de culture plus résistantes à la sécheresse, à certaines pathologies et ayant des cycles biologiques de plus en plus courts. La pratique traditionnelle de sélection et de conservation des espèces ligneuses utilitaires se maintient avec une tendance au renforcement, avec l'introduction de nouvelles espèces et variétés. Au niveau des laboratoires de l'INERA, au moins une nouvelle variété est créée tous les deux ou trois ans, au niveau des programmes Riz, Protéagineux et Céréales Traditionnelles. Ainsi, on trouve des variétés comme la Sariasso14, du Kapelga pour le Sorgho, du Wari et Barka pour le maïs etc.

Pour atténuer la péjoration climatique, l'Etat du Burkina Faso a mis en place « le Programme Saaga » d'ensemencement de nuages. Selon les évaluations, ce programme influencerait de manière positive la pluviométrie dans le pays.

Concernant la protection des cours d'eau contre l'ensablement, des initiatives ont été entreprises et se poursuivent par ailleurs à travers les nombreux projets de gestion des terroirs. Dans les années 80, des expériences de stabilisation des dunes vives autour de la mare d'Oursi ont été conduites en collaboration avec la FAO notamment. Toutes ces initiatives ont permis d'enregistrer des résultats encourageants. On note avec satisfaction, la mise en œuvre d'un programme sous-régional de lutte contre l'ensablement dans le bassin du fleuve Niger, (PLCE). Un programme intégré dans ce sens est entrain d'être mis en place au niveau de l'Autorité du Bassin de la Volta.

Des tendances positives pourraient s'afficher avec la mise en œuvre de la politique et les stratégies en matière d'eau que le gouvernement du Burkina Faso a adoptées depuis 1998.

Dans ce document, le concept de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) y est défini comme : «un processus qui favorise le développement et la gestion coordonnée de l'eau, des

terres et de ressources connexes en vue de maximiser de manière équitable le bien être économique et social qui en découle sans pour autant compromettre la pérennité des écosystèmes vitaux». En attendant la mise en œuvre intégrale de cette politique du gouvernement, on peut noter quelques actions limitées dans le temps et dans l'espace tels que la lutte contre l'ensablement ou l'envasement des plans d'eau par la protection des berges et l'empoissonnement des plans d'eau artificiels qui concourent à freiner les tendances à la dégradations de ces milieux.

D'une façon générale, de grands efforts sont déployés aussi bien dans le domaine de la conservation, de la restauration ainsi que de la gestion durable de la diversité biologique. Cependant des tendances négatives sont souvent observées.

### ***1.1.2.2 Tendances négatives***

Malgré une volonté politique affichée qui se traduit dans les discours et la négociation de projets de développement, les tendances à la dégradation des écosystèmes se maintiennent en raison de la péjoration climatique et de la pression démographique de plus en plus forte sur les ressources naturelles. On estime à 110 500 ha, soit 4% en moyenne, le niveau de régression des formations forestières (FAO, 2000). Le tableau 2 suivant illustre les tendances évolutives des milieux. On note une progression des milieux agricoles et artificialisés au détriment des formations forestières et assimilée de même que les zones humides autres que les plans d'eau. Les surfaces en eau sont quant à elles en croissance du fait des implantations de nouveaux plans d'eau.

Tableau 2 : Récapitulatif des tendances évolutives des surfaces et leur destination (ha) (Source des données : Bombiri, 2008)

	Territoires artificialisés	Territoires agricoles	Forêts et milieux semi-naturels	Zones humides (sans les plans d'eau)	Surfaces en eau
Surfaces en 1992	64 767	12 568 861	14 447 077	93 207	122 018
Surfaces en 2002	67 673	13 626 311	13 364 358	89 406	148 183
Ecart (2002-1992)	2 906	1 057 449	- 1 082 719	- 3 801	26 165

Selon le Rapport Diagnostic du Programme de Spécialisation de la Région de l'Est (Bationo et al., 2006), la Région de l'Est du Burkina Faso, par exemple, a connu un accroissement rapide (478% entre 1998 et 2006) des superficies emblavées en coton comme illustré dans le tableau 3 suivant. Cet accroissement s'explique par l'augmentation des superficies dans les provinces pratiquant déjà l'activité (par exemple province de la Tapoa depuis 1999), mais également par l'implication de nouvelles provinces.

Tableau 3 - Evolution des superficies (ha) consacrées à la culture du coton : cas de la Région Est du Burkina Faso (Source Bationo et al. 2006)

Provinces	Années							
	98/99	99/00	00/01	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06
Gnagna	0	0	35,0	31,00	0	0	10,00	56,00
Gourma	0	0	2 837,0	4 790,0	6 849,0	9 880,0	17 881,0	23 346,0
Komondjari	0	0	0	0	0	0	77	100,0
Kompienga	0	0	1 198,0	2 265,0	2 520,0	2 402,0	4 242,0	7 567,0
Tapoa	11 557,0	8 385,0	11 304,0	18 163,0	21 363,0	33 145,0	36 514,0	35 757,0
Région	11 557,0	8 385,0	15374,0	25 249,0	30 732,0	45 425,0	58 724,0	66 826,0

En effet, l'agriculture extensive continue de prédominer dans les pratiques culturales de la majorité des agriculteurs malgré des efforts pour une large vulgarisation des techniques de production de fumure organique et de l'utilisation de semences améliorées pour favoriser une intensification de l'agriculture. Ainsi, certaines aires protégées continuent d'être agressées par les populations riveraines ou des migrants notamment à l'Est, au Centre et à l'Ouest du Burkina Faso.

Par ailleurs on note l'apparition de nouveaux acteurs dans le domaine agro-pastorale à la faveur d'une politique de promotion de l'agro-business initiée par le gouvernement (en vue de promouvoir la production). Les exploitations de ces acteurs se caractérisent par leur grande taille. Dans une étude récente dans la province du Ziro, l'une des plus concernées, Zongo M. (2010) a constaté une grande variabilité dans la taille des exploitations (tableau 4). Ainsi, en 2009, 62% des exploitations de ces acteurs étaient comprises entre 10 et 49 ha tandis que 8% des exploitations couvraient entre 100 et 200 ha. L'étude a également mis en relief la diversité des catégories d'acteurs concernés. C'est ainsi que sur les 258 acteurs recensés en 2009, 52% étaient des salariés, 19% des opérateurs économiques, 14% des hommes politiques, 7% d'autres catégories et 8% dont la catégorie n'avait pas pu être déterminée lors des enquêtes.

Les nouveaux acteurs soustraient de grands espaces à l'utilisation communautaire ce qui pourrait accentuer la pression sur les formations forestières. De plus, si l'intensification de la production agricole recherchée dans l'agro-business rythme avec une utilisation accrue de produits chimiques, il est à craindre que leur concentration dans les écosystèmes puisse entraîner, à terme, une perturbation des équilibres. Enfin la perte de couverture végétale importante peut avoir un impact sur le micro climat et les sols.

Tableau 4: Répartition des agro-businessmen selon la superficie des exploitations en 2002 et en 2009. (Source: Zongo, 2010)

Superficie	2002	2009
Moins de 10 ha	27%	15%
De 10 à 19 ha	28%	28%
De 20 à 49 ha	22%	34%

De 50 à 99 ha	9%	11%
De 100 à 200 ha	5%	8%
Non déterminée	8%	4%

Un autre facteur contribuant aux évolutions négatives des écosystèmes est le surpâturage. Le déséquilibre entre charge animale et capacité de charge des formations végétales, constitue un des grands facteurs de dégradation de la diversité biologique au Burkina Faso. Parmi les causes on peut citer :

- La réduction continue de l'espace pastoral due à une extension permanente du front agricole ;
- L'augmentation numérique du cheptel national, notamment bovin ;
- l'insuffisance d'aires de pâture et de zones pastorales ;
- la faible récupération des terres dégradées à des fins pastorales ;

On assiste donc à une réduction continue des espaces pastoraux.

Les efforts de reforestation se trouvent souvent contrariés par les faibles taux de réussite des reboisements. En effet une évaluation effectuée dans quatre zones du pays (le Soum au Sahel, la Kompienga à l'Est, le Kouritenga au Centre-Est et le Sanemantenga au Centre-Nord) sur la période 2006-2008 (Kouda. 2009) a mis en relief des taux de réussite faible allant de 23% à 52% comme le témoigne la situation présentée dans le tableau 5 suivant. Plusieurs facteurs expliquent ces faibles taux de réussite parmi lesquels la divagation des animaux, le non respect des normes techniques, la péjoration climatique etc.

Tableau 5 : Evaluation des taux de réussite des plantations période 2006-2008 (Source : Kouda, 2009)

Zones	Plants évalués	Plants survivants	Taux de survie (%)
Kompienga	46459	20849	44,9
Kouritenda	8163	4293	52,6
Sanamatenga	8163	3159	38,7
Soum	22846	5387	23,6

Les plans d'eau connaissent de plus en plus un envasement accru à cause des défrichements incontrôlés des bassins versants des cours d'eau. Dans de nombreuses situations, les producteurs défrichent en ignorant la bande de protection, ce qui prive le sol de sa couverture de protection et active grandement l'érosion. La stérilisation de ces zones provoque alors la disparition de nombreuses espèces du milieu.

Une contrainte majeure dans la valorisation des eaux de surface du Burkina et particulièrement dans la région du centre, de l'Est et de l'Ouest est leur invasion par des plantes infestantes. Des prospections réalisées dans ces régions indiquent que la plupart des

plans d'eau sont infestés de plantes prolifiques et envahissantes. Le tableau 6 donne une liste non exhaustive des espèces envahissantes ou prolifiques parmi celles inventoriées dans les régions de l'Est, du Centre Ouest, de l'Ouest et du Centre Sud.

Tableau 6 : Espèces prolifiques signalées au Burkina Faso

N°	Taxon	Ecologie	Distribution	Observations
1	<i>Azolla africana</i>	aquatique	moyenne	Méthode de lutte biologique et physique
2	<i>Cassia obtusifolia</i>	terrestre	Très large	Large repartition
3	<i>Cassia occidentalis</i>	terrestre	Très large	Large repartition
4	<i>Eichhornia crassipes</i>	aquatique	Moyenne	Possibilité de lutte biologique
5	<i>Hyptis suaveolens</i>	terrestre	Très large	Méthode de lutte connue : physique et mécanique
6	<i>Lippia chevalieri</i>	terrestre	moyenne	Lutte mécanique
7	<i>Mimosa pigra</i>	Semi-aquatique	Large	Kompienga et Bazèga
8	<i>Najas spp.</i>	Aquatique	Limitée	Kompienga et Sissili
9	<i>Polygonum spp</i>	Semi-aquatique	Limitée	Plan d'eau de l'Est
10	<i>Typha australis</i>	Semi-aquatique	Assez large	Présent à la Tapoa, Gnagna, Gourma, Comoé, Houet, Kadiogo

Ces différentes espèces envahissantes sont présentes dans les plans d'eau des provinces des Régions indiquées, voire dans tout le pays. Ces espèces entravent énormément les différentes activités socio-économiques qui y sont menées (difficulté pour la capture du poisson, forte sédimentation, gêne de la navigation, etc.), forte évapo-transpiration et eutrophisation du milieu, etc.)

La prolifération et la propagation de ces végétaux constituent un véritable problème de développement qui méritent qu'on s'y penche dessus par le biais de la recherche pour trouver des technologies adaptées pour les contrôler, voir les éradiquer.

Au niveau des exploitations agronomiques, la prolifération d'espèces parasites tels que le *Striga hermontheca* est également signalé parmi les problèmes.

## 1.2. Les espèces

### 1.2.1. Etat des lieux

### **1.2.1.1. Les micro-organismes**

Selon la monographie (1999), les grands groupes des micro-organismes connus à ce jour, même si leur étude n'a pas systématiquement été menée au Burkina Faso, sont les virus (33 familles et 84 genres), les bactéries (83 familles et 413 genres), et les champignons et moisissures (18 familles et 113 genres). Des prospections sont nécessaires pour la mise à jour de ces données

### **1.2.1.2. Le règne animal**

A l'état actuel des connaissances, le capital faunique Burkinabé compte 128 espèces de mammifères, 477 espèces d'oiseaux et 60 espèces de reptiles et amphibiens, 121 espèces de faune ichtyologique, 1515 d'espèces d'insectes (CONAGESE, 1999). Des études récentes conduites par la Fondation NATURAMA et ses partenaires (Vogelbescherming Nederlands et BirdLife International) indiquent la présence de 516 espèces d'oiseaux (Oueda, 2008) soit 39 nouvelles espèces identifiées en 10 ans. On compte quelques espèces emblématiques comme l'éléphant (*Loxodonta africana*), le lion (*Panthera leo*), le buffle (*Syncerus caffer nanus*) ou l'hippotrague (*Hippotragus equinus*), le phacochère, (*Phacochoerus africanus*) qui sont bien représentées dans le pays. Parmi les espèces rares, on peut citer : la gazelle à front roux (*Gazella rufifrons*), le guépard (*Acinonyx jubatus*), la hyène tachetée (*Crocuta crocuta*), le léopard (*Panthera pardus*) le lycaon (*Lycan pictus*) et le damalisque (*Damaliscus lunatus korrigum*). Les espèces en voie d'extinction sont l'autruche (*Struthio camelus*), la gazelle damah (*Gazella damah*). Le pays regorge d'un potentiel faunique important disséminé aussi bien dans la zone sahélienne que dans la zone soudanienne. La répartition des principales espèces de mammifères à travers le pays est donnée en annexe 3.

Selon les informations recueillies, la région de l'Est serait bien représentative et donnerait un aperçu de la situation au Burkina Faso. La faune est considérée comme étant l'une des principales spécificités de la région de l'Est en termes de potentialité valorisable pour contribuer au développement local. La chasse est assez bien organisée et donne une idée de la mise en œuvre des réformes allant dans le sens du plan stratégique et plan d'action relatif à une gestion durable de la biodiversité. Ici la chasse se pratique essentiellement dans les Zones de Chasses et dans les Zones Villageoises d'Intérêt Cynégétiques (ZOVIC). Les premières sont des zones concédées par l'Etat à des opérateurs privés suivant un cahier des charges définissant les droits et devoirs des deux parties concernées (Opérateurs privés et Etat). Le système de concession des zones de chasse a consisté à la cession par l'Etat de son droit de gestion d'une zone délimitée du domaine foncier national classé ou non à vocation faunique, halieutique et touristique à une personne physique ou morale de droit privé burkinabè la possibilité de mettre en valeur et d'exploiter les ressources de cette zone. L'attributaire d'un droit de gestion d'une concession ou concessionnaire a le devoir de préservation et le monopole de l'exploitation des ressources fauniques, halieutiques et

touristiques. L'action du concessionnaire se situe essentiellement à deux niveaux : l'aménagement des aires fauniques dans le but d'améliorer le milieu et les populations de faune et de faire la promotion touristique et commerciale des zones concédées dans le cadre de leur exploitation cynégétique. Ce système tout en impliquant le secteur privé dans la gestion du patrimoine faunique, le responsabilise également et exige de lui des investissements concrets d'aménagement (création de quiétude, de disponibilité d'eau et de ressources alimentaires en quantité et en qualité) en faveur de la faune.

On dénombre en tout onze (11) concessions de chasse dans la région réparties comme suit par province :

- Komienga : 06 concessions (Pama Sud, Pama centre sud, Pama centre nord, Pama nord et Komkonbori, Singou) ;
- Gourma : 01 concession (Wamou)
- Tapoa : 04 concessions (, Kourtiagou, Koakrana, Pagou-Tandougou et Tapoa Djerma).

Quant aux ZOVIC, ce sont des espaces délimités par les populations locales sur leurs terroirs villageois pour y réaliser une exploitation rationnelle de la faune. Les profits réalisés sont gérés par les Comités Villageois de Gestion de la Faune (CVGF) et investis dans la réalisation des infrastructures de développement communautaire. Ces profits sont constitués essentiellement par les taxes de location des ZOVIC. On dénombre au total 75 ZOVIC dans la région dont seulement 32 ont été délimitées. IL y en aurait une centaine au total dans le pays, c'est dire combien cette région est bien représentative en hébergeant 75% des ZOVIC du pays.

L'institution des ZOVIC ainsi que leur promotion autour des aires protégées contribuent à maintenir un potentiel faunique important dans les aires de concessions. Les ZOVIC qui sont des aires périphériques jouxtant les aires concédées de faune, instituées par la réforme de la gestion de la faune au Burkina intervenue en 1996, constituent des zones tampons qui renforcent et protègent la faune et son habitat contre l'avancée du front agricole. Elles sont également un moyen efficace d'intégration des populations riveraines à la gestion de la faune en fournissant un espace de dialogue pour la collaboration entre les populations riveraines des aires de faunes, les concessionnaires et l'Etat sur la base de leurs intérêts communs.

Les membres des CVGF, principaux animateurs des ZOVIC sont aujourd'hui des interlocuteurs incontournables à la base, favorables au plaidoyer en faveur de la faune et de son habitat.

Au cours des cinq (5) dernières années, les zones concédées de la Région de l'Est ont reçu en moyenne 564 chasseurs expatriés par an, toutes nationalités confondues. En moyenne, 396 animaux appartenant à 17 espèces ont été abattus par an. Les espèces concernées par ces abattages sont : le lion, le buffle, l'hippopotame, le bubale, le cob Defassa, le cob de Buffon, le redunca, le guib harnaché, le phacochère, l'ourébi, le céphalophe de Grimm, le céphalophe à

flanc roux, le cynocéphale, le patas, la civette, le lièvre et les outardes. Les statistiques montrent que les espèces les plus chassées sont le buffle et l'hippotrague. Sur un quota total de 4 277 bêtes allouées aux concessions pour la période allant de 2000 à 2005, 1 980 animaux ont été abattus soit une réalisation de 46,29 % du quota total des 11 zones concédées de la région. Cette situation s'expliquerait, selon la DRECV/Est, par une prise de conscience des concessionnaires quant à la nécessité d'une gestion rigoureuse des quotas qui leur sont alloués, mais aussi par une recherche par les guides de chasse de trophées répondant aux normes prescrites. Il convient de signaler également que le manque de client peut constituer une des raisons du non respect des quotas.

Cependant de nombreuses difficultés et insuffisances sont rencontrées. Il s'agit notamment de :

- l'insuffisance de suivi continu des espèces exploitées ;
- l'insuffisance d'aménagement des aires fauniques qui sont aujourd'hui à un peu plus de 50% de leurs capacités de charges ;
- la poursuite du braconnage et le développement du braconnage transfrontalier ;
- la fragmentation des habitats et leurs empiètements continus.

#### *1.2.1.2.1. La faune aviaire*

Le Burkina Faso dispose d'une densité élevée d'espèces d'oiseaux, et avec environ 516 espèces présentes, dont 191 espèces (37,9%) ont une signification particulière comme espèces à protéger (Ouéda, 2008). Cela est en partie dû à sa position géographique. Localisé sur les bords Sud du Sahara, le pays reçoit près de 260 espèces migratrices saisonnières avec environ 120 espèces du paléarctique occidental et 123 espèces migratrices afro-tropicales.

Pendant l'hiver européen, environ 127 espèces voient leur nombre s'accroître dans les plans d'eau du Burkina Faso avec l'arrivée de nouveaux individus de leurs espèces. Le Burkina Faso est un pays qui est à cheval entre deux (02) biomes principaux, notamment les biomes du Sahel et de la Savane soudano-guinéenne. Dans le biome des savanes sahéliennes, onze espèces sont reconnues avoir une importance internationale, parmi celles-ci, quatre (04) (*Ardeotis arabs*, *Streptopelia roseogrisea*, *Mirafra cordofanica*, *Passer luteus*) voient le nombre de leurs individus s'augmenter en hiver avec l'arrivée d'individus venant d'autres régions d'Afrique. Les sept (07) autres (*Eupodotis savilei*, *Caprimulgus eximius*, *Trachyphonus purpuratus*, *Cercotrichas podobe*, *Spiloptila clamans*, *Anthoscopus punctifrons*, *Lamprotornis pulcher*) sont dites espèces purement résidentes.

Dans le biome des savanes soudano-guinéennes quarante et quatre sont reconnues



avoir une importance internationale en terme de conservation. Parmi celles-ci une seule espèce (*Coracias cyanogaster*) voit le nombre de ces individus s'accroître en hiver avec l'arrivée des migrateurs intra-africains. Le reste des espèces inféodées au biome des savanes soudano guinéennes sont dites des résidents purs.

Selon BirdLife International, et en se basant sur les critères de la Liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), il existe vingt (20) espèces menacées au Burkina Faso, dont une en danger (EN), cinq (05) vulnérables (VU) et quatorze (14) quasi menacées (NT), toutes les autres sont classées dans la catégorie dite de préoccupante (LC). *Nik Borrow & Roon Demey*, ajoutent à cette liste le râle des genêts (*Crex crex*) considéré comme vulnérable (VU) selon les critères de la Liste rouge de l'Union Internationale pour la conservation de la Nature (UICN), amenant ainsi le nombre des espèces menacées du Burkina Faso à vingt et une.

### ***Statuts des oiseaux du Burkina Faso***

A titre indicatif, il faut retenir qu'il existe dans le monde 99 familles et environ 9 040 espèces. Il faut aussi noter que l'ordre des Struthioniformes peut être considéré comme étant éteint au Burkina Faso.

Du point de vue des habitats, les oiseaux du Burkina Faso peuvent se subdiviser en deux grands groupes relativement faciles à décrire. Il s'agit de ceux inféodés aux zones humides communément appelés oiseaux d'eau et ceux couramment rencontrés dans les savanes et forêts que l'on nomme oiseaux terrestres ou savanicoles

Vu sous l'angle du statut reproducteur, les différentes espèces d'oiseaux présentes au Burkina Faso sont classées en résidents, migrateurs intra-africains, migrateurs du paléarctique et en errants. En considérant les oiseaux sous l'angle des mouvements saisonniers ou migrations, on peut classer les oiseaux du Burkina Faso dans les grands groupes suivants :

- les espèces afro-tropicales nomades; leurs déplacements dans la région sont irréguliers. Ils peuvent s'effectuer à mesure que les points d'eau s'assèchent et que les disponibilités en nourriture changent;
- les migrateurs intra-tropicaux: ces espèces afro-tropicales entreprennent des migrations sur le continent africain de part et d'autre de l'équateur en fonction de la saison des pluies;
- les migrateurs paléarctiques; plus d'un quart des oiseaux du Paléarctique hivernent en Afrique. Ils se reproduisent au Nord du Sahara, jusque dans la région arctique, pendant l'été européen et viennent ensuite passer l'hiver dans les régions tropicales et sub-tropicales.

### **Les résidents**

Au Burkina Faso, on dénombre environ 373 espèces d'oiseaux que l'on peut qualifier de résidents. Parmi celles-ci, on peut distinguer : (1) les résidents purs, (2) les résidents dont le nombre d'individus s'accroît avec l'arrivée uniquement des migrateurs intra africains, (3) les résidents dont le nombre s'accroît avec l'arrivée uniquement des migrateurs du Paléarctique occidental, (4) les résidents dont le nombre s'accroît avec l'arrivée des migrateurs intra-africains et du Paléarctique occidental, (5) les résidents dont le nombre d'individus peut varier avec la combinaison de plusieurs facteurs.

#### Les migrateurs intra-tropicaux

Ce sont en général des oiseaux qui entreprennent des migrations sur le continent africain de part et d'autre de l'équateur en fonction de la saison des pluies (exemple: *Ixobrychus sturmi*, *Ciconia abdimii*, *Sakidiornis melanotos*, etc.). Au Burkina Faso, on en dénombre environ 21 espèces purement migratrices intra-africaines. Le nombre d'individus de certaines de ces espèces s'accroît en hiver avec l'arrivée des migrateurs du paléarctique occidental.

#### Les migrateurs paléarctiques

Parmi les espèces d'oiseau qui hivernent au Burkina Faso, environ 73 peuvent être qualifiées de purs migrateurs du Paléarctique occidental. Ce sont entre autres *Anas crecca*, *Anas acuta*, *Anas querquedula*, *Anas penelope*, *Anas clypeata*, *Circus marourus*, *Circus pygargus*, *Circus aeruginosus*, *Calidris minuta*, *Calidris temminckii*, *Calidris ferruginea*, *Calidris alpina*, *Calidris alba*, *Pjiloamchus pugnax*, *Lymnocyptes minimus*, *Gallinago gallinago*, *Gallinago media*, *Limosa limosa*, *Numenius phaeopus*, *Numenius arquata*, *Tringa erythropus*, *Tringa totanus*, *Tringa stagnatilis*, *Tringa nebularia*, *Tringa ochropus*, *Tringa glareola*, *Actitis hypoleucos*, *Arenaria interpres*, etc.

#### Les errants

Au Burkina Faso, on en rencontre quelques espèces. Parmi ces oiseaux on note les purs errants (*Podiceps cristatus*, *Grus grus*), et ceux qui sont soit migrateurs du Paléarctique ou intra-africains et dont certains individus effectuent un erratisme (*Phalacrocorax carbo*, *Botaurus stellaris*, *Ciconia nigra*, *Plegadis falcinellus*, *Alopochen aegyptiacus*, *Aythya ferina*, *Lymnocyptes minimus*, *Arenaria interpres*, *Larus cirrocephalus*, *Larus ridibundus*, *Riparia cincta* et *Lusceinia svecica*).

#### **1.2.1.2.2. Les ressources halieutiques**

La faune aquatique regroupe un ensemble de communautés vivantes constituées de nombreuses espèces dont les poissons. Le potentiel de production halieutique de l'ensemble

du pays était évalué à 12.500 tonnes en 1999. Il serait de 14 000 tonnes en 2009. Selon la DGRH, la production halieutique nationale est passée de 9 006 tonnes en 2005 à 12 000 tonnes en 2009 (tableau 7) soit une production moyenne annuelle de 10 540 tonnes. La DGRH estime que les plans d'eau du pays peuvent produire plus, aussi bien par la pêche de capture, que par l'aquaculture.

Tableau 7 : Production halieutique nationale au cours des 5 dernières années (2005-2009) (Source : Direction Générale des Ressources Halieutique, 2009)

Années	2005	2006	2007	2008	2009
Production (tonnes)	9 006	9 700	10 500	11 493	12 000

La faune ichtyologique du Burkina Faso est assez riche. Elle est composée de plus de 121 espèces regroupées dans 57 genres, 24 familles. Elles sont réparties à travers les différents plans d'eau du pays. Les espèces plus couramment rencontrées sur le marché appartiennent aux genres suivants : *Tilapia*, *Heterotis*, *Clarias*, *Mormyrus*, *Alestes*, *Distichodus*, *Citharinus*, *Heterobranchus*, *Schilbe*, *Bagrus*, *Chrysichthys*, *Clarotes*, *Auchenoglanis*, *Synodontis*, *Lates*, *Parophiocephalus* et *Protopterus* (Traoré, 1999). Toutes ces espèces sont pêchées et bon nombre présentent une bonne valeur commerciale (Tableau 8).

Tableau 8: Genres et Espèces de poisson à bonne valeur commerciale (Source : UICN, 1994, TRAORE, 1999)

Genre	Genre	Genre
<i>Protopterus annectens</i>	<i>Gymnarcus niloticus</i>	<i>Barbus macrops</i>
<i>Polypterus senegalus</i>	<i>Hepsetus sp.</i>	<i>Clarias gariepinus</i>
<i>Heterotis niloticus</i>	<i>Hydrocynus forskalii</i>	<i>Heterobranchus bidorsalis</i>
<i>Mormyrus rume</i>	<i>Alestes baremoz</i>	<i>Schilbe intermedius</i>
<i>Mormyrops sp.</i>	<i>Micralestes sp.</i>	<i>Bagrus bajad</i>
<i>Gnathonemus sp.</i>	<i>Distichodus niloticus</i>	<i>Chrysichthys sp.</i>
<i>Petrocephalus bovei</i>	<i>Citharinus sp.</i>	<i>Clarotes sp.</i>
<i>Marcusenius senegalensis</i>	<i>Labeo coubie</i>	<i>Auchenoglanis occidentalis</i>
<i>Hemichromis fasciatus</i>	<i>Lates niloticus</i>	<i>Synodontis schall</i>
<i>Oreochromis niloticus</i>	<i>Parophiocephalus sp.</i>	<i>Malapterurus sp.</i>

L'objectif des pouvoirs publics énoncé dans la stratégie nationale et programme prioritaire de développement et de gestion des ressources halieutiques au Burkina Faso, adoptés en 2003 est de redynamiser le secteur de la pêche afin de mieux contribuer à la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté par une exploitation optimale et durable des ressources halieutiques. Cette stratégie et programme devraient permettre de renforcer la production actuelle qui est très en deçà des potentialités halieutiques naturelles des plans d'eau et de réduire l'importation de poissons qui avoisine 44 402 tonnes en 2009 pour environ 45 milliards de CFA (selon les statistiques de la DGRH 2009).

La pêche présente pour les populations rurales une importance socio-économique appréciable tenant au fait que l'exploitation piscicole est une activité de contre saison qui se concilie parfaitement avec les tâches agricoles tout en procurant aux producteurs des revenus et un complément alimentaire de bonne qualité.

Cependant, quelques exemples de surexploitation de ces ressources halieutiques montrent qu'un grand effort reste à fournir en matière de sensibilisation et de gestion des écosystèmes pour une bonne productivité de ces ressources. C'est le cas de l'exploitation des ressources halieutiques dans la zone Est du Burkina qui connaît une baisse drastique de la production, notamment dans le lac du Barrage de la Kompienga (tableau 9). Ce cas pourrait certainement être extrapolé à d'autres sites du pays.

Tableau 9: Production de poissons du lac Kompienga (Source : Bationo et al. 2006)

<b>Année</b>	<b>Production contrôlée (T)</b>	<b>Production corrigée (T)</b>
1993	1054	1370
1995	1207	1570
1996	1370	1780
1997	1370	1780
1998	1540	2000
1999	1020	1300
2000	750	970
2001	439	570
2002	-	200
1er trimestre 2003	-	32,8

La pêche est donc couramment pratiquée dans la région, sur les plans d'eau naturels de toutes tailles et sur les barrages existants même si ces derniers n'ont pas une première vocation piscicole. On dénombre à l'Est environs 78 sites de pêche (sur 689 au niveau national selon RGA, 2007) répartis dans les terroirs villageois et dans les aires classées, dont les principaux sont :

- le lac de barrage de la Kompienga, d'une superficie variant entre 18 000 ha et 24 000 ha en fonction des saisons ;
- le barrage de la Tapoa ;

- la Sirba dans les provinces de la Gnagna et de la Komandjari.

La pêche constitue également une spécificité majeure de la région en termes de potentialité valorisable. Cependant il convient de noter qu'il manque des données statistiques fiables sur les productions, ce qui ne rend pas facile une analyse de la contribution de ce sous secteur à l'économie locale.

Les pêcheurs sont de diverses nationalités : burkinabé, malienne, nigérienne et autres.

Le nombre des pêcheurs qui était évalué à 600 en 1998 a beaucoup diminué du fait de la baisse de la production. Il serait au nombre de 400 de nos jours.

Les statistiques recueillies au niveau de la province permettent de suivre l'évolution des productions de la pêche du lac Kompienga sur une dizaine d'années :

Comme on peut le constater sur le tableau 9 précédent, à partir de l'année 2000, il y a une chute brutale de la production du poisson qui passe de 2000 tonnes en 1998 à 970 tonnes, puis à 200 tonnes en 2002. Il y a manifestement des problèmes. Il est noté une invasion des façades Est et Ouest du lac du barrage par un important peuplement de *Mimosa pigra* et *Vetiveria nigriflora* qui constitue un obstacle majeur à la capture du poisson. Il semble également que la majorité des pêcheurs ont seulement comme souci de s'organiser et de s'équiper pour mieux prélever les ressources halieutiques sans se rendre à l'évidence que la ressource s'épuise rapidement. Les actions de sensibilisation et de responsabilisation des principaux acteurs pour une gestion durable et pour la préservation de la ressource commencent à peine. En fait, des pratiques prohibées de pêches ont cours dans la zone et peut être ailleurs, mais rien n'y est fait de manière vigoureuse pour arrêter ces actes. De telles pratiques sont causes de perte de diversité biologique et de productivité. A cela s'ajoute le développement sur de grandes superficies de plantes envahissantes comme *Mimosa pigra* réduisant ainsi les superficies des zones exploitables.

#### 1.2.1.2.3. Les insectes

Eu égard à la place importante qu'occupent les insectes dans la vie de l'homme, ces derniers ont également bénéficié d'une certaine attention. En effet, de nombreuses espèces d'insectes sont utiles tandis que d'autres sont nuisibles. Aussi, plusieurs institutions dont les activités portent en d'autres termes, sur les insectes, ont pu réaliser des collections spécifiques. Ainsi, il est fait état de 1515 espèces d'insectes appartenant à 250 genres et 151 familles (SP/CONAGESE, 1999). Les principales structures abritant des collections de ces genres se trouvent dans les villes de Bobo-Dioulasso et de Ouagadougou (le Centre MURAZ ; le Laboratoire d'Histoire Naturelle du CNRST, le Laboratoire d'Entomologie appliquée de L'INERA/Kamboinsé, la station Farako-ba de l'INERA, le Programme Coton, le Laboratoire de protection des végétaux, la station de Saria, le C.I.R.D.E.S, le programme ONCHOCERCOSE; le Département de Production Forestière de l'INERA, l'Institut Français de Recherche Scientifique pour le Développement en Coopération ; le C.I.R.A.D.; le C.N S.F.; le Laboratoire d'Entomologie Appliquée de l'Université de Ouagadougou).

#### 1.2.1.2.4. Autres faunes

En ce qui concerne les vertébrés, peu de collections ont été réalisées. Seul le Laboratoire d'Histoire Naturelle du CNRST dispose d'une collection de faune domestique et sauvage à l'intérieur de laquelle on dénombre quelques 6 000 exemplaires de serpents et une importante collection de poissons.

#### 1.2.1.3 Règne végétal

Selon les données publiées (tableau 10), la flore forestière ligneuse (arbres, arbustes et lianes) locale comprend 55 familles, 214 genres et 376 espèces (dont 95 exotiques). Au sein de cette flore, les familles monogénériques sont plus nombreuses que les familles multigénériques qui comprennent les Caesalpiniaceae, les Apocynaceae, les Euphorbiaceae, les Papilionaceae, les Rubiaceae, les Anacardiaceae, les Ampelidaceae, les Mimosaceae, les Asclepiadaceae, les Meliaceae, les Palmae, les Sapindaceae, les Cappariaceae, les Combretaceae et les Sapotaceae.

Tableau 10: Inventaires taxinomiques de la diversité biologique (Source : SP/CONAGESE 1999 ; Ouéda, 2008)

Règne Végétal	Composantes	Familles	Genres	Espèces
	Champignons supérieurs	8	13	28
	Algues	32	88	191
	Flore herbacée aquatique et inféodée	76	118	185
	Flore herbacée terrestre	87	333	627
	Flore ligneuse	55	214	376
<b>Total</b>		<b>258</b>	<b>766</b>	<b>1407</b>

Les inventaires taxinomiques réalisés dans l'ensemble des localités du pays sur les plantes herbacées terrestres ont permis de recenser 87 familles 333 genres et 627 espèces. Les données recueillies font état de la prédominance des espèces de certaines familles telles que : les légumineuses (145 espèces) et les graminées (145 espèces). Par ailleurs, d'autres familles sont considérées fréquentes sur le terrain, notamment les Acanthaceae (26 espèces), les Amaranthaceae (21 espèces), les Asclepiadaceae (27 espèces), les Convolvulaceae (27 espèces), les Euphorbiaceae (12 espèces) et les Solanaceae (12 espèces).

Les inventaires taxinomiques des champignons supérieurs du Burkina Faso ne sont pas aussi poussés que ceux des plantes supérieures. Selon Sanou et Ba (1996) et Sougoti-Guissou (2005), 8 familles, 13 genres et 28 espèces de champignons supérieurs sont actuellement connus au Burkina Faso.

Sur les 1 347 plans d'eau que comptait le pays, seuls 5% avaient fait l'objet d'un inventaire taxinomique de microflore et une cinquantaine ont été étudiés du point de vue de la flore herbacée des milieux aquatiques par Ouédraogo (1996) cité dans SP/CONAGESE (1999). Ainsi, 191 espèces, appartenant à 88 genres et 32 familles ont été déterminées. La macroflore herbacée aquatique inventoriée figure dans le tableau 11.

Tableau 11: Inventaire taxinomique de la flore herbacée aquatique (Source : SP/CONAGESE 1999)

Taxons-Sous groupes de flore	Familles	Genres	Espèces
Macrophytes aquatiques	23	28	46
Macrophytes semi-aquatiques	20	36	69
Macrophytes des zones saturées d'eau	10	17	24
Macrophytes hygrophiles	23	37	46
<b>Total</b>	<b>76</b>	<b>118</b>	<b>185</b>

Dans le cadre de l'élaboration de l'Atlas de la Biodiversité du Burkina Faso et de la mise à jour du catalogue des plantes vasculaires du pays, l'UFR/SVT de l'université de Ouagadougou a révisé à la hausse le nombre d'espèces végétales qui est maintenant de 1915.

#### ***1.3.1.3.1. Conservation des semences***

Les semences des plantes ligneuses sont conservées par le CNSF dans trois milieux différents : température ambiante, une salle climatisée et deux chambres froides. Le matériel conservé est surtout fonction des priorités de la demande vis-à-vis des espèces. En ce qui concerne la conservation des semences des plantes cultivées, chaque programme de l'INERA gère son germplasm de travail selon les objectifs d'amélioration, Mais en réalité, il n'existe ni de banque de gènes à vocation nationale, avec une équipe bien structurée ni de programme national bien défini.

#### ***1.2.1.3.2. Les collections céréalières***

Pour ce qui est des plantes cultivées, la monographie nationale (1999) donnait la situation des collectes suivantes. (Pour la conservation *ex-situ* des plantes agricoles, l'INERA dispose de deux chambres climatisées (maintenant hors d'usage), une à la station de Kamboinsé et l'autre à la Station de Farako-Bâ.

#### **Le sorgho (*Sorghum bicolor*)**

Un premier regroupement de formes locales de Sorgho de type "Guinensia" a été réalisé par l'IRAT, dès 1959 à Saria et s'est élargi par la suite à d'autres échantillons maintenus à Farako Bâ et à 37 formes non "Guinensia" collectées en 1967 (Le Conte J., 1967 cité dans Monographie nationale 1999). Des prospections de l'IRAT/CIRAD, il reste actuellement à la disposition de l'INERA :

- 247 écotypes de sorgho moyen cycle à Saria (BALMA D., 1985) ;
- 127 écotypes de sorgho long cycle à Farako-Bâ, provenant des premières collectes de l'ICRISAT datant de 1979. Au cours de celles-ci, environ 800 variétés locales ont été rassemblées du Burkina Faso, du Niger et du Sénégal (ICRISAT, 1980). Au cours de cette période la division des Ressources Phytogénétiques de l'ICRISAT à Hydérabad (Inde), a reçu une collection de 210 écotypes de sorgho du Burkina Faso (SP/CONAGESE, 1999) ;
- 89 écotypes de Sorgho ont été rassemblés des régions Nord, Est et Centre du pays par le CIRP en 1981 ; cette collecte s'est poursuivie en 1982 avec la DSA par le regroupement de 197 écotypes du Sud-Ouest. En 1984, 1985, 1986, l'U.O./IDR/CIRP a rassemblé environ 870 formes cultivées de sorgho et une dizaine de formes spontanées à travers le Burkina Faso.

Des essais d'évaluation ont été menés sur le terrain avec ce matériel. Ainsi, en tenant compte des conditions écologiques d'origine des échantillons, la plupart des expérimentations ont été conduites sur des sites proches de ces conditions. Les objectifs visés par ces évaluations, ont généralement pour but, une caractérisation morphologique basée sur un certain nombre de critères et une prise en compte de certaines maladies et de parasites. Malgré ces collectes et évaluations, la variabilité de la diversité biologique, implique une poursuite des efforts par la Recherche, afin d'améliorer la représentativité des échantillons collectés. Il convient de souligner des difficultés liées aux conditions de conservation défavorables qui entraînent parfois des pertes de ressources génétiques de plusieurs variétés.

### **Le mil (*Pennisetum americanum*)**

L'ICRISAT a rassemblé un grand nombre de cultivars traditionnels entre 1977 et 1981 :

- 551 numéros d'une collecte ORSTOM/FAO/ICRISAT, au Burkina Faso et au Niger ont été évalués en 1977;
- 1 112 épis échantillonnés dans 108 champs du plateau Mossi en 1980 et 1981;
- collecte de matériel précoce (Iniadi) dans le Sud-Est du pays en 1981.

Une couverture des régions Nord, Est, Centre en 1981 et Sud-Ouest en 1982, a permis de rassembler respectivement 211 écotypes (dont trois formes spontanées) et 76 écotypes.



De nouvelles séries de prospection à travers tout le pays, ont permis à l'U.O./IDR/CIRP de rassembler quelques 333 écotypes.

Les différents résultats montrent que les écotypes du Burkina Faso présentent une grande variabilité génotypique (cycle, longueur, largeur et forme d'épi, couleur de grain...), caractéristique des zones climatiques, correspondant en gros à la latitude. On distingue ainsi :

- au Nord (zone sahélienne), des variétés précoces (cycle de 90 à 100 jours), aux épis généralement longs et minces de forme cylindrique, de couleur de grain jaune roux (Gaouri Baleri) ou jaune clair (Gaouri Daneri). Ces formes seraient proches des Mils "Haïni" de l'Ouest du Niger;
- au Sud (zone sud-soudanienne), des variétés à cycle tardif (120-150 jours), aux épis courts à moyens (20 à 80 cm). Dans la partie Sud et Est de cette zone (Pô, Diapaga), se rencontrent des formes très précoces de 90 jours (Mil Iniadi) aux épis courts (30 à 30 cm) généralement de forme conique et aux grains gris;
- au Centre (zone nord-soudanienne), des variétés semi-tardives (100 à 120 jours), aux épis courts (30 à 40 cm) et minces, fusiformes, coniques ou cylindriques. Ces épis deviennent de plus en plus longs au Nord du plateau Mossi. La couleur du grain peut être jaune (Kapelga) ou gris (Kassabelga). Dans la partie Ouest de cette zone (Nouna), se rencontrent des variétés plus tardives proches des mils "Sanio" (130 à 150 jours).

La taille des écotypes observés à Gampéla (Centre), montre une variation de 124 à 386 cm (ZONGO J. D. et al. 1988 cités dans Monographie nationale 1999). En général c'est au sud-ouest du pays qu'on rencontre les plus grands écotypes.

L'exploitation de la variabilité des écotypes locaux des différentes prospections a permis de mettre à la disposition de la vulgarisation du matériel performant sous forme de variétés de populations.

Compte tenu de l'allogamie du mil, le maintien des collections s'avère difficile et se fait sous forme de lignées (collections vivantes), la conservation à moyen terme se fait dans les mêmes conditions que celle du sorgho. Certains Instituts comme l'IRAT pensaient à une collecte permanente auprès des paysans pour conserver la variabilité. Dès 1962, l'IRAT a rassemblé un certain nombre d'écotypes locaux à majorité précoces en provenance de l'Ouest et une population du Centre. Il reste de ces prospections des variétés améliorées dont certaines sont passées à la vulgarisation et d'autres conservées en collections vivantes (BALMA D., 1985 cité dans Monographie nationale 1999).

Les prospections de 1981 (CIRP- DSA), ont permis aussi le regroupement de 8 écotypes du Nord, Centre et Est du Burkina Faso et de 153 écotypes du sud- ouest. Toute cette collection, soit 201 écotypes, a été remise à l'INERA. Les résultats de l'évaluation de ces collections indiquent

que :

- les variétés du Burkina diffèrent par la couleur du grain (jaune, blanc, roux) et la longueur de leur cycle;
- il y a prédominance au Centre et à l'Est, des écotypes à grains jaunes qui sont plus précoces;
- au Sud-Ouest on trouve un mélange de variétés blanches et jaunes avec bonne fréquence du type blanc denté;
- il n'apparaît pas de gradient marqué entre la longueur du cycle et la latitude.

Il convient de souligner que pour ce matériel génétique un problème de conservation à moyen et long terme sur place se pose comme pour les autres céréales car la capacité des congélateurs reste limitée.

### **Le riz (*Oryza sativa*, *Oryza glaberrima*)**

Un total de 527 échantillons a été collecté avec une prédominance de *O. sativa* (90 %) sur *O. glaberrima* (10 %). L'abandon de *O. glaberrima* est général dans tout le pays et semble provenir de plusieurs facteurs, notamment la longueur du cycle, l'égrenage sur pied et la présence de variétés sativa plus performantes. Ces prospections ont révélé également une répartition inégale de la riziculture de même que des échantillons (60 % ont été collectés dans le sud-ouest) due sans doute à la répartition actuelle des pluies au Burkina Faso.

La variété la plus populaire demeure le Sintane diofor cultivée partout. On remarque une bonne prédominance des variétés améliorées dans le CRPA des Hauts-Bassins et une persistance du Konsourou et de la série des alkam dans les CRPA du Centre et centre-sud.

La prospection n'a pas permis de collecter les espèces sauvages du type *Oryza barthii* et *O. longistaminata* en raison de l'assèchement de leur site, de même la période (novembre 1983 à février 1984) n'a pas été favorable pour toutes les régions. Néanmoins, ces espèces existent dans la collection de l'Herbier National de DPF du CNRST. Une seconde prospection serait nécessaire. Les résultats des évaluations, avec la prise en compte des caractères agronomiques, morphologiques et du polymorphisme enzymatique, sont attendus.

### **Le fonio (*Digitaria exilis*)**

Des activités de recherche sont menées sur le fonio et un certain nombre de variétés et d'écotype sont disponibles.

#### ***1.2.1.3.3. Les collectes de légumineuses alimentaires : Niébé et Voandzou***

Les prospections Niébé ont débuté en 1977 au Burkina Faso par la collecte d'environ 40 écotypes locaux (BALMA, 1985 cité dans Monographie nationale 1999).

En 1981 et 1982, accessoirement aux prospections des céréales, respectivement 40 écotypes du Nord et 90 écotypes environ de l'Ouest, ont été rassemblés. A l'époque le programme disposait d'une collection de 161 écotypes locaux nommé KVu (Kamboinsé *Vigna unguiculata*). 109 entrées de cette collection ont été évaluées à Kamboinsé en 1982 sur quelques caractères agronomiques en 2 dates de semis.

Les écotypes ont présenté les caractéristiques suivantes :

- 18 entrées photosensibles généralement tardives, à grosses graines (15-63 g/100 graines) blanches et rugueuses, au port couchant;
- 45 entrées non photosensibles au port rampant, précoces et 4 petites (10-11 g/100 graines);
- une légumineuse autre que *Vigna*, de l'espèce *Kerstingiella geocarpa*, avec un cycle total de 110 jours;
- 45 entrées non fleuries.

Tout le matériel a été testé pour la résistance aux aphides, aux bruches, au Striga, à la sécheresse et pour la production de graines de bonne qualité. Quelques variétés ayant présenté de bonnes caractéristiques sont utilisées dans les programmes de croisement :

- Ouahigouya locale résistante à la sécheresse croisée avec KN-1 (Kamboinsé Niébé1);
- Kaya locale avec une bonne qualité de grain croisée avec Gorom-locale pour la résistance au Striga;
- Kaya locale croisée avec TVu 2027 pour la résistance aux bruches;
- Kamboinsé locale résistante au Maruca, croisée avec TVu 2027 pour la résistance aux bruches.

Les entrées KVu-2 et KVu 20-2 semblent les meilleures, la variété Gorom locale est passée depuis à la vulgarisation. Les variétés considérées intéressantes sont maintenues en collections vivantes et régénérées tous les 2 ans.

Les premières prospections de Voandzou ont été menées accessoirement aux prospections céréales de 1982 et 59 variétés locales ont pu être collectées (Sud- Ouest). Pour démarrer le programme, on a réalisé également 67 introductions du Mali (22), du Nigéria (33), du Sénégal(2) et de MITA/Ibadan (10). Un total de 45 entrées comprenant du matériel local et exotique, a été évalué pour quelques caractères agronomiques. La plupart des entrées ont été attaquées par les maladies. Après les évaluations le programme de sélection a réalisé un certain nombre de tests de rendement qui se poursuivent actuellement. La collection de Voandzou (KVs = Kamboinsé *Voandzea subterranea*) est maintenue en collections vivantes renouvelées tous les deux ans.

#### **1.2.1.3.4. Les collectes de tubercules**

Cinq cultures : l'igname, la patate douce, le manioc, les Aracées (Taro et Macabo), le fabirama et le Souchet ont été prospectées. Les évaluations ont concerné un nombre important de caractères morphologiques prenant en compte, l'appareil végétatif et le tubercule.

Dans chaque région prospectée 10 échantillons ont été recueillis par cultivar soit environ 300 échantillons d'igname cultivée. Des noms locaux ont été donnés à ces cultivars, tandis que les ignames sauvages ont seulement été numérotées. Du fait de recoupement de certains échantillons, le nombre de cultivars est réduit à environ 50.

Les variétés cultivées répertoriées proviennent de 4 espèces : *Dioscorea cayenensis* (80 %); *Dioscorea alata*; *Dioscorea bulbifera*; *Dioscorea esculenta*;

On rencontre 3 groupes au niveau des ignames sauvages : *Dioscorea togoyensis*, *D. dumeterum*, *D. Abyssinica*. Les échantillons collectés ont donné 6 clones repartis comme suit : 2 clones à peau blanche- clair blanche, 2 clones à peau rouge-claire blanche, 1 clone à peau jaune, et 1 clone à peau blanche-claire jaune.

Deux clones manioc (*Manihot esculenta*) ont été identifiés, un à peau rouge et un autre à peau blanche. Une seule variété de taro (*Colocasia esculenta*) a été prospectée. Les échantillons ont donné une variété pluviale de macabo (*Xanthosoma sagittifolium*) et une variété aquatique. Deux variétés Souchet ou pois sucré (*Cyperus esculentus*) ont été répertoriées, l'une à peau noire et l'autre à peau jaune.

#### **1.2.1.3.5. Les collectes plantes fourragères**

Une prospection de plantes fourragères a été réalisée en 1984 dans le Nord du Burkina (Abou et Fournier, 1984 cités dans Monographie nationale 1999) et a permis de récolter 40 taxons comprenant : 23 Gramineae annuelles, 9 Gramineae pérennes, 3 Papilionaceae annuelles, 3 Papilionaceae pérennes et 2 Cypéraceae pérennes. Les prélèvements ont concernés 148 semences (graines) et 106 échantillons végétatifs. Une évaluation initiale du potentiel de production des écotypes collectés a été réalisée en 1986. Les résultats suivants sur 24 écotypes, ont été enregistrés :

- la matière verte locale varie de 0,130 T.M.S./ha (pour *Chloris pilosa* ),  
à 18,7250 T.M. S./ha (pour *Pennisetum pedicellatum*);
- la matière sèche totale varie de 0.047 (même espèce) à 5.805 (même espèce) T.M.S./ha ;
- *Panicum laetum* et *Echinochloa sp.* supportent jusqu'à 4 coupes.

### **1.2.1.3.6. Les Oléagineux**

#### **l'Arachide (*Arachis hypogaea*) et le Sésame (*Sesamum indicum*)**

Pour l'arachide, plus d'une dizaine de variétés serait disponible. Comme exemple on peut citer :

-Cycle long : RMP 12 ; RMP 91

-Cycle moyen : KH 149A ; KH 241D ; SH 470P

-Cycle court: TE 3; CN 94C; TS 321; QH 243C.

Pour le sésame on peut citer les 5 variétés suivantes: S 42, 38-1-7, 32-15, YENDEV 55, CROSS-3

#### **Le coton (*Gossypium barbadense*)**

Plus de 15 variétés conventionnelles seraient en collection et deux nouvelles variétés de coton transgénique. A ces variétés s'ajoutent de nombreuses autres dans les zones non cotonnières.

### ***1.2.1.3.7. Les Cultures maraichères***

Selon des enquêtes menées dans le cadre d'un inventaire de l'agro biodiversité du Burkina Faso (Zongo, 2002), il ressort que les espèces maraichères non traditionnelles (d'introduction relativement récente) sont cultivées à partir de semences achetées sur le marché ou fournies par des organismes de développement. Ces semences sont produites par des maisons spécialisées en production de semences sélectionnées et les paysans se les procurent régulièrement. L'étude a recensé trente trois (33) espèces maraichères totalisant 191 variétés qui sont commercialisées par des maisons de semences. En dehors de l'oignon, il y a très peu de production de semences par les paysans. On ne peut donc pas parler d'érosion génétique en ce qui les concerne.

Pour les espèces maraichères traditionnelles, l'étude a permis de recenser, par province échantillon, les différents morphotypes aussi bien cultivés qu'abandonnés ainsi que leur statut (état de menace).

### **1.2.1.4. Aspects socio-économiques de la Diversité biologique**

#### **1.2.1.4.1. Diversité des espèces végétales, fauniques et halieutiques des forêts**

Les fonctions des ressources forestières, fauniques et halieutiques sont multiples dans le développement économique et dans la réduction de la pauvreté (Sawadogo et Ouédraogo, 2004). Ces fonctions peuvent être directes ou indirectes. Certains rôles du secteur sont quantifiables et peuvent être évalués financièrement. D'autres rôles, bien qu'évidents, demeurent abstraits si bien que leur contribution à l'économie nationale et à la lutte contre la

pauvreté, quoique très importante, demeure virtuelle. Parmi les rôles des ressources forestières, fauniques et halieutiques les plus importants, on retiendra :

- Le rôle de sécurité alimentaire : Les ressources forestières, fauniques et halieutiques en tant que secteur de production contribuent à la sécurité alimentaire par des apports nutritifs divers que sont les protéines végétales et animales. Au Burkina Faso, des produits forestiers de nombreuses espèces d'arbres rentrent dans l'alimentation de l'homme : feuilles, fleurs, fruits notamment.

- Le rôle de soutien à la production : Le secteur forestier joue un rôle irremplaçable de soutien à la production agricole (protection des terres contre l'érosion hydrique et éolienne, amélioration de l'infiltration des eaux, stabilisation des sols et purification des milieux, recyclage des éléments nutritifs des sols, etc). Ce rôle est bien perçu particulièrement au Burkina Faso où les terres sont rendues peu productives dû en grande partie à la disparition du couvert végétal. Malheureusement ce rôle n'est pas monétairement évalué pour laisser comprendre l'importance du secteur forestier dans le développement économique du pays.

- L'élevage au Burkina Faso est totalement dépendant des ressources forestières pour la satisfaction des besoins en fourrage ligneux et herbacé. En effet, Sawadogo et Ouédraogo (2004), dans une étude sur la contribution du secteur forestier à l'économie nationale et à la lutte contre la pauvreté, indiquent que 35 % de la phytomasse consommée par les animaux dans l'année proviennent des forêts. Dans la même étude, cette consommation est estimée à 4.853.868 tonnes de fourrage par an, soit une valeur virtuelle de 72,808 millions FCFA par an. Les ressources forestières jouent à la fois un rôle alimentaire (consommation directe par les animaux) et un rôle de soutien à la production pastorale.

On note un intérêt grandissant des producteurs pour la production fourragère. Selon le rapport d'activités 2009 du MRA, la production fourragère s'élevait en 2009, à 64 848 tonnes. Cette production comprend aussi bien de fourrage naturel fauché (parfois dans des forêts classées et réserves) que le fourrage cultivé par les producteurs.

- Le rôle dans la santé : Vu l'état actuel de la pauvreté au Burkina Faso (le seuil de pauvreté établi en 2003 est de 82.672 FCFA par an et par adulte ; l'accès aux produits pharmaceutiques est de fait rendu difficile), de nombreux ménages ne peuvent pas accéder aux produits pharmaceutiques. Cette situation oblige la plupart des ménages, notamment ceux vivant en milieu rural, à recourir aux produits de la pharmacopée, constitués essentiellement de produits forestiers (feuilles, racines, écorces, etc.) et aux sous produits de la faune (parties d'animaux sauvages ou de poisson) pour se soigner. Certaines espèces de poisson rentrent dans la préparation de produits de santé (médecine traditionnelle).

- Le rôle culturel et religieux: Au Burkina Faso, il est rare de rencontrer un village au Burkina où il n'existe pas de « bois sacré ». De façon générale, dans la tradition, le bois sacré est l'habitat privilégié des âmes des ancêtres ou des fétiches protecteurs des

populations qui y attachent une valeur spirituelle ou culturelle irremplaçable et non évaluable monétairement. Au Burkina Faso, il y a des ethnies qui ne consomment pas la viande de certaines espèces animales (le python, le crocodile par exemple), qui dit-on représentent les âmes de leurs ancêtres et ont un rôle protecteur de la population.

▪ Le rôle économique : Du fait de leur importance indéniable dans la vie de l'homme et dans ses activités de développement, les ressources forestières, fauniques et halieutiques jouent aujourd'hui un rôle économique non négligeable. En effet, il est à remarquer que les produits forestiers, fauniques et halieutiques sont rentrés dans les circuits commerciaux aussi bien en milieu rural qu'urbain. Certains produits font l'objet d'un commerce florissant à l'extérieur du pays (les amandes et le beurre de karité par exemple). La commercialisation des produits forestiers (bois de feu, bois de service, charbon de bois, bois d'œuvre, objets d'art, parties de ligneux comestibles, produits de la pharmacopée), fauniques (viande, peaux, trophées, produits de la pharmacopée) et halieutiques (poisson, produits de la pharmacopée) procurent des revenus substantiels à l'Etat et aux acteurs privés, contribuant ainsi à la formation du PIB (3 % par an), à la création d'emplois (résorption du chômage) et à la réduction de la pauvreté. A titre d'illustration, le tableau 12 présente la situation des recouvrements des recettes de service du MECV pour la période 2004 à 2008 et le tableau 13, présente les recettes que tirent les populations de l'aménagement et de la gestion des ressources fauniques.

Tableau 12: Situation des recouvrements des recettes de service du Ministère de l'environnement et du Cadre de vie de 2004 a 2008 (Source : Perception spécialisée du MECV, 2010)

Nature des recettes	Montant (FCFA) des recettes par année				
	2004	2005	2006	2007	2008
Recettes en matière de forêt	331 819 105	344 504 405	378 285 110	457 729 335	541 180 175
Recettes en matière de faune	233 354 710	242 354 150	231 238 675	293 100 760	257 262 250
Recettes contentieuses	40 976 120	63 674 650	78 656 000	93 942 850	117 322 050
<b>TOTAL</b>	<b>606 149 935</b>	<b>650 533 205</b>	<b>688 179 785</b>	<b>844 772 945</b>	<b>915 764 475</b>

Tableau 13: Recettes issues de la faune tirées par des populations (Direction de la Faune et des Chasses, 2010)

Ans/nature recettes	Location de ZOVIC	Permis de chasse villageoise	Frais de pistage (50%)	Taxe de gestion (50%)	Vente de viande de gibier	Autres	Total
1996-1997	6 098 300	764 190	-	-	604 450	6 048 500	<b>13 515 440</b>
1997-1998	6 242 000	4 802 600	2 191 600	8 331 150	473 000	1 238 700	<b>23 279 050</b>
1998-1999	8 379 500	3 699 500	2 915 000	10 213 650	623 600	1 211 125	<b>27 042 375</b>
1999-2000	7 438 500	74 500	-	10 202 000	-	6 100 000	<b>23 815 000</b>
2000-2001	10 171 000	2 773 050	4 188 000	4 682 055	1 223 150	2 464 700	<b>25 501 955</b>

2001-2002	5 933 400	1 348 000	5 247 000	9 322 650	1 132 000	852 000	<b>23 835 050</b>
2002-2003	5 674 750	1 487 000	4 247 500	9 548 650	2 265 600	-	<b>23 223 500</b>
2003-2004	9 504 500	2 808 150	4 336 000	14 768 250	1 899 445	3 931 450	<b>37 247 795</b>
2004-2005	9 173 000	1 527 300	7 957 400	12 943 650	1 908 450	14 302 500	<b>47 812 300</b>
2005-2006	15 035 377	606 600	4 719 000	12 948 650	2 866 950	16 000 900	<b>52 177 477</b>
2006-2007	12 374 750	1 687 800	7 104 500	12 883 650	1 911 000	30 303 400	<b>66 265 100</b>
<b>Total</b>	<b>96 025 077</b>	<b>21 578 690</b>	<b>42 906 000</b>	<b>105 844 355</b>	<b>14 907 645</b>	<b>82 453 275</b>	<b>363 715 042</b>

On note une croissance des recettes de l'Etat pour la période 2004 à 2008 (tableau 12). En moyenne, les recettes annuelles de service du MECV se chiffraient à 741 080 069 FCFA. Entre 1996 et 2007, la population des zones d'aménagement faunique, a tiré des recettes moyennes annuelles de 33 065 004 FCFA. Ces recettes contribuent substantiellement à la réduction de la pauvreté des populations dans le contexte de ces zones d'aménagement.

#### 1.2.1.4.2. Agro biodiversité

L'agro biodiversité ou diversité des plantes cultivées constitue l'élément essentiel pour la sécurité alimentaire. C'est dans cette diversité que les producteurs trouvent leurs cultures pour s'adapter aux variations des écosystèmes et du climat. L'ethnopluralité du Burkina Faso (une soixantaine d'ethnies) s'accompagne d'une grande diversité dans la végétation domestiquée. Ainsi, pour les plantes cultivées, la production agricole est assurée par des cultivars traditionnels issus pour la plupart de domestication sur place, à partir des formes sauvages encore présentes sur certaines aires de cultures. C'est le cas du sorgho, du mil, du riz, du fonio, de l'igname,... Il est dénombré au Burkina Faso au moins une soixantaine de plantes cultivées, considérées comme les plus vulgarisées.

De nos jours, l'économie du Burkina Faso est essentiellement basée sur l'agriculture et l'élevage pratiqués par plus de 85 % de la population. Les populations de la partie sahélienne du pays (le Nord) pratiquent surtout l'élevage, tandis que celles du reste du pays sont en majorité des agriculteurs (Balma et al, 2004). Cependant, on assiste de plus en plus à la pratique de ces deux activités sur l'ensemble du territoire.

Les bilans céréaliers de la période 1993-2003 indiquent que la production nationale a couvert les besoins de la population durant 9 années sur 11 (Burkina, 2004). Toutefois, cette situation est encore précaire, avec une disponibilité en céréales (différence entre la production et les besoins de consommation) très variable, qui fluctue chaque année entre -250.000 et +1 000.000 tonnes. L'instabilité de la pluviométrie (fluctuations inter-annuelles et variabilité de la répartition géographique), les difficultés d'ajustement du marché, et la pauvreté persistante des populations rurales expliquent les difficultés alimentaires récurrentes dans certaines zones vulnérables. Les tableaux 14, 15 et 16 illustrent respectivement, l'évolution de la production agricole et les exportations de fruits et légumes et d'animaux sur la période 1993-2003.



Les activités anthropiques destructrices des ressources naturelles, aggravées par les conditions climatiques drastiques, ont entraîné l'appauvrissement des terres agricoles et des espaces de pâturages dans les zones plus peuplées et/ou sèches, d'où la contrainte pour les agriculteurs et les éleveurs de pratiquer des migrations de terroirs vers les zones les plus favorables à leurs activités, notamment à l'Est, au Centre-Sud, au Sud et à l'Ouest. En plus de ces migrations, on assiste à l'exode rural vers les centres urbains et les pays voisins où la main d'œuvre est recherchée.

Tableau 14 : Evolution des productions agricoles de 1995 à 2003 (Sources : Burkina 2004)

Production	1 995	1 996	1 997	1 998	1 999	2 000	2 001	2 002	2 003*	Taux de croissance annuel moyen
<b>Céréales ('000 T)</b>	<b>2 308</b>	<b>2 482</b>	<b>2 274</b>	<b>2 657</b>	<b>2 670</b>	<b>2 287</b>	<b>3 101</b>	<b>3 119</b>	<b>3 651</b>	<b>5,0%</b>
<i>dont maïs</i>	212	293	366	378	469	424	606	653	801	17,2%
<i>autres céréales</i>	2 096	2 189	1 908	2 279	2 201	1 863	2 495	2 466	2 849	3,2%
<b>Autres cultures ('000 T)</b>	<b>497</b>	<b>576</b>	<b>424</b>	<b>668</b>	<b>709</b>	<b>412</b>	<b>927</b>	<b>770</b>	<b>nd</b>	<b>6,4%</b>
<i>dont arachide</i>	181	220	113	214	208	169	301	324	340	9,0%
<i>dont niébé</i>	195	254	183	338	309	128	376	330	nd	5,3%
<i>dont patates</i>	13	3	16	13	17	27	42	37	39	6,4%
<i>dont sésame</i>	8	13	6	13	9	7	31	14	nd	11,5%
<b>Coton ('000 T)</b>	<b>151</b>	<b>214</b>	<b>338</b>	<b>285</b>	<b>254</b>	<b>276</b>	<b>378</b>	<b>406</b>	<b>500</b>	<b>11,5%</b>
<b>Prod. végétales (Mds FCFA courants)</b>	<b>220</b>	<b>314</b>	<b>317</b>	<b>348</b>	<b>374</b>	<b>361</b>	<b>493</b>	<b>542</b>	<b>491</b>	<b>9,6%</b>

Tableau 15 : Statistiques des exportations (en tonnes) de fruits et légumes du Burkina Faso vers l'Union Européenne et vers la sous région de 1995 à 2002 (Source: : Douane du Burkina. Cabinet Judicome/ Jexco, Janvier 2004 citée par Ouédraogo, 2004)

Années	Haricots verts vers l'UE	Mangues fraîches vers l'UE	Légumes frais sous région	Mangues fraîches sous région	Noix de cajou toutes destinations	Total produits frais exportés
1995	3 328	491	1 978	1 364	1 169	8 330
1996	2 062	293	935	1 017	1 576	5 883
1997	3 193	862	1 216	3 215	4 429	12 915
1998	2 631	161	1 289	902	315	5 298
1999	2 598	189	802	5 815	3 090	12 494
2000	2 438	179	1 046	5 649	3 286	12 598
2001	1 583	318	3 838	3 222	2 521	11 539

2002	1 350	444	2 439	5 332	2 263	11 828
Évolution (1995-2002)	-59,43%	-9,57%	23,30%	290,90%	93,58%	41,99%

Tableau 16: Evolution des exportations de bétail sur pied de 1993 à 2002 (unité = tête)  
(Source: Burkina 2004)

Espèces	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Bovins	101 558	173 023	147 929	150 351	147 467	134 320	131 895	174 160	241 576	203 542
Ovins	131 465	162 638	171 403	161 353	178 366	215 819	187 219	223 202	244 441	213 302
Caprins	62 605	81 696	77 762	85 407	100 177	217 865	122 744	146 557	232 038	165 497

### 1.2.3 Tendances évolutives des espèces

#### 1.2.3.1 Tendances Positives

Les tendances positives de conservation de la diversité biologique du Burkina Faso se manifestent à travers une amélioration des connaissances sur les ressources biologiques et un apport additionnel de nouvelles variétés par création ou introduction.

Du point de vue de l'amélioration des connaissances, une compilation de travaux de thèses et de DEA (Thiombiano, 2005 ; Ouédraogo 2006, Mbayngone, 2008 ; Ouédraogo 2009, Belem, 2008 etc.) à l'Université de Ouagadougou en collaboration avec « Senckenberg Museum de Frankfurt », Allemagne et d'autres travaux d'inventaire de la flore du Burkina aboutira dans un proche avenir à un atlas de la biodiversité du Burkina comportant les données dans le tableau 17 (Thiombiano Adjima, 2010 Com. Pers.). Du point de vue des plantes ornementales, Sia M. et Belem B. annoncent, dans un document non encore publié, près de 494 espèces et variétés qui pourraient exister au Burkina Faso (Belem Bassirou, 2009 Com. Pers.). Le point fait dans le cadre de la préparation de l'Atlas sur la phytodiversité du Burkina, révèle que le nombre d'espèces végétales qui était passé de 1350 (SP/CONAGESE, 1999) à 1650 (Schmitt, 2006) lors des évaluations antérieures est maintenant de 1915, soit un accroissement de près de 600 espèces ce qui est la preuve que le potentiel restant serait encore important. Il convient de signaler que ces apports sont intervenus dans le cadre d'études sectorielles, d'où l'interpellation sur la nécessité d'un programme d'inventaire national couvrant l'ensemble des écosystèmes et particulièrement ceux insuffisamment explorés jusque là.

Tableau 17 : Nombre actualisé des ressources phytogénétiques du Burkina (Thiombiano, 2010, Com pers.)

	Avec les plantes cultivées	Sans les plantes cultivées
Familles	159	152
Genres	750	725
Espèces	1915	1857

Dans le même ordre, des travaux conduits dans les galeries forestières, les montagnes, les collines, les plans d'eau naturels et artificiels par Jean César et Kiéma Sébatien du CIRDES (2009) et Ouédraogo Louis et collaborateurs (2009) de l'INERA ont donné lieu à des listes additionnelles dont la publication viendra en amélioration des connaissances sur la flore du Burkina Faso. D'ores et déjà, Ouédraogo et collaborateurs annoncent une centaine d'espèces qui viendront étoffer la liste actuelle des plantes vasculaires du Burkina.

Dans le domaine de la faune, le manque de données des années antérieures, ne permet pas de dégager des tendances sur l'ensemble des aires protégées et des Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (AP/ZICO). Cependant, une étude récente (Galat et Galat-Luong, 2006) révèle la présence du Mangabey enfumé à Lunul (*Cercocebus atys lunulatus*) au Burkina Faso. Pour le cas spécifique des éléphants, les tableaux 18, 19 et 20 donnent des chiffres respectivement dans l'est, le centre-sud et l'ouest.

Tableau 18 : Nombre d'observations, d'individus et densité (individus/km<sup>2</sup>) d'éléphant par aire faunique de la région de l'Est. (Source : NAMOANO 2009)

Aires fauniques	Nbre observations	Nbre d'individus	Densité	%
P N W	54	740	0.31	22.60
Tapoa Djerma	0	0	-	-
Kondio	0	0	-	-
PN Arly	45	422	0.34	12.89
Koakrana	0	0	-	-
Pagou-Tandougou	8	169	0.42	5.16
Konkombouri	24	282	0.43	8.61
Pama Nord	19	95	0.12	2.90
Pama Sud	20	181	0.30	5.53
Pama C Nord	35	337	0.40	10.29
Pama C Sud	30	170	0.32	5.19
R G Singou	97	660	0.36	20.16
Ougarou	17	218	0.33	6.66
Enclave Madjoari	0	0	-	-
Enclave de Pama	0	0	-	-
Total	349	3 274	3.33	100.00

Tableau 19: Nombre d'observations, d'individus et densité d'éléphant par aire faunique de la région du Centre-Sud (Source : NAMOANO 2009)

Aires fauniques	Nbre obs.	Nbre ind.	Densité	%
Ranch de Gibier de Nazinga + extension	71	548	0,35	90.88
Parc National de Pô dit Kaboré Tambi	2	24	0,03	3.98
Zone de Chasse de la Sissili	6	17	0,05	2.82
Zones Villageoises de Chasse	2	14	0.05	2.32
Total	81	603	0.19	100.00

Tableau 20 : Nombre d'observations, d'individus et densité d'éléphant par aire faunique de la région de l'Ouest (Source : NAMOANO 2009).

Aires fauniques	Nbre obs.	Nbre individus	Densité	%
Réserve de la Biosphère de la Mare aux Hippopotames	2	46	0.24	93.88
FCRPF de Comoé-Léraba	3	3	0.002	6.12
FC Boulon-Koflandé	0	0	0	0.00
Total	5	49	0.242	100.00

Néanmoins Sanou et Ouèda (2009) rapporte que sur des sites comme celui de la mare d'oursi où des données ont pu être générées sur 10 ans, la tendance du nombre d'oiseaux semble être à la hausse

Des études spécifiques ont aussi abouti à la description de nouvelles espèces végétales et animales. C'est le cas Bayton et al. (2006) qui ont décrit une nouvelle espèce du genre *Borassus* dans la partie sud-ouest du Burkina. Il s'agit de *Borassus akeassii*. Bayton, Ouédraogo, Guinko. Sia (2003) ont recensé 15 cultivars de palmiers dattiers dans le sahel burkinabè

Legrand et al. (2006) ont décrit une nouvelle espèce de Coléoptère sous le nom de *Dicronorhina kouensis* Hope au Burkina Faso. Toujours dans le domaine des insectes, Lamien et al. (2008) ont trouvé que les avortements de fleurs et de jeunes fruits du karité sont causés par un papillon du genre *Salebria*. Des travaux sont en cours pour une détermination de l'espèce.

De point de vue de la création variétale, les sélectionneurs de l'INERA ont créé au cours des 4 dernières années 30 variétés de cultures (Tableau 21) pour répondre aux impératifs du moment que sont : la tolérance à la sécheresse et à la toxicité du fer dans les bas-fonds aménagés, des variétés à cycles biologiques courts, la résistance à certaines

pathologies tels que le striga et à des ravageurs. Dix et huit nouvelles variétés seront également fixées dans les 2 à 3 prochaines années.

Tableau 21 : Acquis variétaux au cours des 4 dernières années et aussi pour les années à venir (Source : Enquête auprès des programmes de recherche de l'INERA, 2010)

Spécifications	Nombre de variétés créées	Nombre de variétés prochainement disponible
Maïs	2	3
Blé		2
Riz	7	3
Coton	3	
Mil	5	
Niébé	6	10
Fruitiers locaux (Jujubier)	7	
Total	30	18

Grace à des conventions entre Bioversity International et le projet ABS (African Biofortified Sorghum) et l'INERA, des prospections pour une meilleure connaissance de l'agro biodiversité du Burkina Faso sont en cours. Pour des besoins de sélection, des introductions sont également faites à partir des pays de la sous région ou de l'Afrique. Ainsi l'INERA a récemment introduit 450 lignées de blé de l'Amérique centrale et du Maroc. Des introductions de variétés de mil ont été également effectuées à partir de l'Inde et des pays de la sous-région pour évaluation.

A la faveur d'accords antérieurs, un nombre important de ressources biologiques, notamment les variétés de céréales (sorgho et mil) du Burkina Faso sont conservées dans des banques de gènes étrangères (Canada, USA, Inde, France).

Du point de vue des ressources animales, le déplacement du front de l'élevage du Nord vers le Sud du Burkina a favorisé le croisement des zébus du Nord (vulnérables à trypanosomiase) avec les taurins du Sud (plus résistants à la trypanosomiase), ce qui a donné lieu à une race métisse de résistance intermédiaire à la trypanosomiase. Le même phénomène s'est produit ou pourrait se produire pour les autres espèces animales domestiques.

### 1.2.3.2 - Tendances Négatives

Les tendances négatives se manifestent en termes de destruction des écosystèmes et habitats des espèces qui résultent en un rétrécissement continu de ces milieux qui, à terme, conduira à l'extinction de certaines espèces et une perte insidieuse d'espèces surexploitées dans le domaine alimentaire, médicinal ou pastoral. Avec 4% de perte annuelle des aires des formations forestières, c'est autant de ressources biologiques qui disparaissent chaque

année. Par ailleurs, les aménagements hydro-agricoles en amont des plans d'eau ne respectent pas souvent la bande de protection réglementaire. De plus, l'utilisation intensive des intrants chimiques est aussi un des facteurs de dégradation de la diversité biologique au Burkina Faso.

Les tendances négatives se manifestent également en termes de difficultés de conservation *in situ* et *ex situ* des ressources génétiques du Burkina Faso. A tous les niveaux, il est apparu une difficulté de maintien des infrastructures de conservation *ex situ* que sont les chambres froides et congélateurs. La station de recherche de Farako-Bâ a récemment perdu près de 65% de ses échantillons de céréales collectées par suite de panne intervenue au niveau du système de refroidissement (INERA, 2008). L'ingéniosité des sélectionneurs consistait alors à régénérer régulièrement les semences des collections en les reproduisant. Même à ce niveau, ils rencontrent des difficultés financières à mettre en place les cultures. Le même problème des finances empêche l'entretien des installations de conservation *in situ* des espèces ligneuses que sont les peuplements semenciers du CNSF, les banques de gènes, les essais de provenances et les vergers à graines. Il faut néanmoins signaler que certaines ressources biologiques du Burkina Faso sont conservées à l'étranger et pourraient faire l'objet de rapatriement conformément aux réglementations en la matière.

### 1.3 Menaces sur la diversité biologique

Au Burkina Faso, la diversité biologique fait l'objet de diverses menaces d'ordres anthropique et climatique. L'appréciation globale des principales menaces est donnée dans le tableau 22.

Les forêts couvraient en 2002 une superficie de 13 305 238 ha, soit 48,75% du territoire national (Bombiri, 2008). Ce couvert végétal (forêt claire, forêt galerie, savane arbustive, savane arborée) aurait subi une diminution annuelle de 110 500 ha, soit 4,04% en moyenne par an entre 1992 et 2002 (Bombiri, 2008). La tendance observée reste la dégradation accélérée des ressources forestières avec pour conséquences un important déséquilibre entre l'offre et la demande en produits forestiers. Cette tendance s'explique par les facteurs suivants :

- la baisse de la pluviométrie que connaît le pays depuis quelques décennies ;
- la pratique des feux de brousse dans la partie soudanienne;
- l'augmentation de la demande en produits forestiers (bois, charbon de bois et PFNL, le bois et le charbon de bois étant les principales sources d'énergie pour 97% de Burkinabé) ;
- les défrichements agricoles et l'exploitation incontrôlée des ressources ligneuses, consécutifs à l'accroissement de la population et au développement de l'agro-business ;
- le développement du surpâturage dans les zones à forte concentration de cheptel ;
- l'exploitation à but commercial et de manière systématique des fruits immatures ;
- l'inadaptation des modes d'exploitation de la pharmacopée qui peuvent entraîner l'augmentation du taux de mortalité des arbres, voire une extinction de certaines espèces vulnérables ou rares

(MECV, 2006).

- la pauvreté conduisant à l'exploitation anarchique des ressources forestières;
- le développement de nombreuses espèces envahissantes aquatiques (*Eichornia crassipes*, *Azolla africana*, *Mimosa pigra*, *Typha domingensis*, etc.) et terrestres (*Hyptis suaveolens*, *Senna occidentalis*, *Lippia chevalieri*, *Senna obtusifolia*, etc.), ayant pour conséquences l'appauvrissement de la diversité biologique de nombreux écosystèmes.
- développement des conflits Homme-faune.

Des interactions négatives entre Homme et faune sont de plus en plus constatées dans les périphéries lointaines ou proches des aires fauniques. Ces conflits ont des impacts à deux niveaux : un impact socio-économique et un impact biologique. Aussi plusieurs questions sont aujourd'hui soulevées et sont généralement liées aux aspects ci-après :

- l'aménagement du territoire ;
  - les systèmes de productions agricoles ;
  - la valorisation des zones humides ;
  - l'exploitation commune des pâturages ;
  - la surabondance locale de certaines espèces.
- la fragmentation et la réduction de l'habitat de la faune provoquées, entre autres, par les défrichements anarchiques ;
  - le développement de l'exploitation illégale de la faune.

Tableau 22 Appréciation des Menaces sur la Diversité biologique au Burkina Faso

Ecosystèmes	Quelques principales menaces						
	Baisse de la pluviométrie	Défrichements agricoles non contrôlés	Augmentation de la demande en produits forestiers	Surpâturage	Envasement des cours d'eau	Prolifération des espèces envahissantes	Braconnage
Formations forestières	4 ↑	3 ↘	4 ↘	2 →			3 →
Ecosystèmes agricoles	4 ↑		1 →	2 →		3 ↘	
Ecosystèmes pastoraux	4 ↑	3 ↘	3 ↘	3 ↘		3 ↘	
Zones humides	4 ↑	2 →			4 ↘	4 ↘	
Montagne et collines	4 ↑	3 →	3 ↘	2 →			1 →
Centres urbains	2 ↑					2 →	
Aires de conservation communautaire	4 ↑	2 →	2 →	1 →			

Légende			
1 = faible	↘ : impact décroissant	3 = assez sévère	↗ : impact s'aggravant
2 = moyen	→ : impact persistant	4 = sévère	↑ : accroissement très rapide de l'impact

Il convient de signaler également le cas du charbon de bois dont l'exploitation prend de l'ampleur et nécessite une meilleure organisation. A cause des commodités offertes par son utilisation et des changements d'habitudes culinaires, le charbon de bois est de plus en plus consommé par les ménages surtout dans les grands centres urbains du pays. Dans le cas spécifique de la ville de Ouagadougou, des études montrent que la demande en charbon de bois est en croissance exponentielle (UC/RPTES-DAFor, 2004). Le tableau 23 illustre cette

croissance rapide de la consommation du charbon de bois dans les principales villes du pays. L'analyse de ce tableau montre que, selon les projections, le taux d'accroissement de la consommation du charbon entre 2000 et 2010 sera de 95%

Tableau 23 : Evolution de la consommation de charbon (en tonnes) dans les principales villes du Burkina Faso (Source : RPTES/CEEFF, 2002)

Localités	2000	2002	2004	2006	2008	2010
Ouagadougou	16105	19871	23141	26945	31372	36523
Bobo-Dioulasso	10252	11294	12442	13707	15100	16636
Ouahigouya	624	1083	1143	1205	1272	1342
Koudougou	1296	1767	1878	1995	2120	2253
Banfora	1466	1679	1922	2201	2519	2884
Kaya	1100	1211	1333	1467	1615	1778
Fada N'Gourma	2643	2909	3203	3525	3881	4272
Koupèla	1050	1156	1272	1400	1542	1697
Kongoussi	550	605	667	734	807	889
Orodara	363	415	475	544	623	714
Houndé	688	787	901	1032	1181	1353
Niangoloko	421	482	551	631	723	827
Diébougou	352	403	462	529	605	693
Gaoua	589	675	772	884	1012	1159
<b>Total</b>	<b>37499</b>	<b>44337</b>	<b>50162</b>	<b>56799</b>	<b>64372</b>	<b>73020</b>

A cette augmentation de la consommation s'ajoute des difficultés de suivi de la production nationale. Des investigations menées en 2004 dans la région de l'Est (l'une des plus grandes zones de production de charbon) par la Direction des Aménagements Forestiers, ont révélé une production annuelle estimée à environ 15 200 tonnes mais dont seulement 9 405,9 tonnes étaient officiellement enregistrées par les services forestiers (MECV, 2004) soit 38% qui échappe à tout contrôle ou suivi.

Toutes les provinces, même celles dont les écosystèmes semblent plus fragiles sont concernées par la production de charbon. Le charbon alimente les marchés locaux, de Ouagadougou et même ceux de certains pays voisins comme le Niger.

Les acteurs les plus importants du secteur sont le plus souvent extérieurs aux Régions. Ce sont généralement de grands opérateurs résidants à Ouagadougou qui organisent la production. Ils recrutent et déplacent des équipes d'ouvriers sur les sites pendant des périodes plus ou moins longues dans l'année pour faire la production et le conditionnement de charbon. Ils se chargent ensuite de l'enlèvement et de la commercialisation dans les centres urbains. Ce type d'exploitation est peu soucieux de la préservation des ressources naturelles. A côté de cette catégorie d'exploitants, il y a des exploitants individuels. Ces exploitants individuels sont généralement d'anciens ouvriers reconvertis et des locaux. Ils écoulent directement leurs productions au bord des routes et sur les marchés locaux. Ces derniers sont



peu soucieux de l'état des ressources.

Les conséquences immédiates de ces facteurs sont des pertes massives et insidieuses de la diversité biologique (tableaux 24-26) et la dégradation des écosystèmes.

Tableau 24: Espèces végétales en péril dans la partie nord et centre-nord du Burkina Faso (source : SP/CONAGESE, 1999).

Espèces rares autour des centres urbains	Espèces rares en voie de disparition	Espèces alimentaires vulnérables
<i>Daniella oliveri</i>	<i>Acacia erythrocalyx</i>	<i>Adansonia digitata</i>
<i>Diospyros mespiliiformis</i>	<i>Annona senegalensis</i>	<i>Bombax costatum</i>
<i>Entada africana</i>	<i>Brachystelma simplex subsp. banforae</i>	<i>Vitellaria paradoxa subsp. Parkii</i>
<i>Zanthoxylum xanthoxyloides</i>	<i>Gossypium anomalium</i>	<i>Detarium microcarpum</i>
<i>Sarcocephalus latifolius</i>	<i>Guibourtia copallifera</i>	<i>Lannea microcarpa</i>
<i>Rauvolfia vomitoria</i>	<i>Hibiscus gourmassia</i>	<i>Sclerocarya birrea.</i>
<i>Securidaca longepedunculata</i>	<i>Landolphia heudelotii</i>	<i>Spondias mombin</i>
<i>Trichilia roka (= T. emetica)</i>		<i>Saba senegalensis variété glabriflora</i>
<i>Vitex doniana</i>		<i>Parkia biglobosa</i>
<i>Ximenia americana</i>		<i>Tamarindus indica</i>

Tableau 25: Situation des espèces ligneuses menacées du Burkina Faso (Thiombiano A 2010, Com. Pers.)

Zone sahélienne	Zone nord-soudanienne	Zone sud-soudanienne
<i>Acacia macrostachya</i>	<i>Adansonia digitata</i>	<i>Adansonia digitata</i>
<i>Adansonia digitata</i>	<i>Anogeissus leiocarpus</i>	<i>Azelia africana</i>
<i>Adenium obesum</i>	<i>Bombax costatum</i>	<i>Anogeissus leiocarpus</i>
<i>Anogeissus leiocarpus</i>	<i>Bombax costatum</i>	<i>Borassus ake assii</i>
<i>Bombax costatum</i>	<i>Borassus aethiopum</i>	<i>Canarium schweinfurthii</i>
<i>Boswellia dalzielii</i>	<i>Celtis integrifolia</i>	<i>Ceiba pentandra</i>
<i>Combretum nigricans</i>	<i>Daniellia oliveri</i>	<i>Celtis integrifolia</i>
<i>Dalbergia melanoxylon</i>	<i>Detarium microcarpum</i>	<i>Fagara xanthoxyloides</i>
<i>Lannea microcarpa</i>	<i>Diospyros mespiliiformis</i>	<i>Guibourtia copallifera</i>
<i>Pterocarpus lucens</i>	<i>Parkia biglobosa</i>	<i>Khaya senegalensis</i>
<i>Saba senegalensis</i>	<i>Prosopis africana</i>	<i>Landolphia heudelotii</i>
<i>Sclerocarya birrea</i>	<i>Pterocarpus erinaceus</i>	<i>Parkia biglobosa</i>
<i>Sterculia setigera</i>	<i>Securidaca longepedunculata</i>	<i>Pentadesma butyracea</i>
<i>Tamarindus indica</i>	<i>Tamarindus indica</i>	<i>Spondias mombin</i>
	<i>Terminalia macroptera</i>	<i>Vitellaria paradoxa</i>

	<i>Vitellaria paradoxa</i>	
	<i>Vitex doniana</i>	
	<i>Ximenia americana</i>	

Tableau 26: Espèces de mammifères, d’oiseaux et de reptiles disparues, en voie de disparition, menacées et vulnérables sur le plan national en milieu naturel (Source : Direction de la Faune et des Chasses, 2010).

Catégorie	Disparues de la nature	En voie de disparition	Menacées	Vulnérables	Total
Mammifères	Oryx		Damalisque Gazelle dorcas Guépard Léopard Lycaon	Eléphant Gazelle rufifrons	8
Oiseaux	Autruche à cou rouge				1
Reptiles				Crocodiles à museau court Crocodile à museau long	2

Tableau 27: Espèces d’oiseaux menacées du Burkina Faso (Source : Ouéda 2008)

Familles	Nonm scientifique	Nom français	Nom anglais	Statut
Struthionidae	<i>Struthio camelus</i>	Autruche d’Afrique	Ostrich	Ew
Anatidae	<i>Marmaronetta angustirostris</i>	Marmaronette marbrée	Marbled Teal	VU
	<i>Aythya nyroca</i>	Fuligule nyroca	Ferruginous Duck	NT
Accipitridae	<i>Necrosyrtes monachus</i>	Vautour percnoptère	Egyptian Vulture	EN
	<i>Gyps africanus</i>	Vautour africain	White-backed Vulture	NT
	<i>Gyps rueppellii</i>	Vautour de Rüppell	Rueppell's Vulture	NT
	<i>Trigonoceps occipitalis</i>	Vautour à tête blanche	White-headed Vulture	VU
	<i>Torgos tracheliotus</i>	Vautour oricou	Lappet-faced Vulture	VU
	<i>Circus macrourus</i>	Busard pâle	Pallid Harrier	NT
	<i>Polemaetus bellicosus</i>	Aigle martial	Martial Eagle	NT
Falconidae	<i>Terathopius ecaudatus</i>	Bateleur des savanes	Bateleur	NT
	<i>Falco naumanni</i>	Faucon crécerellette	Lesser Kestrel	VU
Otidae	<i>Falco vespertinus</i>	Faucon de kobez	Red-footed Falcon	NT
	<i>Neotis denhami</i>	Outarde de Denham	Denham's Bustard	NT
Otidae	<i>Neotis nuba</i>	Outarde nubienne	Nubian Bustard	NT
	Gruidae	<i>Balearica pavonina</i>	Grue couronnée	Black Crowned-crane
Scolopacidae	<i>Gallinago media</i>	Bécassine double	Great Snipe	NT
	<i>Limosa limosa</i>	Barge à queue noire	Black-tailed Godwit	NT
	<i>Numenius arquata</i>	Courlis cendré	Eurasian Curlew	NT
Ryncopidae	<i>Rynchops flavirostris</i>	Bec-en-ciseaux d’Afrique	African Skimmer	NT
Coraciidae	<i>Coracias garrulus</i>	Rollier d’Europe	European Roller	NT

**Lexique:** Ew = espèces éteintes à l’état sauvage / En = espèces en danger / Vu= espèces vulnérables  
Nt = espèces quasi menacées ou Near-threatened /

Concernant l’agro biodiversité, Zongo (2002) signale une perte de diversité par abandon des morpho-types par les paysans pour diverses raisons dont:

- la baisse de la pluviométrie
- l'appauvrissement des sols
- l'introduction de variétés nouvelles plus rentables
- la sensibilité à la verse et aux maladies
- le calendrier cultural très strict
- la mauvaise qualité du produit
- la faible productivité ;
- la concurrence des produits manufacturés
- le travail très pénible et très prenant
- la difficulté à trouver des semences.

Selon le même auteur, la perte est surtout importante pour les céréales (sorgho, mil) dont les morpho-types à cycle long sont abandonnés depuis le début des sécheresses.

De même les morpho-types traditionnels de niébé, d'arachide, de coton, de tabac et de riz ont fortement régressé partout, non pas à cause de leurs qualités mais surtout à cause de la longueur de leurs cycles.

Pour ce qui est du secteur des ressources halieutiques, on peut retenir que du point de vue environnemental, c'est l'absence de normes d'hygiène applicables en termes de polluant des eaux qui constitue le problème majeur de la conservation des ressources halieutiques.

A cela s'ajoutent les constats suivants:

- depuis l'inventaire exhaustif de la faune ichtyologique des fleuves Volta du Burkina par Roman en 1966, aucun inventaire piscicole d'envergure nationale n'a encore été réalisé ;
  - peu de pêcheries bénéficient de plans d'aménagement et certaines d'entre elles, à l'évidence, connaissent une surexploitation ;
  - on assiste au cours de ces dernières années à l'aggravation de la dégradation et de l'envasement des cours d'eau et plans d'eau et à la prolifération des plantes envahissantes ayant entraîné une modification des écosystèmes et par conséquent les variables quantitatives et qualitatives de la faune aquatique ;
  - l'usage d'intrants agricoles (engrais chimiques, pesticides) dans l'agriculture contribue à polluer les plans d'eau, rendant ces écosystèmes chimiquement impropres à la vie de la faune qu'ils abritent, d'où la perte de nombreux spécimens et la diminution du nombre des espèces fauniques et herbacées ; il en est de même des pollutions d'origine industrielle, à la périphérie des villes et des zones industrielles.

Le sous-secteur minier quant à lui, a bénéficié du Programme de Renforcement des Capacités en Gestion Minière et de l'Environnement (PRECAGEME) qui a permis, entre autres, de réaliser des formations au bénéfice de multiples acteurs et d'élaborer la Stratégie Nationale d'Education Environnementale (SNEE).

Nonobstant ces acquis, le risque d'une dégradation importante et profonde des ressources naturelles et du sous-sol, consécutive à l'activité d'exploitation minière, demeure majeur. En effet, les études d'impacts environnementaux exigées par la réglementation

servent souvent de faire-valoir et rares sont celles dont les plans d'atténuation des impacts négatifs sont mis en application. Il apparaît également une certaine inadéquation entre les mesures de réparation proposées et l'ampleur réelle de l'impact constaté. Si cette situation n'était pas corrigée au plus tôt, il est à craindre une aggravation sévère de la dégradation de l'environnement autour des sites miniers.

Au regard de la tendance qui se dégage, l'ambition du Ministère en charge des forêts à l'horizon 2015 est d'inverser cette tendance à la dégradation continue des ressources forestières et d'instaurer, en lieu et place, une gestion qui repose sur des bases durables (MECV, 2006).

Pour la réalisation de cette ambition, les défis majeurs auxquels le Ministère en charge des forêts devra faire face, sont de :

- disposer de données fiables sur les ressources forestières et fauniques ;
- disposer de données exhaustives sur tout le potentiel de la diversité biologique du pays par des inventaires systématiques organisés et planifiés pour trois à cinq (5) années ;
- maîtriser les filières d'exploitation à des fins commerciales des produits forestiers et fauniques ;
- asseoir l'exploitation forestière à des fins domestiques sur des bases durables ;
- accroître le potentiel forestier afin de renforcer la contribution du sous-secteur à la lutte contre la pauvreté, au maintien de l'équilibre écologique, à la séquestration des gaz à effets de serre et à la conservation de la diversité biologique ;
- accélérer la professionnalisation des filières des produits forestiers en général, et en particulier le bois énergie, les Produits Forestiers Non Ligneux et les semences forestières ;
- optimiser la contribution du sous-secteur au développement économique local et national.

Dans le domaine de la faune, le Burkina Faso a adopté en 1996, une réforme de la gestion de la faune dont l'objectif global a été d'asseoir une gestion durable de la faune à travers un partenariat tripartite entre l'Etat, les opérateurs privés et les communautés locales. Cette réforme, en vigueur actuellement, a introduit le système de concession de zone de chasse avec deux types d'opérateurs. Les évaluations intervenues successivement en 2000 et 2005 ont fait le constat unanime que la réforme était stratégiquement une bonne option pour une gestion durable de la faune, mais qu'elle devait être approfondie et améliorée grâce à un plus grand engagement des différents acteurs à jouer pleinement leurs rôles respectifs. Outre les acquis déjà cités, de nombreuses potentialités s'offrent au développement de la faune.

Ces potentialités sont :

- la diversité spécifique appréciable de la faune du pays, avec la présence d'espèces phares;
- les caractéristiques écologiques favorables au développement de la faune ;
  - le professionnalisme croissant des concessionnaires et guides
  - le partenariat tripartite instauré par la réforme entre l'Etat, le secteur privé et les communautés locales ;
  - l'existence des Unités de Conservation de la Faune (UCF) qui constituent des lieux de rencontres et d'échanges entre acteurs de la gestion de la faune au niveau local ;
  - la décentralisation qui responsabilise les Collectivités Territoriales dans l'appropriation de la gestion locale de la faune.

L'ambition pour les vingt ans à venir est de renforcer le partenariat tripartite (Etat-Privé-Collectivités), d'améliorer la gestion et la gouvernance des ressources fauniques

Pour y parvenir, il faudra :

- sécuriser la faune et son habitat ;
- impliquer tous les acteurs et en particulier les nouveaux acteurs que sont les collectivités territoriales, dans la gestion de la faune ;
- rationaliser l'exploitation de la faune sur la base d'inventaires et de réajustements périodiques des plans de tir ;
- améliorer et sécuriser l'activité des opérateurs de la filière, notamment celles des Concessionnaires et Guides de chasse et des CVGF ;
- optimiser la contribution de la faune à l'économie nationale et à la lutte contre la pauvreté; diversifier et promouvoir l'émergence de petites unités de productions fauniques du type ranch de Nazinga, ferme de Wedbila, etc. ;

En matière de gestion durable des ressources phytogénétiques du Burkina Faso, la monographie nationale (1999) a dégagé les options suivantes et qui demeurent d'actualité.

Il s'agit:

- de faire l'inventaire du matériel déjà disponible;
- de définir les priorités en matière de ressources génétiques;
- d'identifier les zones écologiques où la diversité génétique est menacée de disparition;
- de définir des programmes de prospection et de collecte;
- de promouvoir la création d'une banque nationale de gènes (ex-situ et in-situ) à vocation pluridisciplinaire;
- d'encourager et d'harmoniser des échanges techniques et scientifiques avec les banques de gènes régionales, inter-régionales et internationales;
- de susciter et valoriser les interventions des partenaires scientifiques et financiers;
- d'encourager le développement de l'utilisation du patrimoine génétique local au sein des communautés scientifiques autochtones;
- d'évaluer la diversité génétique afin de mettre à la disposition du sélectionneur un matériel dont les caractères utiles sont immédiatement exploitables;
- de gérer dans le cadre global de la préservation de l'environnement, des réserves naturelles où végètent les communautés sauvages et les espèces cultivées;

- de sensibiliser les populations urbaines et villageoises sur les risques fortement déplorables d'érosion génétique que peuvent provoquer toutes activités excessives et incontrôlées de l'homme, de l'animal et de la nature elle-même;
- d'étudier les mesures législatives à prendre pour assurer un sain développement de la diffusion du germplasm entre les utilisateurs nationaux et les partenaires internationaux pour assurer le partage équitable des bénéfices;
- d'élaborer une politique générale de gestion des ressources génétiques par la diffusion, l'importation et l'exploitation de formes de matériel génétique;
- d'œuvrer à la formation des chercheurs, des techniciens et de paysans désirant travailler dans le domaine de la conservation et de l'utilisation des ressources phylogénétiques.

## CHAPITRE II - ETAT D'AVANCEMENT DES STRATEGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

### 2.1. Rappel de la stratégie nationale et du plan d'action du Burkina Faso

Conformément à ses engagements internationaux en matière de diversité biologique, le Burkina Faso s'est doté depuis 2001 d'une stratégie nationale et d'un plan d'action. Ce document rappelle d'abord le contexte d'élaboration de la stratégie et du plan, puis donne un aperçu sur l'état des lieux avec la mise en relief des atouts et contraintes, des tendances négatives, des solutions préconisées et des résultats atteints au niveau des principaux secteurs d'activités concernés par la préservation de la diversité biologique, notamment l'agriculture, l'élevage, la foresterie, la faune sauvage, l'hydraulique, la pêche et l'aquaculture, le tourisme, l'artisanat et l'industrie. Ensuite une stratégie visant l'atteinte des trois principaux objectifs évoqués à l'article premier de la convention a été dégagée. En rappel ces trois objectifs sont :

- la conservation de la diversité biologique ;
- l'utilisation durable des éléments de la diversité biologique;
- le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'exploitation des ressources génétiques ; en ce qui concerne le 3<sup>ème</sup> objectif, le Burkina Faso a opté d'étendre la question de partage juste et équitable à toutes les ressources biologiques, et non aux ressources génétiques seulement.

L'article 7 de la convention traitant de l'identification et de la surveillance à son alinéa a), invite les parties à identifier les éléments constitutifs de la diversité biologique, importantes pour sa conservation et son utilisation durable. Ainsi, en ce qui concerne l'objectif de conservation de la diversité biologique, la stratégie nationale du Burkina Faso a identifié les composantes suivantes comme devant bénéficier d'une priorité dans la conservation : les écosystèmes et les habitats, les espèces, les ressources génétiques. Pour les écosystèmes, et les habitats, l'accent sera mis sur les formations végétales, les plans d'eau naturels ou artificiels et les zones humides en général, les montagnes les collines, les zones sèches naturelles.

Pour les espèces, l'accent portera prioritairement sur celles qui sont endémiques, menacées, vulnérables et d'intérêt économique prononcé.

Les ressources génétiques à conserver en priorité devront être celles d'espèces animales et végétales menacées, et celles dont on peut tirer des produits de forte valeur connue ou potentielle sur les plans économique, socio-économique et socio-culturel. La réalisation de cette option devra passer par:

- i) la conservation (*in-situ* et *ex-situ*) de la diversité zoogénétique des animaux d'élevage, de la faune sauvage, de l'entomofaune et de la microfaune terrestres et

aquatiques;

ii) la conservation (*in-situ* et *ex-situ*) de la diversité végétale agricole, forestière et aquatique.

Pour ce qui est de l'objectif d'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique, vu la dégradation actuelle des ressources naturelles, les composantes de la diversité biologique ci-après décrites peuvent être retenues pour entreprendre des actions allant dans le sens de leur utilisation durable :

i) Les écosystèmes terrestres et aquatiques sont les zones humides dont les plans d'eau naturels et artificiels, les sols et les formations naturelles classées et protégées, riveraines et/ou proches des agglomérations urbaines, qui subissent les pressions liées à l'activité de l'homme.

ii) Les espèces qui devront faire l'objet d'utilisation durable sont, en priorité, celles qui sont les plus exploitées par les hommes et les animaux, celles en voie de disparition, celles qui sont menacées ou endémiques.

iii) Concernant les ressources génétiques, on constate actuellement une érosion génétique qui porte préjudice au développement d'où la nécessité d'une meilleure connaissance sur les potentialités génétiques des espèces animales et végétales pour leur valorisation et leur utilisation durable.

Pour ce qui est de l'objectif de partage des bénéfices il a été retenu qu'au Burkina Faso, la notion de partage des bénéfices peut s'appliquer à l'ensemble des richesses en diversité biologique du pays. Parmi ces richesses, on peut citer les produits de la flore, de la faune et des écosystèmes naturels. Les bénéfices à partager peuvent être monétaires et non monétaires (tels que les biens de services, par exemple la technologie, le matériel technique, l'information et le partenariat).

Au Burkina Faso, un cadre législatif et réglementaire adapté au contexte socio-économique a été mis en place pour permettre la mise en œuvre effective de la stratégie nationale. Cependant, il a été relevé la nécessité des mesures correctives suivantes :

- réaménager la loi sur la RAF, de manière à inciter les producteurs à faire des investissements (sur le long terme) ;
- adopter des textes juridiques qui responsabilisent effectivement les organisations jusqu'au niveau villageois;
- élaborer, les textes propres au Burkina Faso pour la mise en œuvre de la législation environnementale en tenant compte du contexte culturel, et veiller à leur large diffusion et à leur application;
- élaborer et appliquer les textes indispensables au partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources biologiques, surtout génétiques;
- prévoir des instruments juridiques pour protéger les connaissances des tradipraticiens;
- protéger le patrimoine génétique national par l'adoption de textes juridiques y afférents



et créer un muséum national.

Faisant suite à la stratégie nationale en matière de diversité biologique, un plan d'action national a été adopté pour une durée de 25 ans (2001-2025). Il vise comme objectif global de réaliser, dans un délai déterminé, des actions réalistes et réalisables de préservation et de restauration des espèces et de leur milieu, ainsi qu'une gestion dynamique et une utilisation durable des ressources naturelles en responsabilisant davantage les populations. Trois sous-objectifs ont été dégagés pour le plan d'action du Burkina Faso. Ils s'inspirent des objectifs de la convention. Pour chacun de ces sous-objectifs les actions et activités prioritaires ont été identifiées et synthétisées en annexe 4 .

## **2.2. Etat de la mise en œuvre des activités prioritaires du plan d'action**

Bien que la stratégie nationale et le plan d'action du Burkina Faso en matière de diversité biologique n'aient pas bénéficié de financement spécifique, si l'on considère l'ensemble des acteurs concernés par la mise en œuvre de la convention à l'échelle du pays, force est de constater que les structures publiques comme privées impliquées dans la problématique de la biodiversité ont, par les initiatives sectorielles, concouru à la mise en œuvre des actions prioritaires du plan au niveau des trois objectifs retenus par la convention. Les actions développées depuis la dernière évaluation couvrent plusieurs domaines allant des aspects institutionnels aux aspects stratégiques et opérationnels.

### **2.2.1. Aspects Institutionnels**

Le cadre institutionnel dans un secteur d'activité donné, constitue l'expression du niveau d'engagement politique pour ce secteur. La conservation de la biodiversité a bénéficié ces dernières années de mesures d'ordre institutionnel prises par les autorités.

On peut signaler la création en 2005 d'une Direction du suivi écologique et des Statistiques (DSES) au sein de la Direction Générale de la Conservation de la Nature (DGCN). Cette structure s'est attelée à la production du document de critères et indicateurs de gestion durable des forêts et coordonne techniquement les efforts de mise en place d'un système national de suivi écologique.

La création de l'Office National des Aires Protégées (OFINAP) en 2008 répond au souci de disposer d'une structure pouvant s'occuper de manière opérationnelle de la préservation et de la protection des aires protégées. Ainsi, cinq (5) aires ont été confiées à l'OFINAP pour gestion. Ce sont : Arly, Nazinga, Deux (2) ballés, Mare aux Hippopotames et Maro. Suite à la prise de conscience grandissante au sujet de l'importance des produits forestiers non ligneux (PFNL), le Burkina Faso a créé l'Agence Nationale de promotion des PFNL. La Valorisation des PFNL, en plus du renforcement des revenus des populations, permettra une meilleure

préservation des ressources naturelles dont elles sont issues.

La création en 2008 de la direction des affaires juridiques et du contentieux (DAJC) afin de renforcer le traitement des dossiers relatifs à la protection des espèces et des écosystèmes

Le Burkina Faso s'est doté depuis 2006 d'une Agence Nationale de Biosécurité (ANB) dont les missions sont les suivantes :

- examiner les demandes d'importation d'Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) et des produits dérivés ;
- délivrer des autorisations de mise sur le marché des produits alimentaires contenant des OGM ;
- réaliser des inspections et audits techniques des structures faisant de la recherche sur les OGM et les produits dérivés ;
- garantir la conformité des travaux en laboratoire et sur le terrain réalisés sur les OGM et les produits dérivés aux règles en usage au plan national en matière de biosécurité.

### **2.2.2. Aspect Décentralisation**

Dans le cadre du développement du processus de décentralisation, des initiatives ont été prises en vue de faciliter la gestion durable des ressources forestières dans ce nouveau contexte. Ces initiatives dont certaines sont listées à la suite, vont renforcer la conservation de la diversité biologique.

C'est ainsi qu'en 2006 il a été adopté un plan d'action de mise en œuvre des réformes institutionnelles et juridiques pour la décentralisation dans le secteur forestier. L'objectif de ce plan est de coordonner les actions et de mobiliser les moyens nécessaires à la mise en œuvre des réformes proposées en vue de la décentralisation dans le secteur forestier. En rappel, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), objet de la loi N°55/AN du 21 décembre 2004, consacre la décentralisation intégrale à travers l'organisation du pays en Collectivités Territoriales (CT) dont la Région et la Commune (rurale et urbaine). L'année 2006 a vu la mise en place effective des Communes rurales (celles urbaines existant depuis 1998). Le CGCT divise le territoire de la CT en espace d'habitation, espace de production et espace de conservation, énonce clairement les compétences des CT et indique que le transfert effectif des compétences et des ressources doit être progressif et négocié entre l'Etat et ces mêmes collectivités sur la base de leurs capacités réelles à assumer ces nouvelles compétences.

Un guide méthodologique pour la création et la gestion des espaces de conservation par les collectivités territoriales a été élaboré et est en phase de validation. Ce guide qui permettra aux collectivités territoriales d'organiser leur espace donne des directives pour la conservation de la flore et de la faune. Par ailleurs, l'élaboration d'un « Guide de l'environnement et du développement durable » est entamé, ce qui, à terme constituera un outil de référence pour la gestion des ressources naturelles au niveau communal. Des rencontres régionales sont

organisées entre le ministère en charge de l'environnement et les collectivités territoriales en vue de dégager les voies et moyens pour le transfert de compétences de certaines activités du ministère en direction de ces collectivités pour les rendre plus opérationnelles et plus responsables.

Une étude sur la fiscalité forestière liée aux chantiers d'aménagement forestiers dans le contexte de la décentralisation a été réalisée en 2009. Des massifs forestiers, objet des chantiers d'aménagement actuels, font partie des territoires des collectivités. La prise en compte de ces collectivités dans le mécanisme de gestion des ressources forestières est devenue incontournable dans le contexte actuel de la décentralisation. D'ailleurs dans certaines collectivités territoriales des taxes liées aux chantiers d'aménagement sont appliquées. C'est le cas des taxes de stationnement des véhicules assurant l'enlèvement des produits du chantier.

### **2.2.3. Aspect Aménagement**

La conservation de la biodiversité passe par la protection et la gestion durable de ses réservoirs que constituent les formations forestières classées ou protégées. L'aménagement de ces formations, en assurant une gestion durable des ressources forestières fauniques et pastorales, participe donc à l'objectif de conservation. Conscient de cela, le Burkina Faso a poursuivi ses efforts dans ce sens. Ainsi, depuis 2006 le pays, avec l'appui de ses partenaires, a pu accroître le nombre des formations forestières sous aménagement ou en projet d'être aménagées. Ce sont :

- les forêts classées (FC) de Koa, et Koulima dans le cadre du PAGREN financé par la coopération luxembourgeoise ;
- les forêts classées du Kou et de Dindéresso
- les FC de Bounouna, de Kongougo, de Guandougou, de Toumousséni et de Dida dans le cadre du PROGEPAF de la coopération japonaise (JICA) ;
- les forêts classées de Koulbi, les Réserves totale et partielle de faune de Bontioli, les forêts villageoises de Gaoua nord et Gaoua Sud, Forêt de Matiakouali qui sont dans un processus d'aménagement avec l'élaboration de leur plan d'aménagement dans le cadre du PROGEREF. Cependant un accent particulier devrait être accordé au respect des cahiers de charge au niveau des chantiers d'aménagement.

Une situation détaillée des forêts en aménagement est présentée en annexe 5

Au Burkina Faso, les ressources ligneuses constituent l'essentiel des sources d'énergie des ménages d'où la pression croissante avec la démographie. Pour répondre à ce besoin, de nouvelles initiatives d'aménagement de forêts ont été prises :

- 100 000 ha de forêts seront aménagés au Centre-Nord (37 000 ha) et au Centre-Ouest (63 000 ha) dans le cadre du projet d'appui au secteur de l'énergie (PASE Ω) sur financement DANIDA ;
- le Projet d'Accès aux Services Energétiques (PASE) / Composante « Biomasse énergie » qui est financé avec le concours de la Banque Mondiale et l'IDA prévoit l'aménagement de 441 000 ha de forêt pour la production de bois énergie. Cette prévision

comprend 271 000 ha de forêt ayant déjà bénéficié de plan d'aménagement dans le cadre de projets antérieurs tels que le RPTES et 270 000 ha de forêt dans les domaines protégés en accord avec les collectivités territoriales. Ce projet couvrira 9 régions du pays à savoir les Haut bassins, le Centre - Ouest, la Boucle du Mouhoun, Nord, le Centre - Nord, le Plateau Central, l'Est, le Centre-Est et le Centre-Sud.

Dans le domaine de la faune, 26 aires fauniques sont en aménagement (cf. annexe 6). Les régimes d'exploitation de ces aires fauniques sont variables. Ainsi 12 sont sous régime d'exploitation « Grande chasse », 4 sous régime « Petite chasse », 2 sous régime « Ranching », 2 sous régime « Tourisme de vision » et 7 sous autres régimes d'exploitation. Ces aménagements couvrent 8 des 13 régions du pays. On distingue 3 types d'acteurs principaux au niveau de ces aires aménagées : l'Etat (38%), les opérateurs privés (54%) et les Associations (8%).

Concernant la gestion des ressources pastorales, on note une dynamique positive à travers la création et l'aménagement de zones pastorales. Selon les statistiques de la Direction Générale des Espaces et Aménagements Pastoraux, le Burkina compte 27 zones pastorales (Annexe 1). Sur ces 27 zones pastorales, 20 ont fait l'objet de sécurisation à travers un arrêté interministériel de délimitation, 12 disposent d'un plan de gestion, 9 disposent de cahiers de charge spécifique et 8 ont fait l'objet de bornage et balisage. Ces actions qui participent à la rationalisation de la gestion des espaces de production agro-sylvo-pastoraux, concourent à limiter les risques de dégradation des écosystèmes et protègent de ce fait la diversité biologique.

Au niveau de la recherche, des efforts sont déployés pour comprendre et maîtriser la dynamique des écosystèmes, surtout forestiers, en relation avec les facteurs anthropiques (feu, coupe de bois, pâture) et climatiques ; ceci afin de développer les outils techniques efficaces et adaptés pour l'aménagement durable des forêts naturelles. Des dispositifs de recherche sont ainsi implantés et suivis dans plusieurs forêts du pays. Comme exemple on peut citer les dispositifs de recherche sur l'aménagement des forêts naturelles mis en place et suivis depuis 1992 dans les forêts classées de Tiogo et de Laba, d'où sont déjà tirées de nombreuses publications scientifiques dont des thèses de doctorat (Nygård, 1995, Savadogo, 2007 ; Zida 2007 ; Sawadogo, 2009...).

#### **2.2.4. Autres aspects stratégiques**

L'urbanisation croissante entraîne une modification des profils énergétiques des villes. Il ressort d'une étude menée en 2002 que 16,5 % des ménages urbains consommaient le charbon contre 1% des ménages ruraux (MCE et CILSS ; 2004). Pour réduire la pression sur les ressources forestières qui menace la diversité biologique, le Burkina Faso a élaboré en 2005 un document d'orientation de la filière charbon de bois. Ce document fait le point de la situation des ressources forestières du pays, aborde la problématique de la filière charbon de

bois, évoque les défis à relever avant de donner les orientations pour la filière charbon de bois. Enfin il propose un plan d'action.

Au Burkina Faso la population surtout rurale, est toujours fortement dépendante des ressources forestières pour ses besoins énergétiques. Afin de réduire la pression sur les formations forestières, le Burkina Faso s'est actuellement engagé dans la recherche d'une diversification des sources d'énergie. C'est ainsi qu'une stratégie sur les biocarburants est en cours d'élaboration et on assiste à une promotion des espèces telles que le *Jatropha curcas* à travers la création de plantations industrielles.

Le Burkina Faso s'est doté en 2009 d'une stratégie nationale pour la production de plants. Cette stratégie donne des indications sur les productions adaptées pour chaque zone phytogéographique. Dans la même logique un cadre directeur pour les campagnes de reboisement au Burkina Faso est en préparation.

De plus le pays s'est doté d'une Stratégie nationale d'aménagement paysager et d'un plan d'action.

Parmi les menaces qui pèsent sur la diversité biologique il y a les feux de brousse incontrôlés. C'est pourquoi, après s'être doté en 2006 d'une Stratégie Nationale de Gestion des Feux en Milieu Rural (SNGFMR), le Burkina Faso a élaboré un plan d'action de la stratégie nationale de gestion des feux en milieu rural. Le plan vise la réalisation des objectifs de la SNGFMR dans au moins 50 % du territoire national d'ici 2010 et de passer de 30% des superficies brûlées à 15% selon la Stratégie de Développement Rural (SDR).

L'une des menaces les plus sérieuses sur les formations forestières est constituée par le front agricole avec les défrichements incontrôlés. Selon le rapport de l'étude Diagnostic du Programme de Spécialisation de la Région de l'Est, (Bationo et al. 2006), la Région de l'Est du Burkina Faso a connu un accroissement des superficies emblavées en coton de l'ordre de 500% entre 1999 et 2005. Ce même développement de la culture du coton est observé dans d'autres régions du pays. Le Burkina Faso a pris un Arrêté conjoint en 2009 pour régler les défrichements agricoles. Le texte retient des défrichements d'au plus 3ha comme relevant des besoins de consommation familiale. Au-delà, des conditionnalités des contraintes croissantes seront appliquées. Cette réglementation va contribuer à rationaliser surtout les interventions des nouveaux acteurs agricoles qui se lancent dans « l'agro-business ».

Un autre phénomène qui menace les écosystèmes aquatiques et sa diversité biologique est la prolifération des plantes envahissantes telle que la Jacinthe d'eau. Face à cette menace, le Burkina Faso a pris des initiatives pour renforcer les capacités des laboratoires pour le développement des méthodes de luttés intégrées contre ces plantes infestantes.

Conformément aux recommandations de la CEDEAO, le Burkina Faso a élaboré en 2009 son Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) qui découle du Programme Régional d'Investissement Agricole (PRIA/ECOWAP). Ce PNIA comporte un sous-programme « Gestion améliorée des autres ressources partagées » qui présente une grande importance pour le Burkina Faso en matière de diversité biologique. En effet avec sa situation de pays enclavé avec 6 frontières, la gestion durable des ressources naturelles partagées constitue une préoccupation pour le Burkina Faso. Un certain nombre de réserves de faune, de forêts classées sont contiguës aux frontières des Etats voisins. En outre, la mobilité de la faune, le développement de certains fléaux transfrontaliers liés aux ressources forestières notamment le braconnage, les feux de brousse ainsi que l'exploitation et le commerce illicite de produits forestiers (menaçant la diversité biologique) dénotent de la complexité de la gestion des ressources forestières et fauniques partagées. Il convient de signaler également que le PRIA a également une composante qui s'intéresse aux végétaux aquatiques envahissants.

La sécurisation du foncier rural est un élément important pour la gestion durable des ressources naturelles. Aussi, après de larges concertations entre les acteurs du monde rural, le Burkina Faso s'est-il doté en 2009 d'une loi sur le régime foncier rural qui détermine le régime domanial et foncier applicable aux terres rurales ainsi que les principes de sécurisation foncière de l'ensemble des acteurs du foncier rural. Cette loi vise à :

- assurer un accès équitable aux terres rurales pour l'ensemble des acteurs ruraux, personnes physiques et morales de droit public et de droit privé ;
- promouvoir les investissements, accroître la productivité dans le secteur agro-sylvo-pastoral et favoriser la réduction de la pauvreté en milieu rural ;
- favoriser la gestion rationnelle et durable des ressources naturelles ;
- contribuer à la préservation et à la consolidation de la paix sociale.

Certaines aires classées du Burkina Faso, ont fait l'objet d'occupation irrégulière par des populations. Cette situation a été favorisée par l'absence de l'administration forestière (faiblesse des ressources) mais surtout par la non matérialisation des limites des aires et la non immatriculation de ces entités. Conscient que cette situation menace la survie des aires classées (meilleurs réservoirs de la diversité biologique), le Burkina Faso a élaboré un plan d'action pour la réhabilitation des aires protégées qui est en cours de finalisation. Ce plan traite des questions d'assainissement des aires avec les procédures pour délocaliser la population ainsi que des questions de sécurisation des domaines par le bornage et l'immatriculation au service des domaines.

Parmi les initiatives novatrices il convient de signaler le programme du Centre National de Semences Forestiers (CNSF), sur la législation traditionnelle en matière de gestion des ressources naturelles dans les zones de Séguénéga et de Péni. Ce programme ambitionne d'aider les populations locales à formaliser en leur sein les règles reconnues pertinentes pour la gestion durable des ressources naturelles.

Le Burkina Faso a élaboré un document relatif aux critères et indicateurs de gestion durable des forêts. Dans la même lancée, l'élaboration de critères et indicateurs relatifs à la gestion durable de la faune et de son habitat est en cours. Ces documents constituent des outils précieux à la mise en œuvre d'une gestion durable des ressources forestières et fauniques.

Avec l'appui de l'UICN, le Burkina Faso est engagé actuellement dans un processus d'élaboration d'un programme national de suivi des écosystèmes et de la dynamique de la désertification. Ce processus devrait aboutir à la mise en place d'un système national de suivi écologique. En attendant le document de ce plan, des dispositifs de suivi écologique ont été implantés dans trois forêts aménagées pour mesurer les indicateurs écologiques et les indicateurs socio-économiques.

Le Burkina Faso dispose d'une réserve de Biosphère (Mare aux Hippopotames) et d'une Réserve de Biosphère Transfrontalière (Parc W) avec trois frontières à savoir, Benin, Burkina et Niger. Une autre Réserve de Biosphère Transfrontalière (Arly) avec deux frontières est en cours de proposition.

Selon les recommandations sur les Réserves de Biosphère, ces dernières sont régulièrement évaluées (avec l'aval du pays) par rapport aux objectifs de conservation de la diversité biologique. Le Burkina Faso, pour sa part, a toujours subi avec succès ces évaluations, preuve que les objectifs de conservation de la diversité biologique sont atteints au niveau des Réserves de Biosphère du pays.

Parmi les nouvelles initiatives il convient de noter l'implication plus accrue des ONG et associations (NATURAMA, New Tree, Tree Aid, AGEREF...). La promotion des mises en défens menée à travers le pays par l'ONG New Tree participe à la conservation de la diversité biologique dans des milieux où les menaces anthropiques sont réelles. L'ONG NATURAMA, à travers la gestion des aires protégées et le suivi des zones d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO) participe à la préservation de la diversité biologique et à l'utilisation durable des ressources biologiques. Il en est de même pour l'AGEREF dans les cascades dont l'objectif principal est de renverser les tendances de dégradation de la biodiversité dans les aires de protection de la faune.

#### **2.2.5. Aspect participatif**

Des expériences visant la conservation participative des peuplements forestiers sont menées avec succès par le CNSF. Il s'agit pour l'administration de passer des contrats d'entretien et de récolte de semences avec les populations riveraines des peuplements semenciers moyennant un renforcement de capacité préalable. A ce jour on dénombre une vingtaine d'organisations paysannes et des propriétaires privés. Ce partenariat accroît l'intérêt des populations pour la préservation par leurs soins des peuplements qui deviennent des sources de revenus.

Le Burkina Faso compte une trentaine de forêts en aménagement couvrant une superficie totale de 592 543 ha. Au niveau de ces chantiers d'aménagement, plusieurs groupements de gestion forestière aussi bien féminins que masculins assurent l'exécution des activités. Ces groupements formés aux techniques d'exploitation et de restauration entretiennent leurs massifs forestiers.

Les chantiers d'aménagement forestier au Burkina Faso sont une illustration des retombés bénéfiques de la gestion participative des ressources pour les populations. Selon l'UICN, le bilan de quelques années d'exploitation forestière dans le Centre Ouest du Burkina Faso fait ressortir une contribution de 40,17% au revenu global des femmes et 35,63% à celui des hommes. La majeure partie de ce revenu étant tirée de la vente du bois énergie. Les produits forestiers non-ligneux représentent 43,96% pour les femmes et 26,02% pour les hommes. Ces chantiers d'aménagement ont donc un impact très positif sur les populations qui en retour sont durablement engagées dans la préservation de ces massifs forestiers, sources de revenus.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'appui à la gestion des ressources naturelles dans la Région des Hauts-Bassins (PAGREN), les populations féminines riveraines de la Forêt Classée de Dindéresso ont été organisées en association (YANTA) pour participer à la préservation de la forêt et développer des activités rémunératrices.

Un autre type d'expérience est donné par NATURAMA qui, grâce aux sensibilisations et formations, a suscité chez les populations la mise en place d'associations avec lesquelles des protocoles de suivi écologique sont signés. Ces populations sensibilisées et formées à l'identification des oiseaux contribuent aux observations dans le cadre du programme de suivi écologique.

#### **2.2.6. Aspect capitalisation et diffusion des informations sur la diversité biologique**

L'état de la diversité biologique et sa dynamique sont suivis à travers les inventaires effectués régulièrement aussi bien par les universités, les centres de recherche, les services techniques des ministères que par les ONG (NATURAMA) et associations (AGEREF, ADAP). Ce dernier conduit un programme de suivi de la faune dans la PNKT, un programme de suivi annuel des oiseaux d'eau douce sur 12 sites du pays. A partir de 2009 ce programme est étendu aux oiseaux de savane.

Dans le domaine de la connaissance de la diversité biologique, plusieurs initiatives en matière de recherche ont été enregistrées. Les publications académiques des universités et des centres de recherche sont très appréciables. Ainsi de nombreux travaux dont des thèses (Thiombiano, 2005 ; Ouédraogo 2006, Belem, 2008 ; Mbayngone, 2008 ; Ouédraogo 2009, etc.) ont été menés sur la flore et la végétation des aires de protection, sur des espèces ciblées



d'usage multiple (*Bombax costatum*, *Vitellaria paradoxa*, *Tamarindus indica*, *Parkia biglobosa*, *Lannea microcarpa*, *Borassus aethiopium*, etc.) et sur des écosystèmes (forêt, forêt galerie, Réserve de biosphère, parc agroforestier). Ces travaux ont concerné les aspects de diversité génétique, comportement, régénération, multiplication végétative, adaptation, production, etc.

En marge de ces travaux de thèse, de nouveaux projets de recherche concourant à générer des connaissances sur la diversité biologique ont été exécutés. C'est le cas de l'étude sur la biodiversité des parcs agroforestiers (Bayala et al. 2009), le projet sahelien fruit (SAFRUIT), le projet Fruitier sauvage au Burkina Faso pour ne citer que ceux là.

Plusieurs herbiers existent dans le pays et servent de collection de référence pour l'identification des espèces végétales. C'est le cas de l'herbier du CNRST qui représente l'Herbier National, reconnu sur le plan mondial sous le code HNBU de l'Index of Herbarium et dont les collections font actuellement l'objet de numérisation. Le CNSF dispose également d'un herbier dont les collections seront bientôt numérisées. L'UFR/SVT dispose également d'un herbier. Il convient de signaler l'existence du laboratoire d'histoire naturelle du CNRST dont les collections d'animaux participent à la connaissance de la diversité biologique. Dans le même registre, on peut également noter le jardin botanique des sœurs de Dindresso.

Parmi les initiatives novatrices en cours, il convient d'évoquer au compte de l'UFR/SVT de l'Université de Ouagadougou :

- l'élaboration du catalogue des plantes vasculaire du Burkina Faso (en cours de finalisation) ;
- l'Atlas sur la biodiversité du Burkina Faso (en cours de finalisation) ;
- la mise en ligne d'une clé d'identification des espèces avec illustration photographique : [WW.WESTAFRICANPLANTS.SENCKENBERG.DE](http://WW.WESTAFRICANPLANTS.SENCKENBERG.DE) ;
- l'existence d'une base de données pour gérer les taxons qui comprend près de 15000 entrées et avec des liens à d'autres bases en Europe.

On peut également relever les efforts menés par le laboratoire de génétique de l'Université de Ouagadougou dans le cadre de la connaissance et la préservation des ressources phylogénétiques à travers les évaluations agronomiques, morphologiques, enzymatiques et biomoléculaires.

Toujours en matière de contribution à la connaissance de la diversité biologique, un nœud national d'informations sur la diversité biologique (FasoBIF) est en phase finale de construction sous l'égide du SP/CONEDD en partenariat avec GBIF (Système mondial d'information sur la biodiversité).

Comme autres types d'initiatives entrant dans la connaissance de la diversité biologique on peut citer le projet d'inventaire forestier national prévu pour 2010-2012 et celui d'inventaire de la flore, état de la biodiversité et de la dynamique de la végétation des zones de montagne, des milieux aquatiques et des sites protégés par la tradition du Burkina Faso (Projet extrait du Plan Stratégique la Recherche Scientifique du Burkina Faso). Ces inventaires contribueront à

une meilleure connaissance des ressources biologiques végétales.

Pour bien gérer la diversité biologique, il conviendrait de la connaître de manière exhaustive. Sur ce plan le Burkina Faso accuse une faiblesse majeure, malgré l'importance de l'évolution des chiffres ces dernières années en matière de connaissance de la diversité biologique. Les programmes d'inventaire exhaustif planifiés pour l'ensemble des écosystèmes, surtout ceux accusant une faible prospection contenus dans le Plan Stratégique de la Recherche Scientifique et Technologique n'ont pas encore trouvé un financement conséquent. Les inventaires et études réalisés le sont dans le cadre d'initiatives individuelles de portées assez limitées. Il conviendrait donc que ce programme d'exploration mis en place trouve un financement avec l'appui de l'Etat pour des résultats plus percutants. En effet les résultats obtenus à travers les études sectorielles sont indicateurs de l'existence d'un fort potentiel de diversité biologique, dans le pays.

### **2.3. Ressources financières affectées aux activités prioritaires du SN/PA**

Plusieurs projets et programmes du gouvernement et des Organisations Non Gouvernementales (ONG) ont apporté leur contribution à l'accomplissement des objectifs de la convention. Cependant, le manque de mécanisme de suivi des financements spécifiques à la diversité biologique, rend difficile l'évaluation des ressources financières affectées aux activités prioritaires du plan. Néanmoins à titre indicatif, les deux tableaux suivants donnent les montants des financements FEM dont a bénéficié le Burkina Faso individuellement (tableau 28) et partiellement avec d'autres pays de la sous région ou du monde (tableau 29) pour la période 1991 à 2010.

Tableau 28 : Liste des Projets du Burkina Faso financés par le FEM pour la période 1991 - 2010 (Source : FEM )

GEF ID	Project Name	Focal Area	GEF Agency	Project Type	GEF Grant	Cofinancing Total	Project Status
<u>359</u>	Optimizing Biological Diversity within Wildlife Ranching systems; A Pilot Demonstration in A Semi-arid Zone	Biodiversity	UNDP	Full Size Project	2,500,000.0	1,000,000.0	IA Approved
<u>228</u>	National Biodiversity Strategy, Action Plan and Country Report to the CoP	Biodiversity	UNDP	Enabling Activity	230,977.000	0.000	IA Approved
<u>545</u>	Clearing House Mechanism Enabling Activity	Biodiversity	UNDP	Enabling Activity	13,984.000	0.000	CEO Approved
<u>876</u>	Partnership for Natural Ecosystem Management Program (PAGEN)	Biodiversity	IBRD	Full Size Project	18,500,000.	25,000,000.	Project Closure
<u>1072</u>	Capacity Needs Assessment for the Implementation of the Burkina Faso's National Biodiversity Strategy and Action Plan and 2nd National Report to COP of CBD	Biodiversity	UNDP	Enabling Activity	205,100.000	0.000	CEO Approved
<u>274</u>	Enabling Burkina Faso to Prepare its First National Communication in Response to its Commitments to UNFCCC	Climate Change	UNDP	Enabling Activity	233,810.000	0.000	IA Approved
<u>888</u>	Climate Change Enabling Activity (Additional Financing for Capacity Building in Priority Areas)	Climate Change	UNDP	Enabling Activity	100,000.000	0.000	CEO Approved
<u>2156</u>	National Adaptation Program of Action	Climate Change	UNDP	Enabling Activity	200,000.000	20,000.000	IA Approved
<u>2660</u>	Transformation of the Rural PV Market (prev. Energy Sector Reform)	Climate Change	UNDP	Full Size Project	1,700,000.0	4,130,000.0	Council Approved
<u>3684</u>	Strengthening Adaptation Capacities and Reducing the Vulnerability to Climate Change in Burkina Faso	Climate Change	UNDP	Full Size Project	2,900,000.0	6,300,000.0	IA Approved
<u>3567</u>	CPP Burkina Faso: Sub-programme of the Northern Region-under Partnership Programme for Sustainable Land Management	Land Degradation	IFAD	Full Size Project	2,016,233.0	27,818,000.	IA Approved
<u>2710</u>	Partnership Programme for Sustainable Land Management (CPP), Phase I	Land Degradation	UNDP	Full Size Project	5,634,000.0	60,707,413.	Council Approved
<u>3884</u>	National Subprogram for Coordination and Institutional Development on Sustainable Land Management	Land Degradation	UNDP	Medium Size Project	1,000,000.0	8,615,000.0	CEO Approved
<u>1178</u>	Sahel Integrated Lowland Ecosystem Management (SILEM), Phase I	Multi Focal Area	IBRD	Full Size Project	4,500,000.0	20,520,000.	IA Approved

<u>1966</u>	National Capacity Needs Self-Assessment for Global Environmental Management	Multi Focal Area	UNDP	Enabling Activity	200,000.000	50,000.000	IA Approved
<u>1998</u>	Enabling activity for the preparation of a National Implementation Plan (NIP) on POPs for Burkina Faso	POPs	UNDP	Enabling Activity	471,899.000	18,285.000	IA Approved
<b>Sub totals</b>					<b>40,406,003.</b>	<b>154,178,698</b>	<b>16 Projects</b>

Tableau 29 : Liste des Projets sous – régionaux et mondiaux financés par le FEM et dont a bénéficié pour la période 1991 - 2010  
(Source : FEM)

GEF ID	Country	Project Name	Focal Area	GEF Agency	Project Type	GEF Grant	Cofinancing Total	Project Status
<u>1242</u>	Regional	Desert Margin Programme, Phase 1	Biodiversity	UNEP	Full Size Project	4,987,134.0	10,232,000.	IA Approved
<u>55</u>	Regional	West Africa Pilot Community-Based Natural Resource and Wildlife Management	Biodiversity	IBRD	Full Size Project	7,000,000.0	6,190,000.0	Project Closure
<u>1394</u>	Regional	Climate, Water and Agriculture: Impacts on and Adaptation of Agro-Ecological Systems in Africa	Multi Focal Area	IBRD	Medium Size Project	700,000.000	540,000.000	Project Closure
<u>406</u>	Regional	African NGO-Government Partnership for Sustainable Biodiversity Action	Biodiversity	UNDP	Full Size Project	4,330,000.0	7,120,000.0	Project Closure
<u>3789</u>	Regional	SPWA-CC: GEF Strategic Program for West Africa: Energy Component (PROGRAM)	Climate Change	UNIDO	Full Size Project	0.000	0.000	Council Endorsed
<u>1111</u>	Regional	Addressing Transboundary Concerns in the Volta River Basin and its Downstream Coastal Area	International Waters	UNEP	Full Size Project	5,347,380.0	10,374,400.	IA Approved
<u>1216</u>	Regional	Building Scientific and Technical Capacity for Effective Management and Sustainable Use of Dryland Biodiversity in West African Biosphere Reserves	Biodiversity	UNEP	Full Size Project	2,400,000.0	3,829,000.0	IA Approved
<u>3969</u>	Regional	AFLDC:Capacity Strengthening and Technical Assistance for the Implementation of Stockholm Convention National Implementation Plans (NIPs) in African Least Developed Countries (LDCs) of the ECOWAS Subregion	POPs	UNEP	Full Size Project	8,000,000.0	8,400,000.0	Council Approved
<u>981</u>	Regional	Community-based Management of On-farm Plant Genetic Resources in Arid and Semi-arid Areas of Sub-Saharan Africa	Biodiversity	UNEP	Medium Size Project	750,000.000	1,300,000.0	Project Closure
<u>2911</u>	Regional	West African Regional Biosafety Program	Biodiversity	IBRD	Full Size Project	5,400,000.0	15,540,000.	IA Approved
<u>1197</u>	Regional	Enhancing the Effectiveness and Catalyzing the Sustainability of the W-Arly-Pendjari (WAP) Protected Area System	Biodiversity	UNDP	Full Size Project	5,154,741.0	18,590,000.	IA Approved

<u>2770</u>	Regional	Demonstration of a Regional Approach to Environmentally Sound Management of PCB Liquid Wastes and Transformers and Capacitors Containing PCBs	POPs	UNEP	Full Size Project	4,889,479.0	9,636,543.0	Council Approved
<u>2757</u>	Regional	SIP PROGRAM: Strategic Investment Program for SLM in Sub-Saharan Africa (SIP)	Land Degradation	IBRD	Full Size Project	56,729,205.	978,426,000	Council Approved
<u>1093</u>	Regional	Reversing Land and Water Degradation Trends in the Niger River Basin	International Waters	IBRD	Full Size Project	13,000,000.	16,902,000.	IA Approved
<u>2344</u>	Regional	Desert Margins Programme (DMP) Tranche 2	Biodiversity	UNEP	Full Size Project	5,617,044.0	12,250,182.	Project Closure
<u>3785</u>	Regional	SPWA-BD: GEF Program in West Africa: Sub-component on Biodiversity	Biodiversity	IBRD	Full Size Project	0.000	0.000	Council Endorsed
<u>2469</u>	Regional	Supporting Capacity Building for the Elaboration of National Reports and Country Profiles by African Parties to the UNCCD	Land Degradation	IBRD	Medium Size Project	900,000.000	900,000.000	Project Closure
<u>2396</u>	Regional	Dryland Livestock Wildlife Environment Interface Project (DLWEIP)	Biodiversity	UNEP	Medium Size Project	975,000.000	2,356,000.0	Project Closure
<u>1193</u>	Regional	Capacity-building for Improving Greenhouse Gas Inventories (West and Francophone Central Africa)	Climate Change	UNDP	Full Size Project	2,694,000.0	605,585.000	IA Approved
<u>2190</u>	Global	Technical Assistance to Francophone LDCs to Implement the UNFCCC/CP8 Decision	Climate Change	UNDP	Medium Size Project	211,126.000	38,000.000	CEO Approved
<u>2193</u>	Global	Enabling Sustainable Dryland Management Through Mobile Pastoral Custodianship	Land Degradation	UNDP	Medium Size Project	950,000.000	1,875,000.0	IA Approved
<u>3660</u>	Global	Enabling Sustainable Dryland Management Through Mobile Pastoral Custodianship: World Initiative on Sustainable Pastoralism (add on)	Land Degradation	UNDP	Medium Size Project	300,000.000	0.000	CEO Approved
<u>144</u>	Global	Biodiversity Country Studies - Phase II	Biodiversity	UNEP	Enabling Activity	2,000,000.0	100,000.000	Project Closure
<u>23</u>	Global	Promoting Best Practices for Conservation and Sustainable Use of Biodiversity of Global Significance in Arid and Semi-arid Zones	Biodiversity	UNEP	Medium Size Project	750,000.000	150,000.000	Project Closure
<u>616</u>	Global	Harnessing Multi-Stakeholder Mechanisms to Promote Global Environmental Priorities	Biodiversity	UNDP	Medium Size Project	725,000.000	0.000	CEO Approved
<b>Sub totals</b>						<b>133,810,109</b>	<b>1,105,354,7</b>	<b>25 Projects</b>

## 2.4. Efficacité de la stratégie et du plan d'action national

Bien que n'ayant pas bénéficié de financement spécifique, la stratégie et le plan d'action national sur la biodiversité ont vu leurs activités prises en charge de manière effective et efficace dans les programmes et projets exécutés par les différents acteurs nationaux impliqués dans la gestion de la biodiversité. L'impact de l'application des activités consignées dans la stratégie et le plan d'action national se ressent à travers les efforts développés pour une meilleure connaissance de la biodiversité, son utilisation durable et le partage équitable des bénéfices tirés de son exploitation. Ainsi, dans le domaine de la connaissance de la biodiversité, les travaux d'inventaires divers ont permis :

- la mise en évidence de nouvelles espèces et la création de nouvelles variétés,
- de cerner le statut des espèces en les distinguant suivant le niveau de menace dont elles ou leur habitat font l'objet.

Dans le domaine de l'utilisation durable et du partage équitable des bénéfices, on peut noter

- les initiatives pour une meilleure régulation de l'accès et de la gestion des ressources naturelles directement ou indirectement liées à la diversité biologique à travers la prise de textes règlementaires, l'élaboration de stratégies, de plan d'actions et programmes dans les différents secteurs ;
- l'extension des zones sous aménagement durable ;
- l'augmentation des revenus des populations organisées pour l'exploitation durable des ressources forestières ;
- la responsabilisation croissante des populations et des collectivités locales dans la gestion des ressources biologiques.

La nécessité de coordonner et d'harmoniser les interventions environnementales aux fins du développement durable a conduit à la création en septembre 1995, du Conseil National pour la Gestion de l'Environnement (CONAGESE), devenu Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable (CONEDD) en 2002. Les textes réglementaires relatifs aux attributions, à l'organisation, au fonctionnement et à la structuration du CONEDD ont été pris par les plus hautes autorités de l'Etat en octobre 2002. Ainsi le CONEDD abrite les conventions relatives à l'environnement que sont la convention sur les changements climatiques, la convention sur la lutte contre la désertification et la convention de Ramsar. Il existe une synergie d'action de l'ensemble de ces conventions autour de la préservation de la diversité biologique.

## CHAPITRE III - INTEGRATION OU DEMARGINALISATION SECTORIELLES ET INTERSECTORIELLES DES CONSIDERATIONS SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Au Burkina Faso, l'effort d'intégration ou démarginalisation sectorielles et intersectorielles des considérations sur la diversité biologique s'est traduit en premier lieu dans l'approche utilisée pour élaborer la stratégie nationale et plan d'action du Burkina Faso en matière de diversité biologique. Partie d'une large consultation des différents acteurs du monde rural dans les différentes régions du pays, elle a abouti à un atelier national qui a consacré le document. Cette approche a permis de sensibiliser l'ensemble des acteurs sur la question. Il convient néanmoins de signaler qu'au Burkina Faso, l'expression "ressources naturelles" est la plus utilisée pour désigner tout ce qui a trait aux ressources biologiques. Ainsi dans la majeure partie des textes juridiques, des documents de politique, programme et plan, il est fait mention de la gestion durable des ressources naturelles, forestières, fauniques, pastorales ou de la préservation de l'environnement. Etant donné que la mise en œuvre de ces politiques et programmes concourt à la réalisation des objectifs de conservation de la diversité biologique, les acquis sont donc comptabilisés dans la mise en œuvre de la CDB au Burkina.

### 3.1. Mesures juridiques

Les lois et décrets suivants ont été pris par le gouvernement du Burkina Faso dans l'optique de favoriser directement ou indirectement l'atteinte des objectifs de la CDB :

- la loi n°005/97/ADP du 30 janvier 1997, portant Code de l'Environnement au Burkina Faso et son décret n°2001-342/PRES/PM/MEE du 17 juillet 2001 ;
- la Loi n°006/97/ADP du 31 janvier 1997, portant code forestier au Burkina Faso
- la loi N° 034-2002/AN du 14 novembre 2002, portant loi d'orientation relative au pastoralisme au Burkina Faso
- la Loi n° 002-2001/AN du 8 février 2001, portant Loi d'orientation relative à la gestion de l'eau.
- Loi n° 023/97/II/ AN du 4 décembre 1997, portant code minier au Burkina Faso
- La loi sur le contrôle des pesticides, Loi n° 41/96/ADP du 08/11/1996 modifiée par la Loi n° 006/98/AN du 26/03/1998 ;
- Loi n° 23/94/ADP du 19/05/1994, portant code de santé,;
- loi n°055/ AN du 21 Décembre 2004, portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso.
- La loi n° 010-2006/AN du 31 mars 2006 , portant réglementation des semences végétales au Burkina Faso
- Décret n°2004-262/PRES/PM//MECV/ MAHRH/MS du 18 juin 2004 portant réglementation de la sécurité en biotechnologie moderne au Burkina Faso

- loi sur la Stratégie Nationale d'Amélioration Génétique au Burkina Faso (en cours d'adoption).
- Décret n°2001-342/PRES/PM/MEE du 17 juillet 2001, portant champ d'application, contenu et procédure de l'étude et de la notice d'impact sur l'environnement.

### **3.2. Les Politiques**

La constitution du Burkina Faso stipule en ses articles 14 et 29, respectivement que « les richesses et les ressources naturelles appartiennent au peuple. Elles sont utilisées pour l'amélioration de ses conditions de vie » ; « le droit à un environnement sain est reconnu ; la protection, la défense et la promotion de l'environnement sont un devoir pour tous ».

Ainsi, le document de Stratégie de Développement Rural (SDR) rappelle que la gestion des ressources naturelles constitue donc un des principaux enjeux majeurs qui interpellent la communauté nationale dans toutes ses composantes. Aussi, les défis à relever se posent- ils en termes de savoir comment assurer une gestion durable des terres, des ressources pastorales, des ressources halieutiques, forestières et fauniques dans un contexte caractérisé, d'une part, par une démographie galopante qui exerce une forte pression sur lesdites ressources, et d'autre part, par des aléas climatiques récurrents (Burkina, 2004)

Dans le cadre de la protection et de la restauration des ressources naturelles, la Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé (LPDRD) mentionne que les réformes et actions porteront sur les aspects suivants : (i) mise en place d'un mécanisme de sensibilisation et de financement des producteurs ruraux dans le domaine de l'agroforesterie ; (ii) incitation des populations rurales aux activités de reforestation et de satisfaction de leurs besoins en combustibles ligneux ; (iii) protection et promotion des essences végétales d'intérêt économique; (iv) incitation et formation à la pratique des fosses fumières en vue de la restauration des sols dégradés et la fertilisation des champs ; (v) sensibilisation et formation des éleveurs à la culture des espèces fourragères pour les besoins de leurs animaux ; (vi) mise en place d'une stratégie IEC en matière de lutte contre les feux de brousse ; (vii) encadrement des communautés villageoises pour une meilleure gestion des zones cynégétiques et pour le développement d'un tourisme de vision et de chasse sportive ; (viii) l'implication du secteur privé, des collectivités locales et des communautés de base au processus de développement du secteur de l'énergie ; (ix) responsabilisation des communautés locales à une gestion décentralisée des ressources forestières (MED, 2002).

Faisant le constat que l'exploitation effrénée des ressources naturelles tend à compromettre les actions de développement, la gestion durable des ressources naturelles a été inscrite comme un des principes de base de la stratégie de réduction de la pauvreté dans toutes les régions administratives du Burkina Faso (MED, 2005).

Les engagements nationaux préconisant une école, un bosquet et 8 000 villages, 8 000 Forêts sont des actions politiques en cours qui concourent à l'éducation environnementale et à



la reconstitution des ressources biologiques.

### 3.3. Programmes et Projets des secteurs autres que l'environnement

Sur le plan environnemental, le sous-secteur minier a bénéficié du Programme de Renforcement des Capacités en Gestion Minière et de l'Environnement (PRECAGEME) qui a permis, entre autres, de réaliser des formations au bénéfice de multiples acteurs et d'élaborer la stratégie nationale d'éducation environnementale (SNEE) et le Plan d'Action National d'Education Environnementale pour le Développement Durable (PANEED).

L'ambition pour les dix ans à venir est de limiter l'impact négatif de l'exploitation minière sur les ressources naturelles, les eaux souterraines et le cadre de vie dans et autour des sites miniers, au moyen d'un système de gestion environnementale de l'activité minière. Pour ce faire, les défis suivants doivent être relevés :

- faire respecter le principe de la notice et de l'étude d'impact environnemental par tous les projets miniers ;
- veiller à la mise en œuvre effective des plans d'atténuation issus des notices et études d'impact environnemental et s'assurer que les effets et impacts attendus de ces plans sont réels ;
- mettre au point des mesures d'atténuation à la hauteur de la nature et de l'ampleur des impacts causés.

Dans le sous-secteur de l'élevage, on note l'adoption en novembre 2002 de la loi d'orientation relative au pastoralisme et de ses textes d'application dont, 17 arrêtés interministériels portant délimitation de zones à vocation pastorale, un arrêté interministériel portant cahier de charges pour l'exploitation des zones à vocation pastorale, un Arrêté conjoint portant réglementation de l'utilisation des pâturages. L'ambition à l'horizon 2015 serait que l'impact de l'élevage sur la gestion durable de l'environnement en général et des ressources naturelles en particulier, soit connu et un plan de gestion environnementale des activités d'élevage soit mis en œuvre

(MRA, 2005). Pour ce faire, il est nécessaire:

- de conduire une étude d'impact environnemental de l'élevage au Burkina Faso en vue de proposer un plan d'atténuation ;
- d'appuyer les différents acteurs et en particulier les CT à la mise en œuvre dudit plan.

L'objectif global assigné au Plan d'Action de Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols (PAGIFS) est : *"assurer de manière continue la production agricole pour satisfaire les besoins des populations tout en maintenant et en améliorant la qualité de la vie et de l'environnement"* (Ministère de l'Agriculture, 2000). Dans le processus de développement

local, le PNGT2 à travers son SILEM a mis un accent particulier sur la gestion des ressources naturelles et la gestion intégrée des écosystèmes à l'échelle des micros bassins versants. C'est ainsi qu'il travaille à faire prendre en compte la gestion des ressources naturelles dans la planification du développement des communautés rurales où 20% du budget alloué est chaque fois affecté à la gestion des ressources naturelles. En outre, il travaille au renforcement des capacités des conseils municipaux en matière de gestion des ressources naturelles, de gestion intégrée des écosystèmes, de protection des berges, de production de fumure organique, de réalisation d'aménagements anti-érosifs et en confection de foyers améliorés, toutes choses qui concourent à l'atteinte des objectifs de la CDB.

### **3.4. Organisations de la société civile et le privé**

Les Organisations de la Société Civile et le Privé intervenant dans la gestion de l'environnement sont nombreux et diversifiés. On peut les regrouper ainsi qu'il suit:

#### **3.4.1. Les associations et groupements de producteurs des sous-secteurs forêts, faune et pêches**

En 2002, on a dénombré au niveau du monde rural environ 30 500 organisations paysannes de base régies par la loi 014/AN/99 du 15 avril 1999 qui prend en compte les activités forestières. Ces organisations sont regroupées dans les structures fédératives suivantes :

- la Fédération Nationale des Jeunes Professionnels Agricoles du Faso (FNJPA-F) ;
- la Fédération Nationale des Professionnels Agricoles du Burkina (FEPA - B) ;
- l'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina (UNPC - B) ;
- la Fédération Nationale des Femmes Rurales du Burkina (FENAFER - B) ;
- la Fédération des Eleveurs du Burkina ;
- la Fédération Nationale des Groupements de Gestion Forestière (FENUGGF) ;
- la Fédération Nationale des Exploitants du Bois (FNEB) ;
- la Fédération Nationale des Acteurs de la Filière Pêche (FNAFP) ;
- Tiis la viim  
Le royaume du trophée
- la Confédération Paysanne du Faso (CPF)
- la Fédération Nationale des Organisations Paysannes (FENOP) ;
- l'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina (UNPC-B)
- les chambres régionales d'agriculture qui regroupent tous les acteurs ruraux et leurs partenaires.

L'état des lieux de la décentralisation dans le secteur forestier faisait ressortir le rôle prépondérant de ces organisations dans la gestion du secteur à travers les activités telles que l'exploitation forestière, la gestion des zones villageoises d'intérêt cynégétique (ZOVIC), la pêche et la transformation des produits de pêche, l'exploitation et la commercialisation des produits forestiers non ligneux (pharmacopée et miel notamment).

### **3.4.2. Les opérateurs privés des sous-secteurs forêt, faune et pêche**

Il s'agit des opérateurs suivants :

- les grossistes transporteurs et détaillants de bois et charbon de bois ;
- les mareyeurs et les transformatrices de poisson ;
- les concessionnaires, les guides de chasses et – Association d'éleveurs de faune (conservation ex situ);
- Les restaurateurs et restauratrices de viande sauvage
- Jardins botaniques privés

### **3.4.3. Les opérateurs du sous-secteur amélioration du cadre de vie.**

Ces dernières années ont vu l'émergence d'opérateurs privés dans les filières suivantes :

- pépinières forestières et horticulture ;
- aménagements paysagers ;
- le recyclage des déchets plastiques.

Ces filières ont un fort potentiel de développement futur. Pour la filière ordures ménagères les interventions du privé se limitent, pour l'instant à la collecte des ordures. Il existe encore un potentiel de développement en ce qui concerne le recyclage. Mais l'environnement n'est pas encore suffisamment perçu comme un secteur d'investissement rentable, d'où la timidité observée dans le développement des filières environnementales, malgré les quelques progrès constatés notamment dans le domaine des ordures ménagères et des aménagements paysagers.

Quant aux industriels, ils évoquent encore souvent les coûts élevés des technologies propres pour ne pas intégrer effectivement la problématique environnementale dans la gestion de leurs entreprises.

.

### **3.4.4. Les associations et ONG environnementales**

La prolifération de nombreuses associations se réclamant de l'environnement ne s'est pas toujours traduite par des actions ayant eu un impact significatif sur la situation environnementale. Cela est dû essentiellement au manque de capacités de ces associations en

termes de ressources humaines, matérielles et logistiques ; mais aussi à l'absence de stratégies claires.

### **3.5. Médias**

La presse nationale (privée et publique) est en train de passer d'une phase de production de reportages sporadiques sur les questions environnementales à des émissions et rubriques permanentes et régulières.

Ainsi, la Radio Nationale du Burkina a instauré des émissions hebdomadaires et mensuelles consacrées à l'environnement (Chronique environnement, Dialogue pour l'Environnement). La Télévision Nationale du Burkina vient de créer « Vision Environnement » qui traite des problématiques environnementales et du cadre de vie.

De même, plusieurs radios FM de la Capitale et en Régions, accordent de larges plages (magazine, dossier, émission...) à l'environnement et aux questions émergentes et de protection de la diversité biologique.

.

## CHAPITRE IV - CONCLUSION: PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA POURSUITE DE L'OBJECTIF DE 2010 ET DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATEGIQUE

Pour mettre en œuvre la Convention sur la Diversité Biologique, le Burkina Faso dispose d'une structure spécialisée chargée de la coordination, du suivi et de l'évaluation des actions. Il s'agit du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable (CONEDD). Cette structure a travaillé à élaborer une monographie nationale sur la diversité biologique du Burkina depuis 1999, doter le Burkina Faso d'une stratégie nationale et d'un plan d'action en 2001 et d'autres documents favorisant la mise en œuvre de cette stratégie nationale. Le Burkina Faso a donc balisé le terrain pour la mise en œuvre de la CDB. Ce quatrième rapport national à la Conférence des Parties fait le point sur les progrès accomplis jusque là et les entraves à l'atteinte des objectifs de la convention en général et plus particulièrement l'objectif de 2010 qui est la baisse significative du rythme d'appauvrissement de la diversité biologique en tant que contribution à la diminution de la pauvreté et pour le bien de toutes formes de vie sur terre. Le tableau 30 résume les progrès accomplis par le Burkina Faso dans la poursuite de l'objectif de 2010 et dans la mise en œuvre du plan stratégique.

Tableau 30A : Progrès réalisés par le Burkina Faso dans la poursuite de l'objectif de 2010

<i>Buts et objectifs</i>	<i>Progrès réalisés</i>
<b>Protéger les éléments constitutifs de la diversité biologique</b>	
<i>But 1. Promouvoir la conservation de la diversité biologique des écosystèmes, des habitats et des biomes</i>	
Objectif 1.1: Au moins 10 % de chacune des régions écologiques de la planète sont effectivement conservés.	-Les aires protégées du Burkina couvrent 15,19% du territoire national -12 nouveaux sites Ramsar créés en 2009; 3 Réserves de la Biosphère fonctionnent normalement
Objectif 1.2: Les zones revêtant une importance particulière pour la diversité biologique sont protégées.	15 Sites Ramsar, Deux exemples de gestion participative de la faune ont vu un retour massif de la diversité de la faune et fonctionnent correctement (GEPRENAF, ECOPAS). Les exemples de concessions privées viennent d'être renouvelés pour 20 ans. Couverture des aires protégées 15,19% du territoire national
<i>But 2. Promouvoir la conservation de la diversité des espèces</i>	
Objectif 2.1: Restaurer et préserver les populations d'espèces de groupes taxonomiques sélectionnés, ou freiner leur déclin.	- Pour la faune sauvage la protection de l'éléphant a donné des résultats satisfaisants : Population de cette espèce en constante augmentation.
Objectif 2.2: L'état des espèces menacées amélioré.	Les informations recueillies n'ont pas permis de vérifier des mesures prises dans ce sens.
<i>But 3. Promouvoir la conservation de la diversité génétique</i>	
Objectif 3.1: La diversité génétique des cultures, du bétail, des espèces arboricoles récoltées, des espèces de poissons et des espèces sauvages capturées et autres espèces à haute valeur commerciale est conservée; les connaissances autochtones et locales qui leur sont associées sont préservées.	- De grands efforts sont en cours dans la préservation de la diversité génétique. Des travaux sur l'agrobiodiversité du Burkina sont en cours et livrent leurs résultats qui sont dignes d'intérêts. Des orientations sont données dans le sens de la préservation de ce potentiel. La préservation de nos valeurs endogènes traditionnelles est un fait d'actualité et commence à

	entrer dans les mœurs. Cependant il faudrait sans doute une évaluation pour permettre une appréciation scientifique de la situation.
<b>Promouvoir l'utilisation durable</b>	
Objectif 4.1: Les produits basés sur la diversité biologique proviennent de sources gérées de manière durable et les zones de production sont gérées de manière compatible avec la conservation de la diversité biologique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il y a des efforts qui se manifestent à travers l'extension des zones d'aménagement durable avec responsabilisation des populations</li> <li>- Il convient cependant d'indiquer que nos écosystèmes sont de plus en plus pollués par diverses sources : Intrants agricoles, plantes invasives, etc.</li> </ul>
Objectif 4.2: La consommation non durable des ressources biologiques ou celle qui a un impact néfaste sur la diversité biologique sont réduites.	- Malgré les efforts, de nombreux actes de prédation sur les ressources tant végétales que fauniques existent à tel point que selon des données recueillies, les tendances négatives demeurent supérieures à celles positives.
Objectif 4.3: Aucune espèce de flore et de faune n'est menacée par le commerce international.	- Des informations collectées, aucune mesure spéciale n'a encore été envisagée pour la résolution de ces questions.
<b>S'attaquer aux menaces qui pèsent sur la diversité biologique</b>	
<i>But 5. Réduire les pressions résultant de la perte d'habitats, de la dégradation et du changement de l'affectation des sols, ainsi que de l'utilisation irrationnelle de l'eau.</i>	
Objectif 5.1. Le rythme d'appauvrissement et de dégradation des habitats naturels est réduit	- Les enquêtes réalisées dans le cadre de ce rapport indiquent que le milieu naturel du Burkina connaît de sérieux problèmes. Les actions mises en œuvre n'ont pas encore permis de créer la stabilité et d'inverser les tendances à la dégradation.
<i>But 6. Lutter contre les risques posés par les espèces exotiques envahissantes</i>	
Objectif 6.1. Les voies qui seront empruntées par les espèces envahissantes exotiques potentielles majeures sont contrôlées.	- Le nombre d'espèces envahissantes est en progression au Burkina depuis quelque temps.
Objectif 6. 2. Les plans de gestion sont en place pour les principales espèces envahissantes qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces.	- Le Burkina connaît depuis une quinzaine d'années une prolifération des espèces envahissantes, une douzaine d'espèces sont concernées. Aucun plan de gestion n'existe pour ces espèces. Quelques projets de recherche-développement existent mais n'ont pas encore eu de financement conséquent.
<i>But 7. Relever les défis posés à la diversité biologique par les changements climatiques et la pollution</i>	
Objectif 7.1. Préserver et renforcer la résilience des éléments constitutifs de la diversité biologique à s'adapter aux changements climatiques.	- Dans le cadre de la connectivité des écosystèmes des corridors ont été créés afin de faciliter la préservation de la faune et des espèces végétales.
Objectif 7.2. Réduire la pollution et ses impacts sur la diversité biologique.	- De nombreux plans d'eau du Burkina connaissent une eutrophisation et sont objet des invasions biologiques et par conséquent de menace de leur diversité biologique. Aucun programme de restauration des équilibres et de préservation de ces milieux n'existe pour le moment
<b>Préserver les biens et services fournis par la diversité biologique à l'appui du bien-être humain</b>	
<i>But 8. Préserver la capacité des écosystèmes à fournir des biens et services et à procurer des moyens de subsistance</i>	
Objectif 8.1. La capacité des écosystèmes à fournir des biens et services est préservée.	- Des informations recueillies, la qualité des eaux des écosystèmes aquatiques demeure précaire et est une quête non encore satisfaite. Des efforts importants restent à fournir dans ce sens.

Objectif 8.2. Les ressources biologiques qui assurent des moyens d'existence durables, la sécurité alimentaire locale et les soins médicaux, en particulier au profit des pauvres, sont préservées.	- l'équilibre dans le sens de l'exploitation durable, la sécurité alimentaire locale et les soins médicaux sont une quête permanente non encore satisfaite.
<b>Protéger les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles</b>	
<i>But 9. Préserver la diversité socioculturelle des communautés autochtones et locales</i>	
Objectif 9.1. Protéger les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles.	- Des efforts sont en cours au niveau des structures de recherche (importants travaux au niveau de l'Institut de Recherche en Science des Sociétés, UFR/FLASH) pour la prise en compte de ces valeurs dans les processus de développement du pays.
Objectif 9.2. Protéger les droits des communautés autochtones et locales sur leurs connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, y compris leurs droits sur le partage des avantages.	- Des informations collectées, des efforts restent à fournir dans ces sens par le Burkina Faso. Un institut de recherche sur les savoirs traditionnels vient de voir le jour au cours de l'année 2009, à l'initiative d'un brave Député traditionaliste. Un effort salué par tous.
<b>Garantir le partage juste et équitable des avantages résultant de l'utilisation des ressources génétiques</b>	
<i>But 10. Garantir le partage juste et équitable des avantages résultant de l'utilisation des ressources génétiques</i>	
Objectif 10.1. L'accès aux ressources génétiques est conforme dans son ensemble à la Convention sur la diversité biologique et à ses dispositions pertinentes.	- Au stade actuel aucune source d'information ne permet de l'affirmer. Une évaluation devrait être organisée pour faire le point de la situation à ce sujet.
Objectif 10.2. Les avantages résultant de l'utilisation commerciale et d'autres utilisations des ressources génétiques partagées de manière juste et équitable avec les pays d'où elles proviennent conformément à la Convention sur la diversité biologique et à ses dispositions pertinentes	- Les investigations réalisées n'ont pas encore permis de mettre en lumière une disposition prise ou en projet sur le sujet.
<b>Garantir la fourniture de ressources adéquates</b>	
<i>But 11: Les Parties ont accru leurs capacités financières, humaines, scientifiques, techniques et technologiques à appliquer la Convention</i>	
Objectif 11.1. Des ressources financières nouvelles et supplémentaires transférées aux pays en développement Parties à la Convention, pour leur permettre de s'acquitter effectivement de la mise en œuvre de leurs obligations au titre de la Convention, conformément à l'article 20.	- Financement national 74% en 2006 - Financement extérieur 26 %, soit 6,5 milliards de francs CFA en 2006.
Objectif 11.2. Les technologies transférées vers les pays en développement Parties à la Convention pour leur permettre de s'acquitter effectivement de la mise en œuvre de leurs engagements au titre de la Convention, conformément au paragraphe 4) de l'article 20.	Néant pour le moment

Tableau 30B – Progrès réalisés par le Burkina Faso pour atteindre les buts et objectifs du Plan stratégique de la Convention

<b><i>Buts et objectifs stratégiques</i></b>	<b><i>Progrès réalisés</i></b>
<b>But 1: La Convention joue son rôle de chef de file pour les questions touchant à la diversité biologique au niveau international.</b>	
1.1 La Convention établit le programme mondial en matière de diversité biologique	- Le Burkina Faso a abrité au cours de l'année 2009, un sommet africain préparatoire de la rencontre de Copenhague sur les changements climatiques
1.2 La Convention promeut la coopération entre tous les instruments et processus internationaux pertinents afin d'accroître la cohérence des politiques.	- Les 26-30 avril s'est le Congrès de l'Association pour l'Etude Taxonomique de la Flore d'Afrique Tropicale (AETFAT), dont la problématique de la conservation de la biodiversité était une préoccupation et largement traitée.
1.3 Les autres processus internationaux soutiennent activement l'application de la Convention, d'une manière conforme à leurs cadres respectifs.	- Il est ressorti que les différentes conventions internationales se soutiennent pour la préservation des grands équilibres de l'environnement mondial (La convention sur la lutte contre la désertification, les gaz à effet de serre, les changements climatiques, etc.).
1.4 Le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques est largement appliqué.	- La législation sur la biosécurité est disponible et elle est traduite dans trois langues nationales du Burkina Faso à l'adresse des producteurs et des communautés. Des séances d'information et de sensibilisation sont mises en œuvre à l'intention des producteurs
1.5 Les questions touchant à la diversité biologique sont intégrées dans les plans, programmes et politiques sectoriels ou intersectoriels pertinents aux niveaux régional et mondial.	2 programmes de gestion commune des aires de faunes Burkina Faso/Côte d'Ivoire (GEPRENAF, ECOPAS) ; 2 Programmes de gestion intégrée du Bassin de la Volta (6 pays) et du Bassin du Niger (9 pays) ; - Existence d'un programme communautaire UEMOA (8 pays) et de la CEDEAO (16 pays), CILSS (9 pays) sur l'environnement et la conservation de la biodiversité en phase de mise en œuvre. - Aucun projet n'est de développement ne peut être mis en œuvre au Burkina Faso et dans l'espace UEMOA sans une étude d'impact environnementale
1.6 Les Parties collaborent au niveau régional et sous régional pour appliquer la Convention.	2 programmes de gestion commune des aires de faunes Burkina Faso/Côte d'Ivoire (GEPRENAF, ECOPAS) ; 2 Programmes de gestion intégrée de Bassins des deux grands fleuve traversant le Burkina Faso (Autorité du Bassin de la Volta : 6 pays) et Autorité du Bassin du Niger 9 pays) ; - Existence d'un programme communautaire UEMOA (8 pays) et de la CEDEAO (16 pays), CILSS (9 pays) sur l'environnement et la conservation de la biodiversité en phase de mise en œuvre.
<b>But 2: Les Parties ont amélioré leurs capacités financières, humaines, scientifiques, techniques et technologiques à l'appui de l'application de la Convention.</b>	
2.1 Toutes les Parties disposent de capacités appropriées pour mettre en œuvre les activités prioritaires prévues dans la stratégie et plans d'action nationaux sur la diversité biologique.	Il est ressorti des enquêtes qu'en 2006 26 % du budget consacré aux activités relatives à l'environnement et à la conservation de la biodiversité proviennent de la communauté internationale, soit près de 6,5 milliards de FCFA.
2.2 Les pays en développement Parties à la Convention, en particulier les pays les moins développés et les petits Etats insulaires en développement, ainsi que les autres Parties à	- Dans les pays membres des PPTE, les ressources tant financières qu'humaines constituent souvent un véritable problème pour la mise en œuvre des programmes de développement. Les



économie en transition, disposent de ressources adéquates pour mettre en œuvre les trois objectifs de la Convention.	programmes sur la biodiversité n'en font pas exception.
2.4 Toutes les Parties disposent de capacités adéquates pour appliquer le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques.	- La législation sur la biosécurité est disponible et elle est traduite dans trois langues nationales du Burkina Faso à l'adresse des producteurs. Des séances d'information et de sensibilisation sont mises en œuvre à l'intention des producteurs.
2.5 La coopération technique et scientifique contribue beaucoup au renforcement des capacités.	- Grâce à la coopération internationale, divers instituts de formation en science et génie de l'environnement assurent la formation de nombreux cadres pour le Burkina Faso et d'autres pays de la sous-région Ouest africaine.
<b>But 3: Les stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique et l'intégration des questions touchant à la diversité biologique dans les secteurs pertinents servent de cadre efficace à la mise en œuvre des objectifs de la Convention.</b>	
3.1 Chaque Partie a mis en place des stratégies, des plans et des programmes nationaux efficaces pour fournir un cadre national pour la mise en œuvre des trois objectifs de la Convention et pour fixer des priorités nationales claires.	- Un plan national sur la diversité biologique a été adopté par le Burkina depuis 2001 et ce plan est en phase de mise en œuvre progressive : Gestion participative, partage des bénéfices (Juste répartition des bénéfices tirés de l'exploitation de la faune et les autres ressources forestières ; - Un maillon assez faible est sans doute l'absence de mise en œuvre systématique des programmes d'inventaires botaniques et zoologiques.
3.2 Chaque Partie au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques a mis en place d'un cadre réglementaire et opérationnel pour l'application du Protocole.	- Le Burkina Faso dispose d'un dispositif législatif très étoffé en matière de biosécurité. Les différentes lois ont été traduites dans trois des langues nationales du pays pour leur vulgarisation, c'est dire combien le Burkina attache du prix à l'opérationnalisation de l'application du protocole au niveau du pays
3.3 Les questions touchant à la diversité biologique sont intégrées dans les plans, programmes et politiques sectoriels et intersectoriels nationaux pertinents.	- Il existe des plans et programmes de gestion des aires protégées et des formations naturelles, mis à travers les concessions forestières (24), et en œuvre la participation des populations à la gestion à travers les GGF, la FNUGGF, les ZOVIC (75), l'EE, etc.
3.4 Les priorités des stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique sont activement appliquées, comme moyen d'assurer la mise en œuvre de la Convention au niveau national, et en tant que contribution significative au programme mondial sur la diversité biologique.	- Il existe un plan stratégique de la recherche scientifique et des programmes de recherche sur la biodiversité et des programmes d'inventaires qui n'attendent que des financements ; - Un plan Stratégique d'Education Environnementale existe et est mis en œuvre à travers les systèmes d'éducation formelle et informelle.
<b>But 4: L'importance de la diversité biologique et de la Convention est mieux comprise, ce qui s'est traduit par un engagement plus large de la société en termes de mise en œuvre.</b>	
4.1 Toutes les Parties ont mis en place une stratégie de communication, d'éducation et de sensibilisation du public et encouragent l'implication du public à l'application de la Convention.	- Un Plan Stratégique d'Education Environnementale existe. Il est mis en œuvre à travers les programmes des Enseignements Primaire et Secondaire ; - Pour le monde adulte et les jeunes à travers différents projets comme : GEPRENAF, PAGEN, PAGREN, PNGT, PROGEREF, les GGF, le FNUGGF, des programmes de sensibilisation au niveau des Réserves de la Biosphère et les Sites Ramsar, etc. - Des activités de sensibilisation sont organisées lors d'événements annuels comme la Journée mondiale de l'Environnement,

<p>4.2 Chaque Partie au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques promeut et facilite la sensibilisation, l'éducation et la participation du public à l'appui du protocole.</p>	<p>- Le Burkina Faso dispose d'un dispositif législatif très étoffé en matière de biosécurité, élaboré suite à l'expérimentation et à l'adoption des organismes génétiquement modifiés. Pour les producteurs et leurs organisations devant adopter ces nouvelles technologies des formations et sensibilisation sont organisées à leur intention en cascade.</p> <p>-</p>
<p>4.3 Les communautés autochtones et locales participent effectivement à l'application et aux processus de la Convention aux niveaux national, régional et international.</p>	<p>- Mise en place de Groupements de Gestion Forestière (GGF), des surveillants villageois formés et équipés en matériel pour la gestion et la surveillance de certaines aires protégées (cas de l'AGEREF).</p> <p>- Création de la Fédération Nationale des Unions des Groupes de Gestion Forestières (FNUGGF).</p>
<p>4.4 Les Parties prenantes et acteurs-clés, y compris, le secteur privé, collaborent ensemble pour appliquer la Convention et intègrent les questions touchant à la diversité biologique dans leurs plans, programmes et politiques sectoriels et intersectoriels pertinents.</p>	<p>Le Burkina Faso compte 24 concessions d'Aires Classées ;</p> <p>- On dénombre au total 75 Zone Villageoise d'Intérêt Cynégétique (ZOVIC), correspondant à des aires fauniques protégées dont la gestion implique la population. L'objectif à long terme est d'étendre ces ZOVIC à l'ensemble du territoire.</p>

Sur le plan législatif on peut noter qu'au Burkina Faso, la volonté politique est maintenue à travers les mesures de protection et de restauration des écosystèmes et habitats de la diversité et des ressources biologiques. Les aires de protection sont maintenues dans leurs dimensions originelles et là où il y a eu des empiètements des actions de déguerpissements et de bornage sont entreprises. Une meilleure gestion des plans d'eau naturels et artificiels est en train de voir le jour avec le PAGIRE et avec l'inscription de quatorze (12) nouveaux sites (Parc national d'Arly, les barrages de la Kompienga de la Tapoa et de Bagré, les lacs Bam, Dem, Higa, Tingréla, la Vallée du Sourou, la Forêt de Léra, la Forêt classée réserve partielle de faune de la Comoé-Léraba et le Cône de d'épandage de Banh) au titre de la Convention de Ramsar sur les Zones humides d'importance internationale. Des travaux pour une meilleure connaissance du potentiel de ressources biologiques, la création de nouvelles variétés et l'introduction de nouvelles espèces sont conduits dans diverses structures étatiques tels que le CNRST, les Universités et les projets de développement, des ONG et associations concessionnaires de certaines aires protégées (NATURAMA, AGEREF, etc.) et dans des organisations régionales et internationales (CIRDES, IRD, etc.). Mais malheureusement, ces structures se battent seules pour la mobilisation des ressources qui sont essentiellement extérieures, car les moyens de l'Etat s'amenuisent.

Pour bien gérer la diversité biologique, il conviendrait de la connaître de manière exhaustive. Sur ce plan le Burkina Faso accuse une faiblesse majeure, malgré l'importance de l'évolution des chiffres ces dernières années en matière de connaissance de la diversité biologique. Les programmes d'inventaire exhaustif planifiés pour l'ensemble des écosystèmes, surtout ceux accusant une faible prospection contenus dans le Plan Stratégique

de la Recherche Scientifique et Technologique n'ont pas encore trouvé un financement conséquent. Les inventaires et études réalisés le sont dans le cadre d'initiatives individuelles de portées assez limitées. Il conviendrait donc que ce programme d'exploration mis en place trouve un financement avec l'appui de l'Etat pour des résultats plus percutants. En effet les résultats obtenus à travers les études sectorielles sont indicateurs de l'existence d'un fort potentiel de diversité biologique, dans le pays.

Les progrès accomplis dans le sens de l'inversion des tendances d'appauvrissement de la diversité biologique sont la plupart issus des projets de développement que le gouvernement du Burkina Faso a négociés avec ses partenaires techniques et financiers. Sont de cet ordre : (1) le Projet de Partenariat pour l'Amélioration de la Gestion des Ecosystèmes Naturels du Burkina Faso (PAGEN); (2) le Projet d'Appui à la Gestion Participative des Ressources Naturelles dans la région des Hauts Bassins (PAGREN), (3) le Projet de Gestion Durable des Ressources Forestières dans les Régions Sud-Ouest, Centre-Est et Est (PROGEREF), le Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT) et diverses conventions conduites par les structures de recherches et d'enseignements.

Néanmoins, il faut signaler que ces actions restent limitées dans le temps et dans l'espace sans une réelle possibilité de compilation nationale. Le CONEDD qui rencontre travaille pour l'intégration de la diversité biologique dans les politiques, programmes sectoriels et intersectoriels des difficultés financières qui l'empêchent d'accomplir correctement ses missions. De plus, la plupart des actions de la stratégie nationale connaissent une timide mise en œuvre. Toutefois, en matière de centralisation des résultats des travaux de recherches sur la diversité biologique, un projet de réalisation d'un nœud national devant compiler toutes les données des structures détentrices est en cours de mise en œuvre et son achèvement est pour avril-mai 2010.

La volonté politique induisant les efforts de mise en œuvre de la CDB au Burkina Faso est manifeste et mesurable, mais force est de reconnaître que le gouvernement n'a pas suffisamment de moyens pour sa politique. En face de la volonté politique, il y a une pression croissante sur les ressources biologiques qu'exerce une population en expansion rapide, des orientations de développement agricole parfois hasardeuses et sans étude d'impact, et une péjoration climatique qui sont en passe de compromettre les efforts du gouvernement. Pour inverser la tendance, le Burkina Faso a sans doute besoin de plus de moyens humains et financiers pour mettre intégralement en œuvre sa stratégie et son plan d'action sur la diversité biologique qu'il a élaborés et adoptés.

**APPENDICE I : RENSEIGNEMENTS SUR LA PARTIE PRESENTANT LE RAPPORT ET SUR LE PROCESSUS UTILISE POUR LA PREPARATION DU RAPPORT**

**A - PARTIE PRESENTANT LE RAPPORT**

Partie contractante	
<b>CORRESPONDANT NATIONAL</b>	
Nom complet de l'organisme	Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie / Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable
Nom et fonction du chargé de liaison	Mamadou HONADIA, Secrétaire Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable
Adresse postale	01 BP 6486 Ouagadougou 01, Burkina Faso
Téléphone	+226 50 31 24 64, +226 50 31 31 66
Fax	+226 50 31 64 91
Courriel	<a href="mailto:spconedd@fasonet.bf">spconedd@fasonet.bf</a> ; spconedd@yahoo.fr
<b>CHARGE DE LIAISON POUR LE RAPPORT NATIONAL (SI DIFFERENT DU PREMIER)</b>	
Nom complet de l'organisme	
Nom et fonction du chargé de liaison	
Adresse postale	
Téléphone	
Fax	
Courriel	
<b>REMISE DU RAPPORT</b>	
Signature de l'administrateur chargé de la présentation du rapport national	
Date d'envoi	

## **B – PROCESSUS DE PREPARATION DU RAPPORT**

La convention sur la diversité biologique est un traité international adopté lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992. Entré en vigueur, le 29 décembre 1993, ce traité est juridiquement contraignant pour les pays l'ayant ratifié au nombre desquels le Burkina Faso (date de ratification 2 septembre 1993). Une des obligations de chacune des Parties contractantes à la convention, est la soumission périodique d'un rapport national (article 26). Les rapports nationaux constituent une source majeure d'informations pour les processus d'examen et décisionnels relevant de la Convention. A ce titre, ils donnent un tableau complet de la mise en œuvre de la convention au niveau national.

La convention sur la diversité biologique prend une importance particulière en 2010, qui a été déclarée année internationale de la diversité biologique par les Nations Unies. C'est ainsi que les Parties se sont engagées à parvenir, à l'horizon 2010, à une baisse significative du rythme d'appauvrissement de la diversité biologique, aux niveaux mondial, régional, et national en tant que contribution à la diminution de la pauvreté et pour le bien de toutes les formes de vie sur terre. De plus, la 10<sup>ème</sup> Conférence des Parties est prévue pour se tenir au Japon en octobre 2010.

Aussi, en prélude à la 10<sup>ème</sup> Conférence des Parties, et conformément à l'article 26 de la convention et à la décision VIII/14 de la Conférence des Parties, il est attendu de chaque Partie, le quatrième rapport national sur la diversité biologique. Pour l'établissement de ce rapport, de nouvelles directives ont été élaborées par le Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique. Ces directives se basent sur l'expérience acquise et les leçons tirées des précédents processus d'établissement de rapports relevant de la Convention, en particulier les deuxièmes et troisièmes rapports nationaux. En effet, selon le Secrétariat de la Convention, le format de questionnaire à choix multiple, retenu dans ces rapports, s'est avéré moins utile que prévu pour les processus d'examen et décisionnels relevant de la Convention car ce format est axé de façon trop restrictive sur les décisions de la Conférence des Parties s'adressant aux Parties, plutôt que de donner un tableau complet de la mise en œuvre nationale.

C'est ainsi que les objectifs suivants ont été assignés au quatrième rapport national :

- a) Permettre aux Parties d'évaluer et faciliter la mise en œuvre au niveau national des objectifs de la Convention :
  - i) en donnant un aperçu sur les tendances de l'évolution de la diversité biologique au niveau national et en identifiant les principales menaces pesant sur celles-ci,
  - ii) en évaluant la mise en œuvre de la stratégie et plans d'action nationaux sur la diversité biologique,
  - iii) en donnant l'occasion d'examiner les progrès accomplis pour atteindre l'objectif de 2010, et d'une manière générale les buts et objectifs du Plan stratégique,

- iv) en identifiant les besoins et les priorités futurs pour la poursuite de la mise en œuvre,
  - v) en communiquant avec les diverses parties prenantes et en les impliquant dans la mise en œuvre de la stratégie et des plans d'action.
- b) Donner la possibilité à la Conférence des Parties :
- i) de faciliter les processus décisionnels de la Convention,
  - ii) d'identifier les lacunes et de définir les priorités futures du programme de travail de la convention afin d'assurer la mise en œuvre complète de ses trois objectifs,
  - iii) de faciliter l'échange d'informations entre les Parties sur leurs expériences en matière d'application de la Convention.
- c) Contribuer à la préparation de la troisième édition du rapport intitulé « *Global Biodiversity Outlook* » ou Perspectives mondiales en matière de diversité biologique et de ses produits dérivés.

Le processus d'élaboration du quatrième rapport du Burkina Faso n'a pu effectivement démarrer qu'en janvier 2010 avec la mise à disposition des financements par le PNUD. Le Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable (SP/CONEDD) qui assure la tutelle de la convention, après avoir élaboré les termes de références, a procédé au recrutement d'un consultant pour la préparation du rapport. Une rencontre de cadrage s'est tenue entre le consultant et le SP/CONEDD et a permis d'harmoniser les points de vue des deux parties sur le contenu de l'étude, d'identifier les structures susceptibles de détenir des informations sur la diversité biologique, de convenir de la démarche et d'un calendrier pour la conduite de l'étude. Le Consultant a alors constitué une équipe de trois spécialistes pour la conduite de l'étude. L'équipe était composée de :

- Dr OUEDRAOGO R. Louis, Phyto-écologue, Consultant principal
- Dr LAMIEN Niéyidouba, Ecologue, Agroforestier
- Dr ZIDA Didier, Forestier Aménagiste

Une recherche documentaire, suivie d'analyse, a d'abord été effectuée par le consultant. Il s'est agi de collecter les informations en rapport avec l'objet de l'étude à travers l'exploitation de la documentation existante au niveau du SP/CONEDD, de ses partenaires au niveau national et de toutes les structures susceptibles de disposer d'informations permettant de donner un éclairage sur le sujet. Les structures de recherches et de développement, aussi bien publiques que privées, les ONGs, etc. ont constitué des sources de documentation pour ce rapport. Cette revue documentaire a permis de faire l'état des lieux relatif à la connaissance des espèces et des écosystèmes, à leurs tendances évolutives aux menaces dont ils font l'objet. Il a été également recueilli, des informations et données sur la conservation de la diversité biologique sur l'utilisation durable des ressources biologiques sur le partage des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques, etc. Cette analyse documentaire s'est étendue aux différents cadres stratégique, institutionnel, législatif, réglementaire et organisationnel se

rapportant à la gestion de l'environnement et à celle des ressources naturelles.

A la suite de la compilation bibliographique, une enquête complémentaire a été réalisée auprès des structures et des observations effectuées sur le terrain. Lors de l'enquête, un accent particulier a été mis sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie nationale et du plan d'action sur la diversité biologique. Les résultats positifs engrangés à travers les activités entreprises et vérifiables sur le terrain ont été notés, de même que les contraintes rencontrées et les suggestions pour améliorer la situation.

Le traitement et l'analyse des données ont permis au consultant de proposer une version provisoire du rapport qui a fait l'objet d'une pré-évaluation le 10 mars 2010 par le SP/CONEDD et ses principaux partenaires. Une version améliorée du rapport a été produite après cette pré-évaluation et soumise à un atelier national de validation qui a regroupé le 04 mai 2010, l'ensemble des acteurs concernés par les données sur la diversité biologique. Une autre version améliorée du rapport, intégrant les amendements de l'atelier a été produite et soumise à l'examen d'un comité restreint de cinq personnes ressources issues de l'atelier national. Le document issu de la concertation entre le consultant et ce comité restreint a été soumis à l'atelier régional africain pour le 4<sup>ème</sup> rapport national sur la diversité biologique tenu à Nairobi (Kenya) du 31 mai au 02 juin 2010. La version finale du quatrième Rapport National du Burkina Faso sur la Diversité Biologique est donc le résultat de l'ensemble de ce processus.

Au vu des difficultés rencontrées dans la production du présent document et dans la perspective de la préparation des prochains rapports, il est suggéré qu'un mécanisme permanent soit mis en place par le SP/CONEDD pour collecter régulièrement les informations pertinentes pour les rapports de la CDB afin de faciliter leur production dans les délais. De même la mise en place d'un comité de pilotage du rapport regroupant des personnes ressources issues des principales structures détentrices de données sur la diversité biologique pourrait améliorer le processus de production des rapports relevant de la convention.

## DOCUMENTS CONSULTES

- BALMA, D., 1985** : Projet de Programme National sur les Ressources Phytogénétiques INERA, Ouagadougou.
- Balma D., Bognounou O., Ouédraogo A., Tankoano MJ., Zigani G., Zigani M. 2004** : La diversité biologique agricole au Burkina Faso - In La biodiversité agricole en Afrique de l'ouest : Situation actuelle, expériences et perspectives (FAO ed.). Documentation de l'Atelier Régional sur la Biodiversité Agricole tenu du 15 au 19 décembre 2003 à Bamako, Mali.
- Bationo B. Bama B., Ousmane A., 2006**: Stratégie de développement rural à l'horizon 2015. Programme de spécialisation de la région de l'EST. Résultats de la phase de diagnostic. MAHRH 105p.
- Bayala J., Kindt R., Belem M., Kalinganire A., 2009**: The future of woody tree biodiversity of the agroforestry parklands in the villages of the Central Plateau and the Boucle du Mouhoun in Burkina Faso. Communication présentée à l'atelier régional sur les fruitiers sauvages et autres espèces ligneuses alimentaires tenu du 23 au 26 février 2009 à Ouagadougou, Burkina Faso.
- Bayala J., Lamien N., Ouédraogo S.J. 2000** : Etat et tendances évolutives du parc à karité dans le système de production cotonnière de Yasso (Sud-Ouest du Burkina Faso). *Science et Technique* 24 (2): 89-104.
- Bayton R.P., Ouédraogo A. & Guinko S., 2006** : The genus *Borassus* (Arecaceae) in West Africa with a description of a new species from Burkina Faso. *J. Linnean Soc.*, 150, 419-427.
- BELEM, O., M., 2008** : Les galeries forestières de la Réserve de la Biosphère de la Mare aux Hippopotames au Burkina Faso : caractéristiques, dynamique et ethnobotanique ", *Thèse de doctorat ès Sciences naturelles*, UFR/SVT, Université de Ouagadougou, 248p
- Boffa, J.M., 1995**: Productivity and management of agroforestry parklands in the Sudan zone of Burkina Faso, West Africa. PhD. Dissertation, Purdue University, West Lafayette, Indiana, USA
- Bognounou O, Ouadba J. M., Poda J N, 1994**: Les aspects globaux des zones humides du Burkina Faso. In Sally L. Kouda M. et Beaumont N. Zones humides du Burkina Faso. Compte rendu, d'un séminaire sur les zones humides du Burkina Faso. IUCN pp11-28
- Bombiri P., 2008** : Comptabilité environnementale et biodiversité. Etude de cas / Burkina Faso. Communication orale. MECV/CONEDD. 20p.
- Bouda Z H-N., 2008** : Textes et textes de loi sur la gestion des ressources naturelles au Burkina Faso. CIFOR 148p.
- Burkina Faso, 2004** : Document de stratégie de développement rural à l'horizon 2015. Version définitive, Ouagadougou, Burkina Faso, 97 p.
- CONAGESE, 2001** : Stratégie nationale et Plan d'action du Burkina Faso en matière de Diversité Biologique, Ouagadougou, Burkina Faso, 162 p



- DIFOR, 2007:** Situation des forêts classées du Burkina Faso et plan de réhabilitation. MECV. 46p
- FAO, 2000 :** Etude prospective du secteur forestier en Afrique. Rapport du Burkina Faso
- Fondation 2iE, 2009 :** Etude pour l'optimisation de la base de données « Retenues d'eau du Burkina Faso ». Rapport définitif. MAHRH.120 p.
- Galat G. et Galat-Luong A, 2006:** Hope for survival of the critically endangered white-Napped Mangabe (*Cercocebus Atys lunulatus*) : A new primate species for Burkina Faso. Oryx 40 (3): 355-357.
- Gijsbers H.J.M., Kessler J.J. & Knevel M.K., 1994:** Dynamics and natural regeneration of woody species in farmed parkland in the Sahel region (Province of Passoré) Burkina Faso. Forest Ecology and Management 64: 1-12.
- GUINKO S., 1985 :** Contribution à l'étude de la végétation et de la flore du Burkina Faso: les reliques boisées ou bois sacrés, Revue Bois et Forêts des Tropiques, N°208, Paris France, 29-33.
- Kouda S., 2009 :** Evaluation de la reconstitution du couvert végétal dans les 4 microbassins versants au Burkina Faso : Soum, Sanmatenga, Kouritenga et Kompienga. Mémoire de master spécialisé en gestion des aires protégées. 2IE-IUCN - SILEM/PNGT2. 68p.
- Lamien N., Tigabu M., Dabiré R., Guinko S. and Odèn P.C. : 2008.** Insect (*Salebria* sp) infestation and impact on *Vitellaria paradoxa* C.F. Gaertn. fruit production in agroforestry parklands. Agroforestry Systems 72: 15-22.
- Legrand J-P, Bouyer J., Juhel P. Camiade D., 2006 :** Une nouvelle espèce de Diconorhina Hope, du Burkina Faso, du Bénin et du Togo. Les cahiers Magellanes 23, 1-10.
- MRA, 2009.** Plan d'aménagement de la zone pastorale de Sondré-Est. Rapport final, Société d'Etudes, de Recherche et de Formation pour le développement (SERF). 82 p.
- MAHRH, 2003 :** Stratégie nationale et programmes prioritaires de développement et de gestion des ressources halieutiques. Version finale. Ouagadougou , Burkina Faso 68 p.
- Mbayngone E., 2008 :** Flore et végétation de la réserve partielle de faune de Pama, sud-est du Burkina Faso. Thèse de Doctorat Unique, Université de Ouagadougou, Burkina Faso, 181 p
- MECV, 2006 :** Programme décennal d'actions 2006-2015, Ouagadougou Burkina Faso, 92 p.
- MECV, 2005 :** Rapport d'évaluation du Projet d'Appui aux Unités de Conservation de la Faune (PAUCOF). MECV. Ouagadougou, Burkina Faso
- MED, 2005 :** Cadres stratégiques régionaux de lutte contre la pauvreté. Note de synthèse, Ouagadougou, Burkina Faso.
- MED, 2002 :** Lettre de politique de développement rural décentralisé. Ouagadougou, Burkina Faso, 32 p.
- Ministère de l'agriculture, 2000 :** Résumé actualisé du plan d'action de la gestion intégrée de la fertilité des sols (PAGIFS).
- MRA, 2005 :** Plan d'action et programme d'investissement du secteur de l'élevage (PAPISE). Version révisée à l'horizon 2015, Ouagadougou, Burkina Faso, 93 p.
- Namoano Y., 2009 :** Etude sur la problématique de cohabitation homme-faune : le cas de l'éléphant dans l'enclave de Madjori à l'Est du Burkina Faso. Mémoire de fin d'étude pour

- l'obtention du diplôme de Master Spécialisé en Gestion des Aires Protégées. Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (2iE). Ouagadougou, Burkina Faso.
- Nygård R., 2000** : Productivity of woody vegetation in savanna woodlands in Burkina Faso. Doctoral thesis. Swedish University of Agricultural Sciences, Umeå, 23 p. + appendix.
- Ouadba J. M., 2003** : Caractéristiques de la végétation des milieux anthropisés de la province du Bazèga au Burkina Faso. Thèse de Doctorat d'Etat ès Sciences Naturelles. Laboratoire de Biologie et Ecologie Végétales, UFR/SVT, Université de Ouagadougou, Burkina Faso. 197p.
- Ouéda G.H., 2008** : Etat des lieux des oiseaux migrateurs au Burkina Faso. Rapport final de "Co-operative project between Vogelbescherming Nederlands, Naturama and BirdLife International"
- Ouédraogo A., 2006** : Diversité et dynamique de la végétation ligneuse de la partie orientale du Burkina Faso. Thèse de Doctorat Unique, Université de Ouagadougou, Burkina Faso, 230 p.
- Ouédraogo H., 2005** : Les plantes exotiques ligneuses introduites dans la ville de Ouagadougou (Burkina Faso). Mémoire de DEA, Laboratoire de Biologie et Ecologie végétale, Université de Ouagadougou. 67 p.
- Ouédraogo O., 2009** : Phytosociologie, dynamique et productivité de la végétation du Parc national d'Arly (Sud-Est du Burkina Faso). Thèse de Doctorat Unique, Université de Ouagadougou, Burkina Faso, 188 p.
- Ouédraogo P. C., 2004**: Stratégie pour la redynamisation de la commercialisation des produits de la filière fruits et légumes : Cas des mangues, des noix de Cajou, des haricots verts et des tomates. Mémoire de Maîtrise Commerce Internationale. Université Libre du Burkina Faso, Ouagadougou, Burkina Faso.
- Ouédraogo R. L. et al. 2009** : Inventaire de la Flore, Etat de la biodiversité et de la dynamique de la végétation des zones de Montagne et des milieux aquatiques du Burkina Faso. Rapport 2009 Projet SEP
- Ouédraogo R L., 1996**: Monographie nationale sur la diversité biologique : Point sur la microflore et la macroflore aquatiques et semi-aquatiques du Burkina Faso. Rapport de base
- RPTES/CEEFF, 2002** : Schéma directeur d'approvisionnement en charbon de bois de la ville de Ouagadougou
- Sally L. Kouda M. Beaumont N. 1994** : Zones humides du Burkina Faso. Compte rendu d'un séminaire sur les zones humides du Burkina Faso. Programme Zones Humides de l'UICN, Gland, Suisse 290 p.
- Sanou Y. Ouéda G.H., 2009** : Zones d'importance pour la conservation des oiseaux au Burkina Faso : statut et tendances 2008. Rapport NATURMA, Ouagadougou, Burkina Faso, 31 p.
- Savadogo P. 2007**. Dynamics of Sudanian Savanna-woodland Ecosystem in Response to Disturbances. Swedish University of Agricultural Sciences, PhD Thesis. ISBN: 978-91-576-7363-3. 53 p. + appendix
- Sawadogo L., 2009** : Influence des facteurs anthropiques sur la dynamique de la végétation

des forêts classées de Laba et de Tiogo en zone soudanienne du Burkina Faso. Thèse de doctorat d'Etat ès Sciences Naturelles. Université de Ouagadougou. 142 pages + annexes

**Sawadogo P. et Ouédraogo G. J., 2004** : Contribution du secteur forestier à l'économie nationale et à la lutte contre la pauvreté. Rapport final, MECV/SP/CONEDD. Ouagadougou, Burkina Faso. 102 p.

**Sia K.M., 2003**: Inventaire des peuplements phoenicicoles en région sahélienne du Burkina Faso. Mémoire de fin de cycle des contrôleurs des Eaux et Forêts, ENEF, Bobo-Dioulasso, Burkina Faso, 60 p.

**Sia K.M., 2009** : Contribution à l'amélioration de la production de plants dans la ville de Ouagadougou : cas de la pépinière du Centre d'Education et de Formation Intégrée des Sourds et des Entendants (CEFISE). Mémoire de fin d'étude IDR, UPB, Bobo-Dioulasso, Burkina Faso, 99 p.

**Sougoti-Guissou K.M.L., 2005** : les macromycètes du Burkina Faso : inventaire; ethnomycologie, étude de la valeur nutritionnelle et thérapeutique de quelques espèces. Thèse unique, Université de Ouagadougou, Burkina Faso, 189 p.

**SP/CONAGESE, 1999**: Stratégie nationale et plan d'action du Burkina Faso en matière de diversité biologique. 163 p

**SP/CONAGESE, 1999** : Monographie nationale sur la diversité biologique au Burkina Faso. MEE, Burkina Faso. 180 p

**SP/CONEDD, 2002** : State of Environment Report for Burkina Faso. Summary, 1st edition 50 p.

**Thiombinao A., 2005**: Les Combretaceae du Burkina Faso : taxonomie, écologie, dynamique et régénération des espèces. Thèse de Doctorat d'Etat, Université de Ouagadougou, Burkina Faso, 290 p.

**Thiombiano N. E, Ouédraogo R. L. et al., 2009**: Dynamique de l'évolution et impact d'une plante envahissante au Burkina Faso : *Hyptis suaveolens* (L.) poit. symposium sous Régional sur la numérisation et la valorisation des Herbiers d'Afrique. Univ. Lomé.

**UC/RPTES-DAFor, 2004** : Schema directeur d'approvisionnement En charbon de bois de la ville de ouagadougou. MMCE, MECV. 79p

**Yaméogo G., 2009** : Les ressources ligneuses et leur gestion dans le terroir Vipalgo, province du Kadiogo, Burkina Faso. Thèse doctorat, Université de Cocody, Côte d'Ivoire.

**Zampaligré I., 1995** : Etude sur la faune sauvage de la forêt classée de Maro. Rapport de mission de consultation, 30 p + annexes

**Zerbo H., Ouédraogo R., Ouédraogo S., 2001** : Rapport Statistique 2000. MECV/DGEF, 26p.

**Zida D., 2007** : Impacts of forest management regimes on ligneous regeneration in the Sudanian savanna of Burkina Faso. Swedish University of Agricultural Sciences. Umeå. PhD thesis. ISBN 978-91-576-7365-7. 44p. + appendix

**Zongo D., 2002** : Inventaire de l'agrobiodiversité du Burkina. Réalisé dans le cadre du Projet SILEM. PNGT/SILEM. 113p+Annexes

**Zongo M., 2010** : La dimension foncière de l'agrobusiness au Burkina Faso: Etude de cas dans la province du Ziro. Cahier du CERLESHS Tome XXV, N° 35, pp. 127-159

## **APPENDICE II : AUTRES SOURCES D'INFORMATION**

## APPENDICE III – PROGRES ACCOMPLIS POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE LA STRATEGIE MONDIALE POUR LA CONSERVATION DES PLANTES ET DU PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LES AIRES PROTEGEES

### A – Progrès accomplis pour atteindre les objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes

Objectifs	Progrès accomplis
Objectif 1 : Une liste de travail, largement accessible, des espèces végétales connues, comme premier pas vers une flore mondiale complète.	- Nombre d'espèces végétales du Burkina Faso 1350 (Monographie, 1999) ; Efforts d'inventaires continus ; - Nombre d'espèces en 2009 : 1915 (Thiombiano, 2009) ; Progrès accomplis à travers les inventaires, 565 espèces nouvelles découvertes. 3 herbiers fonctionnels, Numérisation en cours, collaboration inters-institutionnelle effective
Objectif 2 : Une évaluation préliminaire de l'état de conservation de toutes les espèces végétales connues, aux niveaux national, régional et international.	- Selon la monographie réalisée en 1999, le nombre d'espèces menacées connues étaient de
Objectif 3 : L'élaboration de modèles, accompagnés de protocoles, pour la conservation et l'utilisation durable des plantes, prenant appui sur la recherche et les expériences pratiques.	-Amélioration et conservation d'espèces comme : <i>Adansonia digitata</i> , <i>Acacia macrostachya</i> , <i>Vitellaria paradoxum</i> , <i>Tamarindus indica</i> , <i>Ziziphus mauritiana</i> , <i>Faidherbia albida</i> , etc. Création d'une Agence de Promotion de PFNL.
Objectif 4 : 10 % au moins de chacune des régions écologiques de la planète sont effectivement conservés.	- La compilation bibliographique indique que 15,19% du territoire Burkinabè est mis en réserve. Cependant ce patrimoine est l'objet de diverses pressions.
Objectif 5 : La protection de 50 % des zones les plus importantes pour la diversité végétale est assurée.	-Sites Ramsar du BF en 1990 : 3 - Sites Ramsar du BF en 2009 : 15 - Aires protégées anciennement occupées pour des activités anthropiques et libérées en 2009 : 12/27
Objectif 6 : 30 % au moins des terres productives sont gérés d'une manière compatible avec la conservation de la diversité végétale	- Les intentions politiques sont manifestes ; des efforts de sensibilisation et de formation à la bonne gestion des ressources sont réalisés, mais des évaluations statistiques mesurant les avancées sont inexistantes.
Objectif 7 : 60 % des espèces menacées sont conservées <i>in situ</i> .	- Jardin botanique des Sœurs de Nasso ; - 3 jardins botaniques sont en projet où il y est prévu la conservation <i>in situ</i> et la conservation des plantes médicinales
Objectif 8 : 60 % des espèces végétales menacées sont conservés dans des collections <i>ex situ</i> accessibles, de préférence dans leur pays d'origine, 10 % d'entre elles étant inclus dans des programmes de récupération et de restauration.	- Aucune action n'est encore envisagée dans ce sens
Objectif 9 : 70 % de la diversité génétique des plantes cultivées et des autres principales espèces végétales ayant une valeur socio-économique sont conservés, et les connaissances locales et autochtones associées sont préservées.	INERA structure de recherche sur la recherche agricole et l'Université de Ouagadougou travaillent sur l'Agro-biodiversité. Des efforts sont faits dans le domaine de la conservation des espèces collectées plus d'un millier de variétés toutes spéculations confondues et les créations variétales.

Objectif 10 : Les plans de gestion d'au moins 100 des principales espèces exotiques envahissantes menaçant les plantes, les communautés végétales, ainsi que les habitats et écosystèmes associés sont mis en place.	- Des initiatives sont en cours, mais de manière sectorielle, mais aucune action d'envergure nationale
Objectif 11: Aucune espèce de flore sauvage n'est menacée par le commerce international.	- Aucune statistique n'est disponible qui puisse renseigner sur le sujet
Objectif 12 : 30 % des produits d'origine végétale proviennent de sources gérées de façon durable.	- Aucune statistique disponible permettant de faire une appréciation
Objectif 13 : L'appauvrissement des ressources végétales et des connaissances, innovations et pratiques autochtones et locales associées, sur lesquelles reposent les moyens de subsistances durables, la sécurité alimentaire et les soins médicaux, est stoppé.	- Dans le passé les connaissances et pratiques endogènes contribuaient à la protection des ressources naturelles et de l'environnement. Aujourd'hui une grande partie de ces valeurs sont perdues. De timides tentatives sont amorcées pour la prise en compte de ces valeurs mais les résultats ne sont pas encore tangibles
Objectif 14 : L'importance de la diversité végétale et de la nécessité de la préserver est intégrée dans les programmes de communication, d'éducation et de sensibilisation du public.	Plan d'EIE/0 travers des actions d'Ecocitoyenneté, programmes et modules dans les programmes scolaires, PFIE, Emissions radio et télévisuelles
Objectif 15 : Le nombre de personnes formées travaillant avec des moyens appropriés dans le domaine de la conservation des plantes est accru, selon les besoins des pays, aux fins d'atteindre les objectifs de la présente Stratégie.	- Implication d'associations et de personnes dans la mise en place de mise en défens et d'espaces de régénération, de conservation de plantes utiles (Médicinales, Fruitières, etc.)
Objectif 16 : De nouveaux réseaux pour la conservation des plantes sont créés et les réseaux d'ores et déjà existant sont améliorés, aux niveaux national, régional et international.	- Un certain nombre de réseaux de promotion d'espèces (Réseau <i>Moringa</i> , Réseau Karité..) commencent à voir le jour. La création de jardins de plantes médicinales par des Tradipraticiens commence à se faire. Au niveau régional en Afrique de l'Ouest existe le WANPRESS (Réseau de chercheurs sur les plantes médicinales)

**B – Progrès accomplis pour parvenir aux objectifs du Programme de travail sur les Aires Protégées (AP)**

<b>But du programme de travail sur les AP</b>	<b>Objectifs du programme de travail su les AP</b>	<b>Progrès accomplis par le Burkina Faso</b>
1.1. Créer et renforcer les systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées intégrées dans un réseau mondial comme contribution à la réalisation des objectifs adoptés au niveau mondial	Mettre en place, dans les zones terrestres 2/, d'ici à 2010, et dans les zones marines, d'ici à 2012, un réseau mondial de systèmes nationaux et régionaux de grande envergure, représentatifs et bien gérés, à l'appui de la réalisation: i) du but du Plan stratégique pour la Convention et du Sommet mondial pour le développement durable visant à parvenir à une réduction significative du rythme d'appauvrissement de la diversité biologique d'ici à 2010; ii) les Objectifs du Millénaire pour le développement – en particulier l'objectif 7 sur l'environnement durable, et iii) les objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Burkina, le Bénin et le Niger sont engagés dans la réalisation du Projet « Ecosystèmes Protégés en Afrique Soudano-Sahélienne (ECOPAS) concernant le parc du W qui est commun aux trois pays ;</li> <li>- Le Burkina a réalisé en relation avec la Côte d'Ivoire le projet GEPRENAF intégrant les Parcs Nationaux frontaliers à la Côte d'Ivoire et au Burkina Faso ;</li> <li>- Le Burkina est membre de l'Autorité du bassin du Niger avec 8 autres pays et l'Autorité du Bassin de la Volta avec 6 autres pays en vue d'une restauration des grands équilibres pour une gestion durable des ressources et de l'environnement.</li> </ul>
1.2. Intégrer les aires protégées dans des paysages terrestres et marins plus grands et plus de secteurs aux fins de préserver leur structure et fonction écologiques.	Intégrer, d'ici à 2015, toutes les aires protégées et les systèmes d'aires protégées dans des paysages terrestres et marins plus grands, et dans les secteurs pertinents, par l'application de l'approche par écosystème, ainsi qu'en tenant compte de la connectivité écologique 5/ et, s'il y a lieu, du concept de réseaux écologiques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Burkina, le Bénin et le Niger sont engagés dans la réalisation du Projet « Ecosystèmes Protégés en Afrique Soudano-Sahélienne (ECOPAS) concernant le parc du W qui est commun aux trois pays ;</li> <li>- Le Burkina a réalisé en relation avec la Côte d'Ivoire le projet GEPRENAF intégrant les Parcs Nationaux frontaliers à la Côte d'Ivoire et au Burkina Faso ;</li> </ul>
1.3. Créer et renforcer les réseaux régionaux, les aires protégées transfrontières et la collaboration entre les aires protégées avoisinantes, situées de part et d'autre des frontières nationales.	Mettre en place et renforcer, d'ici à 2010/2012 6/, les aires protégées transfrontières, d'autres formes de collaboration entre les aires protégées avoisinantes, de part et d'autre des frontières nationales, et les réseaux régionaux, afin d'accroître la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, par l'application de l'approche par écosystème et le renforcement de la coopération internationale.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avec une contribution appréciable de l'UICN, Wetlands International, une amorce de collaboration entre les aires protégées transfrontalières est faite et devrait se poursuivre et s'approfondir et des modèles du genre sont partagés : Cas de ECOPAS et GEPRENAF qui intègre le Bénin, le Burkina et le Niger d'une part et le Burkina et la Côte d'Ivoire d'autre part.</li> </ul>
1.4. Améliorer sensiblement la planification et la gestion des aires protégées à l'échelle des	Mettre en place une gestion efficace de toutes les aires protégées, d'ici à 2012, par la mise en œuvre de processus participatifs et scientifiques de planification des	<p>Le Burkina Faso compte 24 concessions d'Aires Classées ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- On dénombre au total 75</li> </ul>

sites.	sites comprenant des objectifs, des cibles, des stratégies de gestion et des programmes de suivi clairs en matière de diversité biologique, fondés sur les méthodologies existantes et un plan de gestion à long terme associant activement les parties prenantes.	Zones Villageoises d'Intérêt Cynégétique (ZOVIC), correspondant à des aires fauniques protégées dont la gestion implique la population. L'objectif à long terme est d'étendre ces ZOVIC à l'ensemble du territoire.
1.5. Prévenir et atténuer les impacts négatifs des principaux dangers qui menacent les aires protégées.	Mettre en place, d'ici à 2008, des mécanismes efficaces permettant d'identifier, de prévenir ou d'atténuer les impacts négatifs des principaux dangers qui menacent les aires protégées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de Brigades mobiles forestières chargée de la police forestière (Lutte contre le braconnage, les coupes abusives) ;</li> <li>- Mise en place de Groupements de Gestion Forestière (GGF), des surveillants villageois formés et équipés en matériel pour la gestion et la surveillance de certaines aires protégées (cas de l'AGEREF).</li> <li>- Création de la Fédération Nationale des Unions des Groupes de Gestion Forestières (FNUGGF).</li> </ul>
2.1. Promouvoir l'équité et le partage des avantages.	Etablir, d'ici à 2008, des mécanismes pour le partage équitable des coûts et des avantages résultant de la création et de la gestion des aires protégées.	<p>Les retombées économiques pour les populations et Etat se chiffrent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat ensemble du pays : 741 08 069 F/an</li> <li>- Population des zones fauniques aménagées : 66 130 000F/an ;</li> <li>- Population des zones forestières aménagées : 560 714 284 F/an</li> </ul>
2.2. Accroître et obtenir la participation des communautés autochtones et locales, et parties prenantes compétentes.	Parvenir, d'ici à 2008, à la participation pleine et entière des communautés autochtones et locales, dans le plein respect de leurs droits et la reconnaissance de leurs responsabilités, en conformité avec les lois nationales et les obligations internationales, ainsi qu'à la participation des parties prenantes à la gestion des aires protégées existantes, ainsi qu'à la création de nouvelles aires protégées et à leur gestion.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de Groupements de Gestion Forestière (GGF), des surveillants villageois formés et équipés en matériel pour la gestion et la surveillance de certaines aires protégées (cas de l'AGEREF).</li> <li>- Création de la Fédération Nationale des Unions des Groupes de Gestion Forestières (FNUGGF), de ZOVIC, etc.</li> </ul>
3.1. Fournir un environnement politique, institutionnel et socioéconomique	Examiner et réviser, s'il y a lieu, d'ici à 2008, les politiques, y compris par l'utilisation d'évaluations et d'incitations sociales et économiques, afin de fournir un	- L'environnement politique tout à fait favorable. De nombreux textes législatifs ont été adoptés en la matière. Il reste à traduire cette volonté politique en acte concret.



propice aux aires protégées.	environnement approprié à l'appui de la création et d'une gestion plus efficaces des aires protégées et des systèmes d'aires protégées.	- Aires protégées anciennement occupées pour des activités anthropiques et libérées en 2009 : 12/27 ; - Sites Ramsar du BF en 1990 : 3 - Sites Ramsar du BF en 2009 : 15
3.2. Renforcer les capacités de planification, de création et de gestion des aires protégées.	Mettre en œuvre, d'ici à 2010, des initiatives et programmes globaux de renforcement des capacités aux fins de développer les connaissances et les compétences au niveau individuel, communautaire et institutionnel, et d'accroître les standards professionnels.	- Il existe à travers les projets de démarginalisation comme PNGT, PAGEN, PAGREN, EE, PFIE, des formations en renforcement de capacités sont et ont été administrées aux différents acteurs, dont les populations cibles, les ZOVIC, cahiers de charge pour les gestionnaires privés des Aires de faune et d'Unités de gestion forestières.
3.3. Elaborer, appliquer et transférer les technologies adaptées aux aires protégées.	Améliorer sensiblement l'élaboration, la validation et le transfert, d'ici à 2010, des technologies adaptées et des approches novatrices pour une gestion efficace des aires protégées, en tenant compte des décisions de la Conférence des Parties sur le transfert de technologie et la coopération technique.	- Les recherches effectuées n'ont pas permis d'identifier des technologies issues de la recherche transférées dans ce sens. Cependant des cahiers de charge t relatifs à la gestion privée des Aires protégées de faune et les ZOVIC existent.
3.4. Assurer la viabilité financière des aires protégées et des systèmes d'aires protégées nationaux et régionaux.	Garantir, d'ici à 2008, suffisamment de ressources financières, techniques et autres ressources, y compris d'origine nationale et internationale, pour couvrir les coûts relatifs à la mise en œuvre et à la gestion efficaces des systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées, aux fins notamment de répondre aux besoins des pays en développement, des pays à économie en transition et des petits Etats insulaires en développement.	- Le Burkina Faso compte 24 concessions d'Aires Classées ; - Des ZOVIC ; - Des efforts sont faits à travers des projets comme OFINAP ; DGCN ; PROGEREF, etc., pour décentraliser et donner une autonomie financière de gestion aux Aires protégées et cela a été satisfaisant , parce que les contrats viennent d'être renouvelés pour 20 ans
3.5. Renforcer la communication, l'éducation et la sensibilisation du public.	Accroître considérablement, d'ici à 2008, la sensibilisation du public, les connaissances et la compréhension à l'égard de l'importance et des avantages fournis par les aires protégées.	- Sur ce plan de nombreuses initiatives existent : Emissions radio et télévisuelles, Formation et sensibilisation à travers de nombreux projets orientés vers la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles. Cependant la pauvreté dans nos pays est telle que l'impact de cette sensibilisation au niveau du public cible est difficile à mesurer.

<p>4.1 Elaborer et adopter des normes minimales et des meilleures pratiques pour le bien des systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées</p>	<p>Elaborer et adopter, d'ici à 2008, des normes, critères et meilleures pratiques aux fins de la planification, de la sélection, de la mise en place, de la gestion et de la gouvernance de systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées.</p>	<p>- Les enquêtes réalisées n'ont pas permis de constater l'existence de tels normes et critères de planification et de gouvernance des aires protégées.</p>
<p>4.2. Evaluer et améliorer l'efficacité de la gestion des aires protégées.</p>	<p>Adopter et mettre en œuvre, d'ici à 2010, des cadres de surveillance, d'évaluation et d'établissement de rapports sur l'efficacité de la gestion des aires protégées au niveau des sites, des systèmes nationaux et régionaux et des aires protégées transfrontières.</p>	<p>- Les informations recueillies n'ont pas révélé l'existence d'un tel cadre de surveillance, d'évaluation et d'établissement de rapports sur l'efficacité de la gestion des aires protégées. Toutefois, la mise en œuvre du projet ECOPAS au niveau du parc frontalier du W par le Burkina, le Bénin et le Niger est un exemple qui peut faire école</p>
<p>4.3. Evaluer et suivre l'état et les tendances des aires protégées.</p>	<p>Etablir, d'ici à 2010, des systèmes nationaux et régionaux aux fins de pouvoir surveiller efficacement de la couverture, de l'état et des tendances des aires protégées à l'échelon national, régional et mondial et d'aide à l'évaluation des progrès accomplis pour réaliser les objectifs pour la diversité biologique mondiale.</p>	<p>- Il est rédigé de temps en temps dans le cadre du PNGIM un état de l'environnement du Burkina Faso, la dernière version date de 2006. Cet exercice prend en compte l'évolution de la couverture de la flore et de la végétation y compris les aires protégées.</p>
<p>4.4. S'assurer que les Connaissances scientifiques contribuent à la création et à l'efficacité ou utilité des aires protégées et des systèmes d'aires protégées.</p>	<p>Renforcer les connaissances scientifiques relatives aux aires protégées afin de favoriser leur création et d'améliorer leur utilité ou efficacité et leur gestion.</p>	<p>- L'exécution de projets comme, ECOPAS et GEPRENAF implique fortement une communauté scientifique pluridisciplinaire et les connaissances engrangées sont très importantes. Au niveau des structures de recherche des efforts sont réalisés mais aussi à titre individuel et sectoriel. Cependant les résultats obtenus sont importants. Mais pour plus d'efficience dans ce sens, il conviendrait que le plan Stratégique de la recherche Scientifique, notamment, la partie concernant la biodiversité trouve un financement pour s'exécuter de manière systématique.</p>

2/ Les zones terrestres comprennent les écosystèmes des eaux intérieures.

5/ La notion de connectivité écologique peut ne pas concerner toutes les Parties.

6/ Les références aux réseaux d'aires marines protégées doivent être conformes à l'objectif du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable.

**ANNEXES**

**Annexe 1 : Zones pastorales fonctionnelles ou actives (Source : Direction Générale des Espaces et Aménagement Pastoraux, 2010)**

N°	Nom zone pastorale	Départements	Provinces	DRRA	Superficie (ha)	N° arrêté délimitation	Plan de gestion	Cahier charges Spécifique	Bornage Balises
01	BARANI	Barani	Kossi	Boucle Mouhoun	48 924	2000-32 du 21/07/2000	-	2008	
02	TOENI	Toeni	Sourou		19 000	-	2004	2006	X
03	CEZIET	Samorogouan	Kéné Dougou	Hauts-Bassins	124 000	2000-40 du 21/07/2000	2001	2009	
04	DIASSAGA/GO SSIAMANDAR A				600	2001-14 du 28/03/2002	-		
05	SAHO	BONI			Tuy	2 800	2001-16 du 28/03/2002	2004	
06	GADEGHIN	Mogtédo	Ganzourgou	Plateau Central	6 000	2000-33 du 21/07/2000	2004		
07	MANKARGA V7	Boudry			6 270	2000-36 du 21/07/2000	2004		
08	SILMIOUGOU	Zoungou			420	2000-42 du 21/07/2000	-		
09	GAONGHO-SUD	Kombissiri	Bazèga	Centre Sud	6 762	2000-34 du 21/07/2000	-		
10	LUILI-NOMBERE	Béré	Zoundwéogo		3 700	2000-35 du 21/07/2000	-	2006	X
11	NIASSA	Gogo			19 000	2000-37 du 21/07/2000	2005	2006	X
12	SONDRE-EST	Bindé			16 459	2000-43 du 21/07/2000	-	2006	X

**Annexe 1 : Zones pastorales fonctionnelles ou actives (Suite)**

N°	Nom zone pastorale	Départements	Provinces	DRRA	Superficie (ha)	N° arrêté délimitation	Plan de gestion	Cahier charges Spécifique	Bornage Balises
13	ZONE SUD OUEST	Nobéré	Zoundwéogo	Centre Sud	32 000	-	-		X
14	GUIARO	Guiaro	Nahouri		9 500	2001-15 du 28/03/2002	2004	2006	X
15	GASSANAYE	Banh	Lorum	Nord	30 000	-	2005		
16	TAPOA-BOOPO	Matiacoali	Gourma	Est	95 000	2003-59 du 28/10/2003	2003		Balise partielle
17	KABONGA	Kompienga/Ouargaye	Kompienga / Koulpélogo		41 000	2004-38 du 02/08/2004	2003		Balise partielle
18	NOUHAO	Bittou/Ouargaye	Boulgou	Centre Est	95 000	2000-38 du 21/07/2000	-		X
19	YARKANRE	Gounghin	Kouritenga		1 850	-	2003		
20	SAMBONAYE	Dori	Séno	Sahel	37 500	2000-39 du 21/07/2000	2006		
21	CEEKOL NAGGE				30 507	-	2006		
22	SIDERADOUGO U	Sidéradougou/	Comoé	Cascades/ Hauts-Bassins	51 000	2000-41 du 21/07/2000	2006	2009	X
23	YALLE	Bieha/Cassou	Sissili/Ziro	Centre Ouest	29 287	-	2005	-	
24	DJIGOUÉ		PONI	Sud-Ouest	6 700	-		-	
25	LEKORO	Solenzo /	Banwa	Boucle du Mouhoun	9 192	En cours	2008	2009	
26	MOARA				450	En cours	2009	-	
27	FELEWE				9 200	En cours	2009	-	
	<b>Total</b>				<b>734 921</b>				

**Annexe 2 : Liste des sites Ramsar du Burkina Faso**

<b>Site Ramsar</b>	<b>Année de reconnaissance</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>Région</b>	<b>Province</b>
1. Parc National du W	1990	235 000	Est	Tapoa
2. Mare d'Oursi	1990	45 000	Sahel	Oudalan
3. Mare aux hippopotames	1990	19 200	Hauts Bassins	Houët
4. Lac Higa	2009	730	Sahel	Yagha
5. Forêt classée et réserve partielle de faune de la Comoé-Léraba	2009	124 500	Cascades	Comoé
6. Vallée du Sourou	2009	615 000	Boucle du Mouhoun	Sourou
7. Lac Dem	2009	1 354	Centre Nord	Sanmatenga
8. Cône d'épandage de Banh	2009	150 000	Nord	Yatenga
9. Lac de Bagré	2009	21 611	Centre Est	Boulgou
10. Lac Bam	2009	2 693	Centre Nord	Bam
11. Parc national d'Arly	2009	93 000	Est	Tapoa
12. Lac de la Kompienga	2009	9 544	Est	Kompienga
13. Barrage de la Tapo	2009	1 622	Est	Tapoa
14. Lac de Tingrela	2009	364	Cascades	Comoé
15. Mare aux roussettes de Lera	2009	1 064	Cascades	Comoé

**Annexe 3 : Distribution des principales espèces de Mammifères au Burkina Faso**  
**(Source : Direction de la Faune et des Chasses. 2010)**

Espèce (nom français)	Nom scientifique	Domaine sahélien		Domaine Soudanien		Totaux (+)
		Secteur nord sahélien	Secteur Sud sahélien	Secteur nord soudanien	Secteur sud soudanien	
Eléphant	<i>Loxodonta africana</i>	+	+	+	+	4
Oryctérope	<i>Orycteropus afer</i>	-	+	+	+	3
Potamochère	<i>Potamochoerus porcus</i>	-	-	-	-	-
Hylochère	<i>Hylochoerus meinertzhageni</i>	-	-	-	+	1
Phacochère	<i>Phacochoerus africanus</i>	+	+	+	+	4
Hippopotame	<i>Hippopotamus amphibius</i>	-	-	+	+	2
Bubale	<i>Alcelaphus buselaphus</i>	-	+	+	+	3
Damalisque	<i>Damaliscus lunatus korigum</i>	-	-	+	-	1
Gazelle dama	<i>Gazella dama</i>	+	-	-	-	1
Gazelle dorcas	<i>Gazella dorcas</i>	+	-	-	-	1
Gazelle rufifrons	<i>Gazella rufifrons</i>	+	+	+	+	4
Ourébi	<i>Ourebia ourebi</i>	-	+	+	+	3
Buffle	<i>Syncerus caffer nanus</i>	-	+	+	+	3
Guib harnaché	<i>Tragelaphus scriptus</i>	-	+	+	+	3
Céphalophe bleu	<i>Cephalophus maxwelli</i>	-	-	-	+	
Céphalophe à flancs roux	<i>Cephalophus rufilatus</i>	-	-	+	+	2
Céphalophe à dos jaune	<i>Cephalophus sylvicultor</i>	-	-	-	+	1
Céphalophe de Grimm	<i>Sylvicapra grimmia</i>	-	+	+	+	3
Hippotrague	<i>Hippotragus equinus</i>	-	+	+	+	3
Cob defassa	<i>Kobus ellipsiprymnus</i>	-	-	+	+	2
Cob de Buffon	<i>Kobus kob</i>	-	-	+	+	2
Redunca	<i>Redunca redunca</i>	-	-	+	+	2
Lamantin	<i>Trichechus senegalensis</i>	-	-	-	+	1
Pangolin géant	<i>Manis gigantea</i>	-	-	-	+	1
Pangolin tétradactyle	<i>Manis tetradactyla</i>	-	-	-	+	1
Pagolon à écailles tricuspidés	<i>Manis tricuspis</i>	-	-	-	+	1
Daman de Rocher	<i>Procapra capensis</i>	-	-	+	+	2
Ecureuil fouisseur	<i>Xerus erythropus</i>	+	+	+	+	4
Héliosciure de Gambie	<i>Heliosciurus gambianus</i>	+	+	+	+	4
Anomalure	<i>Anomalurus beecrofti</i>	+	+	+	+	4
Proc -épic	<i>Hystrix cristata</i>	+	+	+	+	4
Rat géant de Gambie	<i>Cricetomys gambianus</i>	+	+	+	+	4
Aulacode géant	<i>Thryonomis swinderianus</i>	-	-	+	+	2

Espèce (nom français)	Nom scientifique	Domaine sahélien		Domaine Soudanien		Totaux (+)
		Secteur nord sahélien	Secteur Sud sahélien	Secteur nord soudanien	Secteur sud soudanien	
Lièvre du cap	<i>Lepus capensis</i>	+	+	+	-	3
Renard pâle	<i>Vulpes pallida</i>	+	+	+	-	3
Chacal à flancs rayés	<i>Canis adustus</i>	+	+	+	-	3
Chat commun	<i>Canis aureus</i>	+	+	+	+	4
Lycaon	<i>Lycaon pictus</i>	-	-	+	-	1
Zorille	<i>Ictonyx striatus</i>	-	-	-	+	1
Loutre	<i>Lutra maculicollis</i>	-	-	-	+	1
Ratel	<i>Mellivora capensis</i>	-	+	+	-	2
Nadinie	<i>Nandinia binotata</i>	-	-	-	+	1
Civettes	<i>Civettictis civetta</i>	+	+	+	+	4
Genette de Thierry	<i>Genetta thierryi</i>	-	-	-	+	1
Genette commune	<i>Genetta genetta</i>	+	+	+	+	4
Genette tigrine	<i>Genetta tigrina</i>	-	-	-	+	1
Genette pardine	<i>Genetta maculata</i>	-	-	-	+	1
Mangouste ichneumon	<i>Herpestes ichneumon</i>	-	+	+	+	3
Mangouste à queue blanche	<i>Ichneumia albicauda</i>	-	+	+	+	3
Mangouste rouge	<i>Galerella sanguinea</i>	-	+	+	+	3
Mangouste des marais	<i>Atilax palludinosus</i>	-	+	+	+	3
Mangue rayée	<i>Mungos mungos</i>	-	+	+	+	3
Mangue de Gambie	<i>Mungos gambianus</i>	-	+	+	+	3
Mangouste brune	<i>Crossarchus obscurus</i>	+	+	+	-	3
Hyène rayée	<i>Hyaena hyaena</i>	+	+	-	+	3
Hyène tachetée	<i>Crocuta crocuta</i>	+	+	+	+	4
Lion	<i>Panthera leo</i>	-	-	+	+	2
Léopard	<i>Panthera pardus</i>	-	-	+	+	2
Guépard	<i>Acinonyx jubatus</i>	-	-	+	+	2
Caracal	<i>Caracal caracal</i>	-	+	+	+	3
Serval	<i>Leptailurus serval</i>	-	+	+	+	3
Chat de Libye	<i>Felis silvestris</i>	-	+	+	+	3
Galaogo du Sénégal	<i>Galago senegalensis</i>	-	+	+	+	3
Babouin	<i>Papio hamadryas</i>	-	-	+	+	2
Singe rouge	<i>Erythrocebus patas</i>	-	+	+	+	3
Singe vert	<i>Chlorocebus aethiops</i>	-	-	+	+	2
Colobe blanc et noir d'Afrique Occidentale	<i>Colobus polykomos</i>	-	-	+	+	2
Chimpanzé	<i>Pan troglodytes</i>	-	-	-	+	1
Hérisson	<i>Atelerix albiventris</i>	+	+	+	+	4
Crocure	<i>Crocidura cinderella</i>	+	+	+	+	4
<b>Totaux (+)</b>		<b>21</b>	<b>38</b>	<b>52</b>	<b>60</b>	



**Annexe 4: Actions et activités prioritaires par objectif spécifique de la SN/PA sur la Diversité Biologique (Source : SP/CONAGESE, 2001)**

Sous-Objectifs	Actions	Activités
<b>I. Objectif de la conservation :</b> assurer la conservation de la diversité biologique grâce à l'implication des populations préalablement responsabilisées	<b>Action 1.1 :</b> Amélioration de la participation des populations locales aux actions de conservation; une attention particulière devrait être accordée à la participation des femmes en tant qu'utilisatrices principales des ressources biologiques mais surtout du fait de leur disponibilité habituelle à s'engager dans les actions de développement local et leur rôle de canal privilégié dans le transfert des connaissances particulièrement au profit de la jeunesse	1.1.1 Bornage des formations classées ; 1.1.2 Création de forêts villageoises et protection des boisements culturels ; 1.1.3 Protection des sols fragiles ; 1.1.4 Aménagement des zones pastorales ; 1.1.5 Amélioration de la couverture sanitaire du cheptel ; 1.1.6 Protection et aménagement des espaces fauniques ; 1.1.7 Protection et aménagement des plans d'eau piscicoles ; 1.1.8 Développement de l'agroforesterie ; 1.1.9 Meilleure valorisation des espèces végétales et animales locales ; 1.1.10 Conscientisation des populations
	<b>Action 1.2 :</b> Sensibilisation/information des bénéficiaires sur les enjeux de la conservation de la diversité biologique afin de susciter leur adhésion permanente aux objectifs de la convention	1.2.1 Institutionnalisation de l'éducation environnementale à tous les niveaux ; 1.2.2 Capitalisation et diffusion des informations sur la diversité biologique ; 1.2.3 Prise en compte du savoir-faire traditionnel, des us et des coutumes.
	<b>Action 1.3 :</b> Amélioration de la capacité organisationnelle et augmentation du taux d'alphabétisation des populations pour une meilleure prise en charge des actions de conservation	1.3.1 Renforcement des capacités organisationnelles ; 1.3.2 Augmentation du taux d'alphabétisation de la population.
	<b>Action 1.4 :</b> Intensification de la prospection et de la collecte des variétés d'espèces agricoles et forestières pour leur conservation ( <i>in situ et ex situ</i> )	1.4.1 Conservation des espèces végétales en péril et encouragement à la conservation <i>in-situ</i> des espèces agricoles ; 1.4.2 Capitalisation de l'information sur la diversité biologique ; 1.4.3 Amélioration de la connaissance (des ressources biologique) de la diversité biologique ; 1.4.4 Conservation des ressources génétiques animales (domestiques et sauvages).

**Annexe 4: Actions et activités prioritaires par objectif spécifique de la SN/PA sur la Diversité Biologique (Suite)**

Sous-Objectifs	Actions	Activités
1. Objectif de la conservation : assurer la conservation de la diversité biologique grâce à l'implication des populations préalablement responsabilisées	<b>Action 1.5</b> : Développement de l'agro-sylvo-pastoralisme	1.5.1 Restauration des formations végétales dégradées; 1.5.2 Fixation des berges des cours et retenues d'eau ; 1.5.3 Renforcement de la gestion des feux ; 1.5.4 Vulgarisation des pratiques d'exploitation durable 1.5.5 Amélioration de l'exploitation des parcours naturels
	<b>Action 1.6</b> : Développement du processus de décentralisation	Extension du processus de décentralisation à toutes les échelles de développement (village, département, commune, province, région)
	<b>Action 1.7</b> : Préservation des écosystèmes fragiles ou menacés ou présentant un intérêt (mondial et/ou national) prononcé	1.7.1 Protection des écosystèmes d'intérêt mondial ; 1.7.2 Protection des écosystèmes fragiles 1.7.3 Inventaire et caractérisation de l'ensemble des écosystèmes du pays 1.7.4 Prévention de l'érosion et restauration des sols dégradés 1.7.5 Lutte contre les menaces de pollution des eaux
	<b>Action 1.8</b> : Renforcement du processus d'aménagement et de gestion du territoire ainsi que de la planification	Intensification du processus d'aménagement et de gestion du territoire ainsi que la planification des actions
	<b>Action 1.9</b> : Renforcement de la lutte contre la pauvreté	Amélioration du niveau de vie des populations
	<b>Action 1.10</b> : Mise en place d'un cadre de prévention des risques liés à la biotechnologie	Prévention des risques biotechnologiques en vue de la préservation de la diversité biologique
2. Objectif de l'utilisation durable: assurer une exploitation rationnelle et une gestion durable, dynamique et participative des ressources naturelles	<b>Action 2.1</b> : Renforcement de la participation des populations à la gestion responsable des ressources biologiques	2.1.1 Renforcement et accroissement de l'appui aux associations paysannes à travers les projets, programmes, ONGs et institutions financières ; 2.1.2 Formation des responsables coutumiers, religieux et des organisations de base.
	<b>Action 2.2</b> : Meilleure valorisation des ressources forestières (produits forestiers ligneux et non ligneux, espèces locales, peuplements semenciers...)	2.2.1 Valorisation des ressources forestières (floristiques et fauniques) d'utilités connues ou potentielles; 2.2.2 Développement des activités de recherche sur les espèces et variétés ; 2.2.3 Développement des activités de recherche sur le rendement des formations forestières ; 2.2.4 Meilleure organisation de l'exploitation des ressources disponibles ;

**Annexe 4: Actions et activités prioritaires par objectif spécifique de la SN/PA sur la Diversité Biologique (Suite)**

Sous-Objectifs	Actions	Activités
2. Objectif de l'utilisation durable: assurer une exploitation rationnelle et une gestion durable, dynamique et participative des ressources naturelles	<b>Action 2.3</b> : Développement de l'éducation environnementale	Conscientisation des exploitants à travers la conception et la diffusion de messages d'information et de sensibilisation, la formation des associations d'exploitants et l'institution de l'enseignement de l'éducation environnemental dans tous les établissements
	<b>Action 2.4</b> : Renforcement de la pratique de l'agroforesterie et de l'agro-sylvo-pastoralisme	2.4.1 Intensification et rationalisation du reboisement ; 2.4.2 Amélioration de l'exploitation des parcours naturels
	<b>Action 2.5</b> : Renforcement de la lutte contre les activités anthropiques destructrices des ressources biologiques	2.5.1 Meilleure gestion des feux précoces ; 2.5.2 Lutte contre les feux de brousse ; 2.5.3 Lutte contre la divagation des animaux ; 2.5.4 Lutte contre la coupe anarchique du bois ; 2.5.5 Meilleure gestion des pâturages ; Lutte contre la collecte abusive des plantes médicinales.
	<b>Action 2.6</b> : Meilleure connaissance des ressources biologiques floristiques et fauniques des zones terrestres et aquatique	2.6.1 Renforcement des capacités en évaluation des ressources biologiques ; 2.6.2 Evaluation du potentiel biologique par secteur ou sous-secteur d'activité
	<b>Action 2.7</b> : Meilleure exploitation des plans et cours d'eau	2.7.1 Renforcement des opérationnelles des exploitants des plans et cours d'eau 2.7.2 Elaboration de plans d'aménagement adéquats 2.7.3 Suivi des productions et de la productivité
	<b>Action 2.8</b> : Intensification de la production agricole par une amélioration de la gestion de la fertilité des sols et par la diversification	2.8.1 Amélioration de la production agricole 2.8.2 Restauration du maximum de la superficie des terres agricoles
	<b>Action 2.9</b> : Augmentation de la productivité des espèces et races par l'amélioration génétique	Elaboration d'une stratégie d'amélioration génétique des espèces et races
	<b>Action 2.10</b> : Intensification de l'élevage	Combinaison des méthodes traditionnelles pertinentes aux techniques modernes d'élevage pour atteindre l'objectif d'utilisation durable des ressources biologiques
	<b>Action 2.11</b> : Normalisation de l'exploitation de la faune	Lutte contre l'exploitation non réglementaire de la faune
	<b>Action 2.12</b> : Développement de l'élevage des animaux sauvages	Promotion du ranching et du petit élevage privé d'animaux sauvage

**Annexe 4: Actions et activités prioritaires par objectif spécifique de la SN/PA sur la Diversité Biologique (Suite)**

<b>Sous-Objectifs</b>	<b>Actions</b>	<b>Activités</b>
2. Objectif de l'utilisation durable: assurer une exploitation rationnelle et une gestion durable, dynamique et participative des ressources naturelles	<b>Action 2.13</b> : Développement de la pratique du tourisme cynégétique et de vision	Mise en valeur du patrimoine touristique
	<b>Action 2.14</b> : Renforcement du cadre institutionnel à la base	Renforcement des capacités opérationnelles des producteurs à la base
	<b>Action 2.15</b> : Diversification des sources d'énergie	Développement d'actions d'économie du bois de feu à travers le renforcement des efforts de subvention du gaz et la promotion de l'énergie renouvelable
3. Objectif du partage équitable des bénéfices: assurer aux populations et au pays un partage équitable des bénéfices issus de l'exploitation des ressources biologiques, surtout génétiques	<b>Action 3.1</b> : Amélioration de la connaissance sur les potentialités en ressources biologiques, surtout génétiques, à bénéfice partageables	Evaluation précise des potentialités en ressources biologique, surtout génétiques du pays dont les retombées peuvent être partagées
	<b>Action 3.2</b> : Renforcement des capacités opérationnelles des populations locales en matière de conservation et d'exploitation des ressources biologiques, surtout génétiques	Renforcement des capacités opérationnelles des populations à travers la création de commission villageoise de gestion des terroirs, la sensibilisation des partenaires, l'organisation des producteurs et des tradipraticiens, le dynamisation des cadres de concertation, la formation du personnel la réalisation d'infrastructure, l'équipement des services technique et la coopération.
	<b>Action 3.3</b> : Accroissement de la contribution de l'expertise locale dans la définition des problématiques internationales, régionale en matière de partage des avantages de la diversité biologique et dans l'élaboration des scénarios y relatifs	Mise en place des dispositions nécessaires pour le partage des bénéfices
	<b>Action 3.4</b> : Renforcement de la coopération régionale et internationale en matière de recherche scientifique	Promotion de la coopération régionale et internationale en matière de recherche scientifique et technique

**Annexe 5 : Situation des forêts en aménagement au Burkina Faso (Source : DIFOR, 2010)**

Régions	Nom de la forêt	Superficie aménagée (ha)	Statut	Période de validité du PAG proposé	Bailleurs de fonds ayant appuyé l'aménagement	Année de concession de la gestion à l'UGGF	Observations
Centre – Ouest	Cassou	29 515	Forêt protégée	1993 - 2007	PNUD	2001	
	Bougnounou - Nébielianayou	24 914	Forêt protégée	1993 - 2007	PNUD	2002	
	Nazinon	24 899	23 699 ha classés	1988 - 2007	PNUD	2002	
			1 200 ha non classés				
	Sapouy – Biéha	21 000	Forêt protégée	2000 - 2014	PNUD	2001	
	Sud – Ouest Sissili	55 145	Forêt protégée	2000 - 2014	FED	2001	
	Silly – Zawara – Pouni	52 550	17 500 ha classés	1999 - 2013	PNUD	2001	
35 050 ha non classés							
Tiogo	30 000	Forêt classée	-	Suède / UNSO, Danemark /DANIDA	-	Co – gestion DRECV et UGGF	
Centre – Sud	Nazinon – Nord / Nakanbé Sud	21 424	Forêt protégée /Forêt classée	1998 - 2017	PNUD	2001	
	Zone Sud-Ouest Zoundweogo	36 000	Forêt protégée		Pays-Bas		
Hauts – Bassins	Dindéresso	8 500	Forêt classée	En cours d'élaboration	Coopération Luxembourgeoise	-	Co – gestion DRECV et UGGF
	Kou	117	Forêt classée	En cours d'élaboration	Coopération Luxembourgeoise	-	Co – gestion DRECV et UGGF
	Maro	50 000	Forêt classée	En cours d'élaboration	Banque Mondiale	-	Co – gestion DRECV et UGGF
Sud - Ouest	Nabéré	36 500	Réserve partielle de faune	-	Banque Mondiale	-	Co – gestion DRECV et UGGF
Centre - Nord	Yabo	3 416	1 000 ha classés	En cours d'élaboration	Coopération Danoise	-	Co – gestion DRECV et UGGF
			2 416 ha non classés				
	Korko - Barsalogho	24 763	Forêt protégée	En cours d'élaboration	Coopération Danoise	-	Co – gestion DRECV et UGGF

**Annexe 5 : Situation des forêts en aménagement au Burkina Faso (suite)**

Régions	Nom de la forêt	Superficie aménagée (ha)	Statut	Période de validité du PAG proposé	Bailleurs de fonds ayant appuyé l'aménagement	Année de concession de la gestion à l'UGGF	Observations
Centre - Est	Moaga - Sablogo	17 000	Forêt protégée	-	Coopération Danoise	-	Co – gestion DRECV et UGGF
Centre	Gonsé	6 000	Forêt classée	2004 – 2018	Coopération allemande	-	Co – gestion DRECV et UGGF
Boucle du Mouhoun	Nosébou	14 000	Forêt classée	2005 - 2019	Banque Mondiale	-	Co – gestion DRECV et UGGF
	Sorobouli	5 800	Forêt classée	2005 – 2019	Banque Mondiale	-	Co – gestion DRECV et UGGF
	Tissé	21 500	Forêt classée	2005 – 2019	Banque Mondiale	-	Co – gestion DRECV et UGGF
	Ouoro	14 000	Forêt classée	2005 – 2019	Banque Mondiale	-	Co – gestion DRECV et UGGF
	Toroba	2 700	Forêt classée	2005 – 2019	Banque Mondiale	-	Co – gestion DRECV et UGGF
	Kari	13 000	Forêt classée	2005 – 2019	Banque Mondiale	-	Co – gestion DRECV et UGGF
Cascades	Gouandougou	1 800	Forêt classée	-	Coopération Japonaise	-	Fin du projet d'études
	Kongouko	27 000	Forêt classée	-	Coopération Japonaise	-	Fin du projet d'études
	Bounouna	9 500	Forêt classée	-	Coopération Japonaise	-	Fin du projet d'études
	Toumousséni	2 500	Forêt classée	-	Coopération Japonaise	-	Fin du projet d'études
	Dida	75 000	Forêt classée	-	Coopération Japonaise	-	Fin du projet d'études
<b>TOTAL</b>		<b>592 543</b>					

**Annexe 6 : Aires fauniques en aménagement (Source : Direction de la Faune et des Chasses, 2010)**

<b>Régime d'exploitation</b>	<b>Aire faunique en aménagement</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>Région</b>	<b>Acteurs principaux</b>
<b>La grande chasse</b>	1. Koakrana	25 000	Est	Opérateur privé
	2. Kourtiagou	51 000	Est	Opérateur privé
	3. Konkombouri	65 000	Est	Opérateur privé
	4. Ougarou	64 426	Est	Opérateur privé
	5. Pama centre Nord	81 452	Est	Etat
	6. Pama centre Sud	51 774	Est	Opérateur privé
	7. Pama Nord	81 486	Est	Opérateur privé
	8. Pama Sud	60 762	Est	Opérateur privé
	9. Sissili	32 700	Centre Ouest	Opérateur privé
	10. Tapoa Djerma	30 000	Est	Opérateur privé
	11. Comoé - Léraba	124 510	Cascades	Association
	12. Pagou Tandougou	35 000	Est	Opérateur privé
<b>La petite chasse</b>	13. Beli	55 000	Sahel	Opérateur privé
	14. La Mou	34 000	Hauts Bassins	Opérateur privé
	15. Pâ	11 000	Boucle du Mouhoun	Opérateur privé
	16. Sâ - Sourou	20 000	Boucle du Mouhoun	Opérateur privé
<b>Le ranching</b>	17. Singou	151 800	Est	Etat
	18. Nazinga	91 300	Centre Sud	Etat
<b>Le tourisme de vision</b>	19. Parc national de Pô	155 500	Centre Sud	Etat
<b>Autres</b>	20. Parc du W	350 000	Est	Etat
	21. Parc d'Arly	93 000	Est	Etat
	22. Parc des Deux balé	115 000	Boucle du Mouhoun	Etat
	23. Bontioli	42 200	Sud Ouest	Etat
	24. Koulbi	40 000	Sud Ouest	Etat
	25. Mare aux hippopotames	19200	Hauts Bassins	Etat
	26. Boulon Koflandé	42 000	Cascades	Association